# DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION®

## LA FORÊT DOMANIALE DE RETZ

## UNE HISTOIRE D'AVENIR

FORÊT D'EXCEPTION

FORÊT CANDIDATE

RETZ EN VALOIS
Communauté de Communes

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX

Château de Villers-Cotterêts
Cité internationale de la langue française

Office National des Forêts

# SOMMAIRE


6 **Préambule**

7 **Éditos**

10 **Première partie : Retz, hêtraie de France**

**12 Carte d'identité de l'une des plus grandes hêtraies de France**

12 La plus grande forêt de l'Aisne
13 Une situation géographique favorable à la production ligneuse
14 L'importance des lisières
16 Des sols variés
16 Une biodiversité très riche, liée à la variété des milieux
19 Des peuplements exceptionnels

**22 Forêt et château, un lien indéfectible depuis toujours**

22 À l'origine du château de Villers-Cotterêts, la forêt pour la chasse.
24 Parc boisé, parc de chasse, forêt et territoire : emboîtement et structuration de l'espace
28 Le retour au château : la Laie des Pots
32 Une unité retrouvée autour du lien avec la langue française

**35 Retz, une histoire de la sylviculture**

35 Des premiers règlements au développement de la sylviculture
39 La grande période 1860 – 1980
41 La sylviculture d'aujourd'hui pour la forêt de demain.
44 La Forêt de Retz & château de Villers-Cotterêts un lien indéfectible depuis toujours.

46 **Seconde partie : une année pour co-construire la candidature**

**48 Les clés de la réussite**

48 Un partenariat solide et renouvelé avec la Communauté de communes Retz-en-Valois
50 Des partenaires actifs et engagés depuis plusieurs années avec de très belles réalisations
56 Une opportunité unique de construire un projet de territoire

**57 Une candidature évidente, menée « tambour battant » mais rigoureusement**

57 La genèse du projet et son calendrier
58 Une gouvernance à deux niveaux
61 Les étapes de la concertation

**64 Un contrat de projet réaliste qui valorise les spécificités de la forêt**

64 La stratégie
67 Des équipes organisées
70 Le pilotage du projet

71 **Conclusion**

74 **Bibliographie**

76 **Annexes**


Photo 1ère de couverture :
Rond Capitaine - Juillet 2021 © ONF / FélixVigné

# DOSSIER DE CANDIDATURE AU LABEL FORÊT D'EXCEPTION® **CONCERNANT LA FORÊT DOMANIALE DE RETZ**

**➜ Présenté le 03 février 2022 par :**

- **Alexandre de Montesquiou,** Président de la Communauté de communes Retz-en-Valois
- **Xavier Bailly,** Administrateur du château de Villers-Cotterêts, Cité internationale de la langue française
- **Philippe Bélaval,** Président du Centre des monuments nationaux
- **Joël Linte,** Responsable de l'Unité territoriale de Villers-Cotterêts, agence territoriale de Picardie de l'Office national des forêts
- **Bertrand Wimmers,** Directeur de l'agence territoriale de Picardie de l'Office national des forêts
- **Marjorie Levasseur,** Cheffe de projet Retz, Forêt d'Exception® candidate, agence territoriale de Picardie de l'Office national des forêts

**En représentation de l'ensemble des membres du Comité de pilotage Retz, Forêt d'Exception candidate®.**

**➜ Rapporté au sein du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® par :**

- **Hélène Kerisit,** Adjointe à la cheffe du bureau des sites et espaces protégés, Ministère de la transition écologique
- **Paul Raoult,** Sénateur honoraire
- **Jérôme Buridant,** Vice-président du Comité national d'orientation, professeur des universités, Université de Picardie Jules Verne.

**Coordination :**
Marjorie Levasseur, avec la complicité de Patrice Hirbec, Joël Linte et Bertrand Wimmers.

**Avec la participation rédactionnelle de :**
Xavier Bailly, Jérôme Buridant, Alexandre de Montesquiou, Hervé Degand, Patrice Hirbec, Marjorie Levasseur, Joel Linte, Sophie Meyrier, Alain Tombal et Bertrand Wimmers.

**Et les contributions de :**
Raphaël Allaguillaume, Sarah Colas-Matuska, Rémi François, Manon Frangeul, Valentin Guilbert, Jérôme Jaminon.

**Illustrations et cartographies :**
Benoit Destribats, Gauthier Ferment, Sébastien Layet et Sophie Meyrier.

**Photographies** :
Communauté de communes Retz-en-Valois, Centre des monuments nationaux, Espace Tourville, Anne Bentaieb, Mathieu Boucher, Olivier Descamps, Rémi François, Valentin Guilbert, Sébastien Laguet, Marjorie Levasseur, Eric Penet, Régine Touffait, Laurent Velle, Véronique Vinot et Félix Vigné.

**Remerciements** aux membres du Comité de pilotage Retz, Forêt d'Exception candidate® pour leur engagement.

Aux participants des groupes de travail pour leur enthousiasme.

À l'équipe de techniciens forestiers de l'Unité territoriale de Villers-Cotterêts : Dominique Bonte, Mathieu Boucher, Willy Boucher, Félix Chanson, Alice Croquet, Kevin da Rocha, Christian du Merle, Amandine Dupont, Marine Foldi, Clément Gilles, Valentin Guilbert, Lysian Lefèvre, Mathias Moirod, Gaston Monory, Maxime Pavis et Mylène Bizon (volontaire en service civique).

À Alain-Pierre-Baudesson, Ségolène Baudesson, Claire Boulanger, Stéphane Brault, Carole Codden, Catherine Duchêne, Bénédicte Guillot, Emilie Hannat, Axelle Hiblot, Claire-Elise Hubert, Lucie le Chaudelec, Elise Michaud, Daniel Place, Marlène Rollet et Véronique Vinot.

À Solène Dupuy, tutrice au sein du réseau des chefs de projet Forêt d'Exception®.

Et à toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la rédaction de ce dossier de candidature et plus globalement à la réussite de cette démarche.

# PRÉAMBULE

**L'Office national des forêts, conscient de sa responsabilité d'acteur territorial majeur en sa qualité de gestionnaire d'une partie importante des territoires ruraux, côtiers et périurbains, s'est engagé depuis bientôt 15 ans à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales, en créant notamment un réseau de sites forestiers démonstratifs de l'excellence de la gestion forestière « à la française ».**

La qualité de chaque projet est reconnue par l'attribution - pour une durée de 5 ans - du label Forêt d'Exception®, obtenu à l'issue d'un processus exigeant d'évaluation et de validation mené par un Comité national d'orientation (CNO), multidisciplinaire et présidé par Paul Arnould, professeur de géographie à l'Ecole normale supérieure de Lyon. Le label distingue la qualité de la gestion de ces forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages, de biodiversité ou de bois de grande valeur. Le partage de l'espace forestier et l'équilibre entre ses différentes fonctions – économique, sociale et environnementale ont conduit l'ONF à proposer une gouvernance très ouverte et participative avec l'ensemble des parties intéressées à la forêt. Le label Forêt d'Exception® consacre à la fois la qualité du site forestier, l'exemplarité de sa gestion, la richesse des partenariats engagés et la pertinence du contrat de projet et des actions associées. Il offre une formidable opportunité de co-construire un projet de territoire, respectueux de l'identité des forêts et de « l'esprit des lieux », rassemblant tous les acteurs locaux pour la valorisation de forêts prestigieuses.

C'est le cas ici à Retz, hêtraie parmi les plus imposantes et majestueuses de France, sur un territoire emblématique de notre histoire nationale et forestière, qui peut à nouveau briller par sa forêt et son château, restauré en Cité internationale de la langue française. Fort de ses nombreux atouts et de la dynamique locale à l'œuvre, c'est tout naturellement que la forêt de Retz a été retenue par le CNO fin 2020 pour être candidate au label Forêt d'Exception®, qui compte actuellement 14 forêts labélisées au plan national.

Avec cette candidature, l'ONF est particulièrement fier d'amplifier les partenariats avec les élus et le Centre des monuments nationaux, qui ont bien vu l'importance des défis portés par la forêt : développement et attractivité du territoire, préservation de la biodiversité et des écosystèmes, économie du bois, atténuation des changements climatiques et compensation des émissions carbone, qualité du cadre de vie, offre touristique et de loisirs, complémentaire à l'offre culturelle de la future Cité internationale de la langue française. Ces multiples enjeux, concrets, très contemporains et tournés vers l'avenir, sont tels aujourd'hui qu'ils ne peuvent plus être portés par une seule institution, mais portés par une communauté d'intérêts et d'objectifs partagés.

**Bertrand Munch**
Directeur général de l'Office national des forêts

# Éditos

**"*En une forêt plus grande que Paris*" : Le titre du célèbre livre du regretté Jacques Chauvin donne une dimension particulière à notre forêt de Retz. Si proche de Paris, et si loin des yeux de ceux qui pourtant devraient en faire une de leurs destinations phares pour se ressourcer, et pour partager avec nous l'inspiration que son contact procure à tous ceux qui ont goûté à ses hêtraies cathédrales majestueuses, se sont laissés envoûter par ses légendes et les noms si évocateurs de ses laies.**

Car la forêt de Retz est quasi consubstantielle à notre territoire et à ses habitants. Par la ressource qu'elle procure encore à une filière bois qui aspire à retrouver sa grandeur ; par la richesse de sa biodiversité, illustrée par la présence de trois zones Natura 2000 ; par l'écrin de verdure que nous offre ce poumon vert qui vient fixer le CO2 atmosphérique grâce à la photosynthèse ; par son histoire si riche et le rôle protecteur essentiel qu'elle joua pendant la Grande Guerre stoppant la progression de l'ennemi ; par l'attrait qu'elle a exercé sur nos rois, et en particulier sur le duc de Valois, devenu François 1er, et dont le château de Villers-Cotterêts va, en accueillant la future Cité internationale de la langue française, retrouver sa splendeur pour faire à nouveau écho à celle de la forêt de Retz vers laquelle il tourne son regard depuis 500 ans.

En se voyant décerner le label Forêt d'Exception®, la forêt de Retz sera l'ambassadrice de notre territoire, et plus que jamais une actrice à part entière de son développement économique et touristique.

Cette labellisation, dont l'exigence fait écho à l'ambition portée par Retz-en-Valois pour sa forêt, constituera également une reconnaissance pour l'exceptionnelle mobilisation des différents acteurs locaux, membres du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, qui ont nourri de leurs propositions notre dossier de candidature.

Ce travail collaboratif témoigne ainsi de l'engagement de tous, aux côtés des trois porteurs de la candidature – Communauté de communes, Office national des forêts, Centre des monuments nationaux – pour faire reconnaître le caractère exceptionnel de la forêt de Retz. Et pour partager avec les habitants et visiteurs du territoire leur fierté de vivre aux cotés de ce patrimoine naturel remarquable, et l'enthousiasme de leur engagement à en assurer la pérennité.

**Alexandre de Montesquiou**
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois, Maire de Montgobert,
Co-président du comité de pilotage Retz, Forêt d'Exception® candidate

**En mars 2018, le Président de la République a confié au Centre des monuments nationaux (CMN) le projet de création de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts.**

Implanté dans un environnement marqué par des prairies, des jardins et la forêt, le château n'est pas une forteresse militaire mais une résidence consacrée au repos, aux loisirs et à la chasse. Très présente, celle-ci est attestée par les découvertes archéologiques faites dans le château : pavés représentant un cavalier sonnant du cor ou un cerf atteint d'une flèche, mais également par la présence d'une cuisine avec un aménagement de boucherie destiné à la préparation du grand gibier. Par un réseau de canalisations très dense, c'est la forêt qui assure l'alimentation en eau du château rebâti sur la volonté de François Ier à partir de 1532. C'est en cette demeure que le roi signa l'ordonnance d'août 1539 dite de Villers-Cotterêts imposant le français dans les actes administratifs et juridiques, ouvrant ainsi la voie à la généralisation de son usage et à son institution comme langue officielle, et constituant ainsi une étape importante dans la construction de l'unité française. Resté dans le domaine royal jusqu'à la Révolution, le château est saisi comme bien national en 1790. Il devient par la suite un dépôt de mendicité, puis une maison de retraite, qui se retire progressivement des bâtiments avant de les quitter totalement en 2014.

Après une importante campagne de restauration et d'aménagement du château, la Cité internationale de la langue française ouvrira ses portes en 2022 et accueillera un projet culturel et éducatif, ancré dans un territoire fécond pour la littérature, tout en ayant vocation à dialoguer avec le monde et à avoir un rayonnement international. Premier site entièrement consacré à la langue française, la Cité proposera de nombreuses activités à un public varié (familles, scolaires, touristes, associations, professionnels) : un parcours de visite permanent, une programmation pluridisciplinaire d'expositions temporaires et de spectacles, des ateliers de résidences pour des artistes, chercheurs et entrepreneurs, des activités pédagogiques, d'apprentissage et de formation à la langue française. Les liens noués avec l'Office national des forêts et la Communauté de commune de Retz-en-Valois grâce à la labellisation « forêt d'exception » renforceront l'enracinement territorial du projet.

**Philippe Bélaval**
Président du Centre des monuments nationaux
Co-président du comité de pilotage Retz, Forêt d'Exception® candidate

**Avec ses 13 225 ha, la forêt domaniale de Retz est l'une des plus grandes du pays et ses cathédrales de hêtre culminent à plus de 42 mètres, ce qui reste exceptionnel pour des feuillus métropolitains : on peut donc sans hésiter la qualifier de première hêtraie de France. François 1er, le « père des veneurs » ne s'y est pas trompé, lui qui la qualifia « de la plus belle et la plus renommée du royaume » lorsqu'il entreprit « le rétablissement de Villers-Cotterêts » en 1532.**

La forêt de Retz, perle de ce territoire forestier d'exception qu'est l'ancien Valois, entretient des liens intimes avec l'Histoire de France, depuis les premières occupations humaines jusqu'aux derniers conflits mondiaux, en passant par les différents souverains qui l'ont parcourue pour son gibier, « cultivée » pour ses bois de haute qualité et fréquentée grâce au château.

La forêt de Retz, c'est aussi parmi les plus grandes pages de notre histoire forestière nationale : première maîtrise royale des Eaux et Forêts instituée par l'ordonnance de Brunoy de 1346 (dont l'article 4 pose le premier principe de gestion « soutenable » des forêts), gestion « en hautes futaies de chênes et de hêtres à révolutions de 150 ans » dès 1690 (soit plus d'un siècle avant la généralisation de ce traitement par l'école de Nancy créée en 1824), flottage des bois de Retz par le canal de l'Ourcq pour la construction de Paris, autant de symboles forts qui marquent l'importance de ce massif pour notre pays.

Enfin, soulignons ses liens avec notre langue française, en rappelant que l'ordonnance de François 1er imposant la langue française en remplacement du latin dans les actes administratives et juridiques du royaume fut signée à Villers-Cotterêts en 1539, et que la forêt de Retz fut le cadre, si ce n'est la source d'inspiration des illustres écrivains nés ici, comme les Dumas père et fils, Jean de la Fontaine ou encore Jean Racine. Le « rétablissement » du château, né de la forêt, en Cité internationale de la langue française, adossée au potentiel forestier de Retz, constitue une opportunité unique pour l'attractivité du territoire, qui a écrit parmi les plus belles pages de notre histoire. Mais tout cela ne suffit pas. Le label Forêt d'Exception® initié par l'ONF dès 2007, distingue des forêts parmi les plus emblématiques et prestigieuses, mais aussi et plus encore des projets exemplaires, singuliers et innovants.

Celui qui est présenté ici et a été construit collectivement et en moins d'un an, faut-il le rappeler, autour de la forêt et de son château, futur phare de la langue française, l'est à tous égards et illustre la motivation, l'implication et la dynamique puissante des acteurs locaux.

Le passé n'est rien s'il ne sert pas l'avenir. Aujourd'hui, et plus encore demain, les attentes de nos concitoyens envers la forêt s'expriment fortement quand dans le même temps, ce patrimoine naturel et ses richesses sont fragilisés par le choc climatique du XXIe siècle. Ainsi, le besoin de reconnexion avec la nature, le regain d'intérêt pour les constructions en bois, l'importance de la qualité environnementale du cadre de vie nourrissent les regards sur la forêt et ses gestionnaires.

C'est un défi stimulant et de taille, que l'exceptionnelle forêt de Retz et son château veulent relever à travers ce projet et la vitrine offerte par le label pour valoriser le territoire, et inventer la forêt de demain.

**Bertrand Wimmers**
Directeur de l'agence territoriale de Picardie de l'Office national des forêts
Co-président du comité de pilotage Retz, Forêt d'Exception® candidate

# INTRODUCTION

**Le présent dossier, validé par le Comité de pilotage le 03 décembre 2021, soumet au Comité national d'orientation Forêt d'Exception® la candidature de la forêt domaniale de Retz au label.**

Conscients des atouts et attraits de la forêt de Retz et saisissant la formidable opportunité de construire un projet de territoire autour de la création de la Cité internationale de la langue française au sein du château de Villers-Cotterêts, la Communauté de communes Retz-en-Valois, le Centre des monuments nationaux et l'Office national des forêts – agence de Picardie, ont initié la démarche de labélisation de Retz, Forêt d'Exception® en 2020.

Ce dossier de candidature se présente en deux parties. La première s'attache à présenter les valeurs patrimoniales de la forêt de Retz, qui font la fierté des acteurs locaux. La seconde revient sur quinze années de dialogue et de partenariats entre les acteurs du territoire et sur l'élaboration de la candidature menée au cours de l'année 2021.

> « Dieu qui a été si bon pour moi a voulu être prodigue jusqu'au bout : au lieu de me faire naître dans une de ces carrières de pierre habitées par une fourmilière d'hommes, que l'on appelle Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille ou Rouen, il m'a choisi, comme aux oiseaux créés pour chanter les louanges, un nid dans la verdure et dans la mousse sous les hauts et frais ombrages de la plus belle forêt de France. »
>
> **Alexandre Dumas – *Le Pays natal***

**Ferme de Baisemont © ONF Félix Vigné ▶**

FORÊT D'EXCEPTION

RETZ

# PREMIÈRE PARTIE

# Retz, hêtraie de France

## 1. CARTE D'IDENTITÉ DE L'UNE DES PLUS GRANDES HÊTRAIES DE FRANCE

### 1.1 LA PLUS GRANDE FORÊT DE L'AISNE

**La forêt domaniale de Retz se situe en région Hauts-de-France. Elle couvre une superficie de 13 200 hectares dont 12 500 dans le département de l'Aisne, soit 95% de sa surface, et 700 hectares dans l'Oise. C'est la sixième forêt domaniale de France en surface.**

Sise sur 31 communes, elle est concernée depuis la fusion des intercommunalités suite à la loi NOTRe par deux EPCI : la Communauté de communes Retz-en-Valois (CCRV) pour les 25 communes axonaises et la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) pour les 6 communes isariennes. La forêt entoure la ville de Villers-Cotterêts (11 000 habitants).

La Communauté de communes Retz-en-Valois est membre du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Soissonais et du Valois.

**Carte de la situation administrative ▲**
**© ONF Sébastien Layet, Gauthier Ferment**

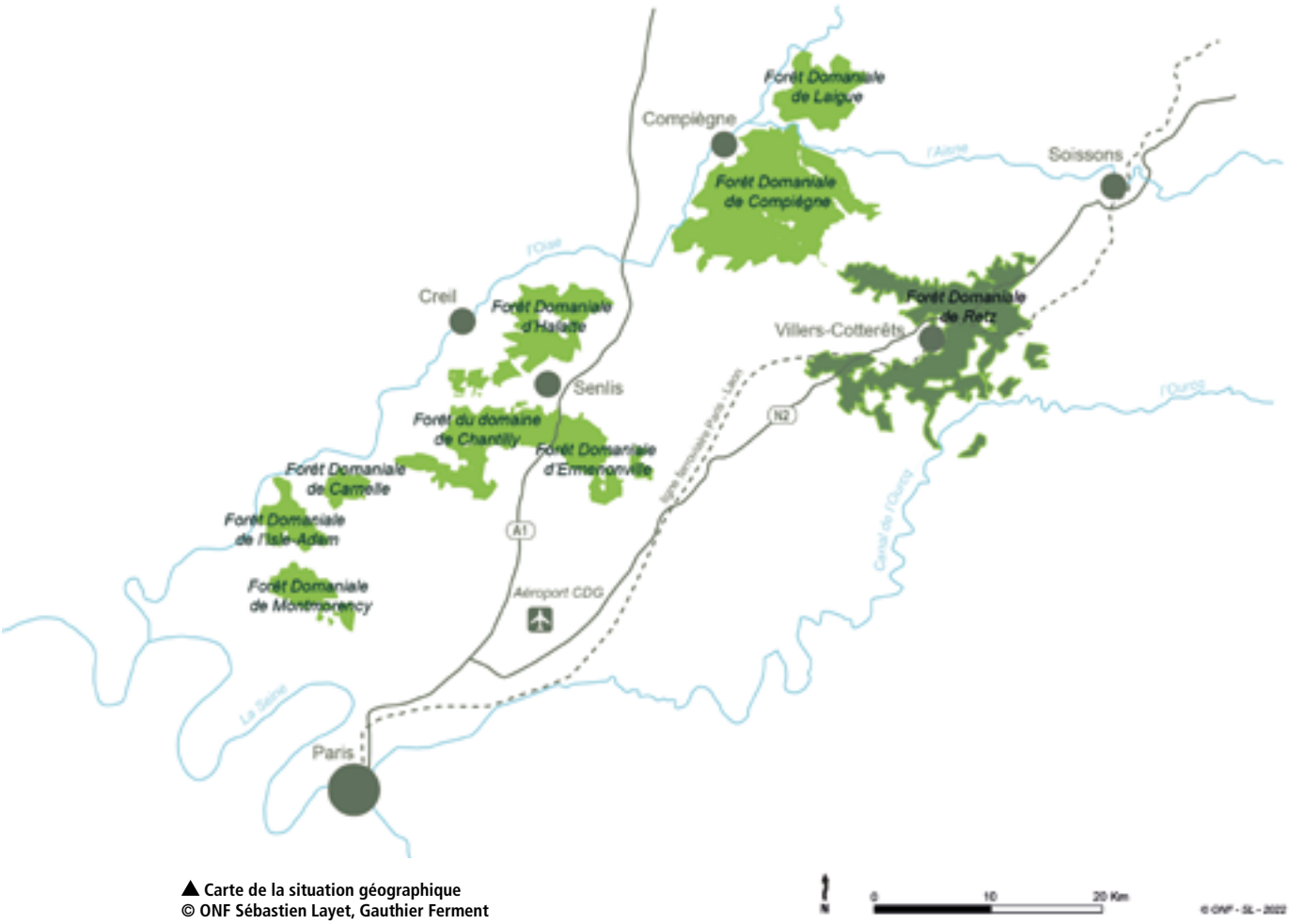


▲ **Carte de la situation géographique**
**© ONF Sébastien Layet, Gauthier Ferment**

## 1.2 UNE SITUATION GÉOGRAPHIQUE FAVORABLE À LA PRODUCTION LIGNEUSE

**Retz s'insère dans le continuum forestier picard composé des massifs de Compiègne - Laigue- Ourscamps (20 000 hectares), des « Trois Forêts » du sud de l'Oise : Halatte, Ermenonville et Chantilly (14 000 hectares) et de Saint-Gobain Coucy-Basse (8 500 hectares) dans l'Aisne. Ce massif est situé à moins de 80 kms de la capitale.**

L'altitude de la forêt est comprise entre 72 m et 241 m. Le point culminant se rencontre au carrefour de Montaigu. Depuis la maison forestière du Bois Hariez, avec une météo favorable et un regard affûté, il est possible de distinguer la Tour Eiffel illuminée la nuit. La route forestière du Faîte longe la ligne de crête sur une longueur de 19 km.

Par son relief et sa configuration particulière en forme de fer à cheval, la forêt constitue la zone de partage des eaux de trois bassins versants : celui de l'Aisne au nord, celui de l'Automne au centre du fer à cheval et celui de l'Ourcq au sud.

Le climat du Valois est de type tempéré océanique très favorable à la production ligneuse de qualité, avec des influences continentales. Le versant nord de la forêt est plus arrosé que le sud du massif. Les précipitations annuelles sont comprises entre 720 et 780 mm avec une moyenne plus élevée au nord. L'amplitude entre le mois le plus froid et le plus chaud est faible, comprise entre 14,5 et 16,3°C. Le versant nord de la forêt est soumis à des écarts thermiques plus forts et connaît des gelées plus importantes que le versant sud.

Les vents de secteur ouest – sud-ouest sont les plus fréquents. Les mois d'hiver et de début de printemps sont les plus ventés. Les vents d'hiver font craindre des chablis tandis que les vents de printemps ont surtout un effet desséchant sur les sols.

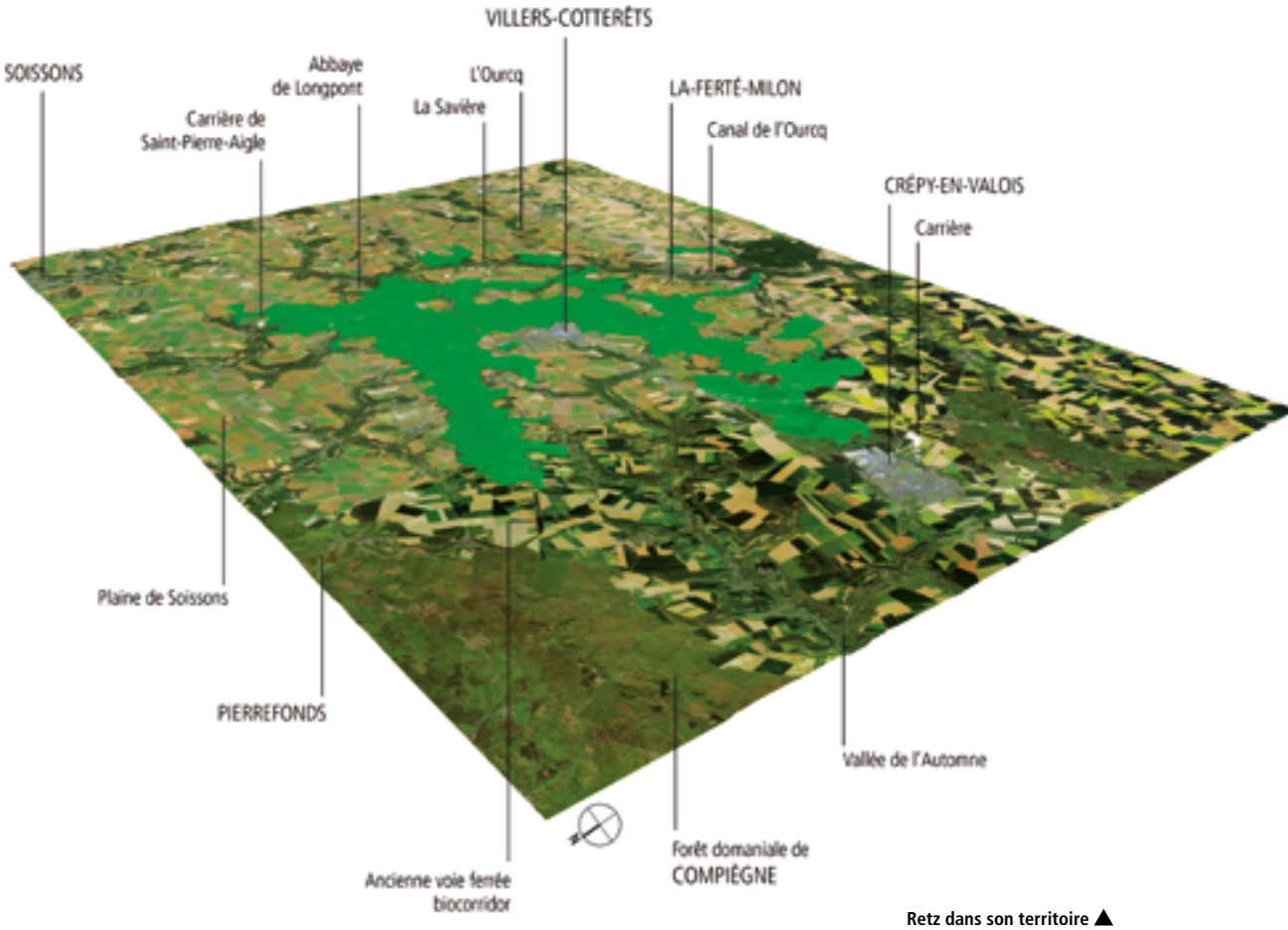


**Retz dans son territoire ▲**
**© ONF Sophie Meyrier, Benoit Destribats**

## 1.3 L'IMPORTANCE DES LISIÈRES

Outre une configuration particulière en forme de fer à cheval, la forêt de Retz présente un périmètre de lisières extrêmement découpé, héritage des nombreux défrichements opérés au fil des siècles. Cette particularité, qui constitue une richesse paysagère et écologique et des connexions importantes au sein du territoire, a motivé la création d'une association en 2013, Forêt et lisières de Retz pour œuvrer à leur préservation.

### *Retz, la forêt lumière*

*Où que vous marchiez en forêt de Retz, et quelle que fût la saison, s'allume à travers les arbres quelque part autour de vous le vitrail d'une lisière, celle d'un village-clairière ou du périmètre forestier, longue de plus de 300 kms. Antithèse d'un massif sombre, la forêt de Retz arrondit un solide croissant, encoché de multiples villages clairières. La Clairière de Villers-Cotterêts, la plus vaste est désormais en voie d'urbanisation quasi-complète. L'arc forestier domanial, en promontoire, domine la vallée de l'Automne qui court se jeter dans l'Oise contre la forêt de Compiègne. C'est une chevelure de rus encaissés qui entaille en tous sens les plateaux agricoles. Leurs rives en savarts, naguère dédiés au pastoralisme, suivent une reforestation spontanée où les marais et prés humides sont plantés de peupliers. Ce paysage se reproduit au nord de Retz. Les rus de Vandy et de Retz ondulent leur serpent forestier à travers de riches terres agricoles jusqu'aux rives de l'Aisne, à 10 km à vol d'oiseau. Â l'ouest, les vallées de l'Ourcq et de son affluent la Savière, ouvrent les paysages les plus sauvages de Retz, dominés par des bastions forestiers écartés, les buissons de Borny, Cresne et Hautwison.* ○ ○ ○

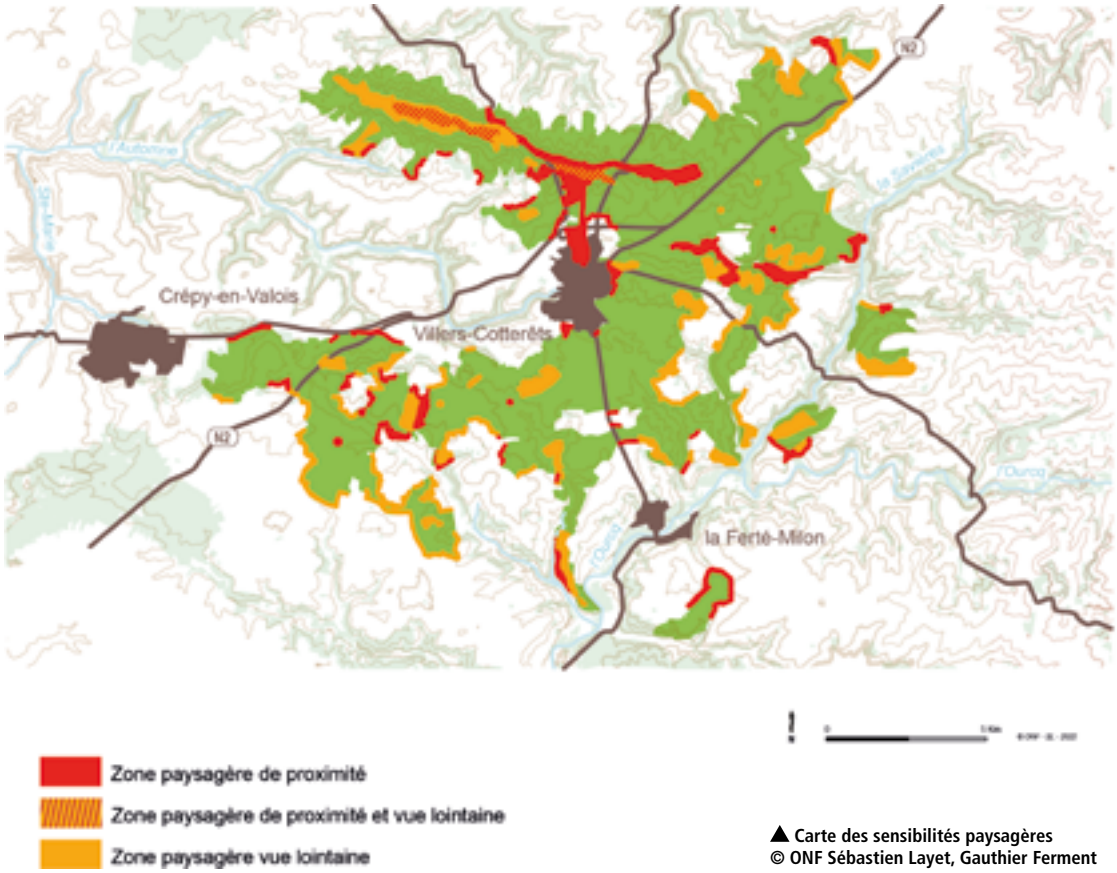


▲ **Carte des sensibilités paysagères**
**© ONF Sébastien Layet, Gauthier Ferment**

○ ○ ○

## *Retz, forêt de transit biologique*

*Le bio corridor de l'Essart Abbesse, à la fois liaison inter forestière et axe migratoire nord-sud, d'intérêt international, relie en quelques kilomètres de plaine les forêts de Retz et Compiègne. Par sa forme éclatée, par l'indentation de ses lisières semblables aux villosités intestinales, la forêt de Retz multiplie les échanges biologiques sur tout son périmètre. Cette irradiation naturelle est à valoriser car elle se fait à travers un espace très agricole et en accroissement démographique.* ○ ○ ○

○ ○ ○

## *La genèse d'une lisière unique en France*

*Ce qui caractérise la lisière de Retz, c'est une sinuosité importante et le contact abrupt des hautes futaies avec les meilleures terres agricoles, sans l'espace tampon du bocage. La haie médiévale est reléguée dans et autour des villages (Oigny-en-Valois, Ancienville). La géologie et le relief sont sans doute des facteurs déterminants. Au Néolitique, -5 000 ans av. JC, les premiers agriculteurs initient la régression du couvert forestier (très modestement) et favorisent l'installation de certaines essences (chêne, orme, puis tilleul et enfin hêtre). Les essartages se poursuivent de l'époque gallo-romaine au moyen-âge, de plus en plus encadrés et régis. La lisère devient pérenne avec l'apanage royal, borné et matérialisé par un fossé en bordure. La vénerie du cerf est un facteur essentiel de la conservation de la forêt de Retz, avec certitude depuis l'époque mérovingienne.*
*Sept mille ans de façonnement et de préservation des lisières de Retz en font un maillon essentiel du cortège forestier parisien, prestigieux monument historique et naturel.* ❞

**Alain Tombal, Président de l'association Forêt et lisères de Retz.**

## 1.4 DES SOLS VARIÉS

**La forêt repose sur des terrains d'origine sédimentaire du tertiaire sur lesquels se sont déposés des apports du quaternaire. Le trait majeur de la forêt de Retz, sur le plan géologique, est représenté par la butte oligocène « du Faîte » qui culmine dans le Bois Hariez. Au sommet de cette butte, on rencontre les témoins les plus au nord du bassin parisien, des sables de Fontainebleau et des meulières de Montmorency.**

Une étude pédologique a été achevée en 1974 par le service de cartographie des sols de la chambre d'agriculture de l'Aisne. Avec une densité d'observation voisine de 1.5 point à l'hectare, elle a permis l'établissement de cartes géologiques au 1/10 000ème. Cette étude fait apparaître une grande diversité de sols. Reprise en 1995, l'étude pédologique a abouti à des unités stationnelles qui regroupent les unités pédologiques présentant des conditions semblables pour la croissance des arbres.

**Butte témoin du Faîte © ONF Félix Vigné ▲**

## 1.5 UNE BIODIVERSITÉ TRÈS RICHE, LIÉE À LA VARIÉTÉ DES MILIEUX

**Bien que dominée par le hêtre, la taille de la forêt et la variété géologique à base de limons, d'argiles et de grès offrent une mosaïque d'habitats qui abritent des trésors de diversité animale et végétale. Par ailleurs, le massif de Retz se situe globalement au carrefour de plusieurs influences climatiques.**

- Une influence atlantique largement dominante, dont la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non scripta*) typiquement atlantique ou le Fragon petit houx (Ruscus aculeatus) méditerranéo-atlantique sont de bons représentants ;
- Un début d'influence subatlantique / pré-continentale, qu'exprime notamment une espèce comme l'Orge des Bois (*Hordelymus europaeus*) dans les hêtraies sur calcaires ;
- Une influence méridionale : la xéricité des sables et les faibles totaux pluviométriques du Valois (moins de 600 mm le plus souvent) permettent la présence d'espèces subméditerranéennes comme le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) ou la Véronique en épis (*Veronica spicata*) dans les pelouses et lisières sablo-calcaires, essentiellement de la partie sud du massif ;
- Une influence submontagnarde locale au niveau du nord-ouest du massif, de la route du Faîte surtout : l'altitude plus élevée et les sols argileux confèrent à ce secteur une tonalité submontagnarde, surtout sur les pentes exposées au nord, qu'expriment par exemple l'Impatiens ne me touchez pas (*Impatiens noli-tangere*) ou la Prêle des bois (*Equisetum sylvaticum*) dans les boisements ombragés froids.

**Prêle des bois © CBNBL Rémi François (1) ▶**

**Véronique en épis © CBNBL Rémi François (2) ▶**

**Muscardin © ONF Sébastien Laguet (3) ▶**

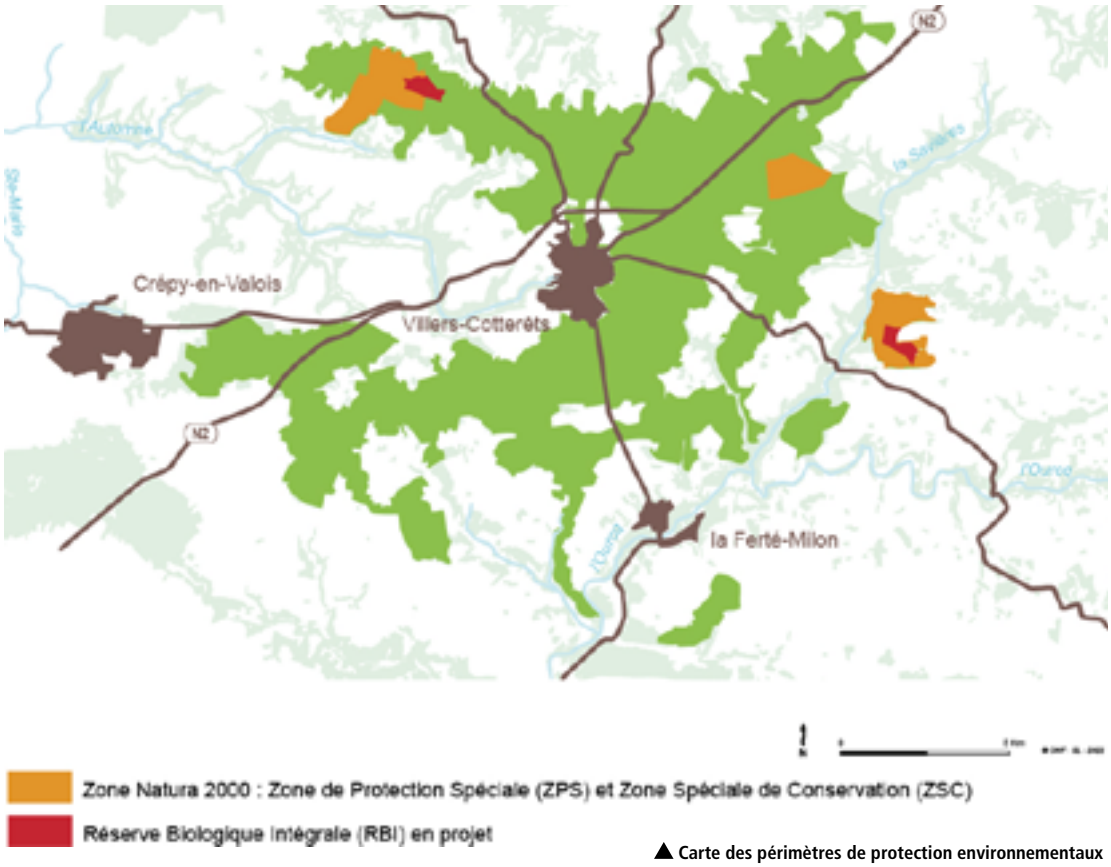


▲ **Carte des périmètres de protection environnementaux**
**© Sébastien Layet, Gauthier Ferment**

Ces influences bioclimatiques, en plus de la diversité géologique, géomorphologique et pédologique, permettent l'expression d'une flore très diversifiée.

Une cartographie des plantes effectuée en 2012 par le Conservatoire national botanique de Bailleul a permis de recenser 111 taxons d'intérêt patrimonial sur le massif. Parmi eux, 28 sont jugés prioritaires comme l'Osmonde royale, la Laîche lisse ou le Polypode du chêne.

Retz abrite par ailleurs des bryophytes (mousses) de grande valeur à l'échelle régionale comme le *Ptilidium pulcherimum* qui s'épanouit sur des grès humides et confinés. Au nord-ouest, les aulnaies sur les argiles vertes abritent des sphaignes ou le *Plagiothecium undulatum*. Sans oublier la présence du Dicrane vert (inscrit à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore) en limite occidentale de son aire de répartition et d'intérêt communautaire, qui se développe sur les écorces lisses notamment de hêtre.

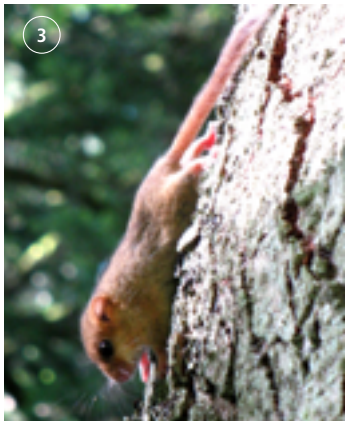

La faune n'est pas en reste et l'intérêt remarquable de la forêt repose notamment sur la présence de différentes espèces de chiroptères et plus particulièrement les multiples colonies de parturition et d'hibernation de petits rhinolophes, qui profitent de la connectivité offerte par le linéaire boisé traversant les plaines agricoles entre les forêts de Compiègne et Retz, essentiel à la conservation de ces populations, mais également des murins, autres espèces sensibles à la fragmentation des habitats. Au total, 19 espèces de chiroptères sur les 22 présentes en Hauts-de-France ont été recensées sur le massif de Retz, dont l'ensemble des 6 espèces protégées au titre de l'Annexe II de la directive Habitats : Barbastelle, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand murin, Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées. Conscients de cette responsabilité en matière de conservation des chauve-souris, l'ONF et ses partenaires ont mené avec succès de multiples études et travaux sur leurs sites d'hibernation et de reproduction en forêt de Retz et de Compiègne-Laigue, continuum forestier historique et de premier plan.

© Eric Penet

**Pouillot siffleur ▲**

Enfin, la taille et les 300 km de lisières externes de la forêt de Retz lui confèrent un intérêt écosystémique européen pour les populations de grands mammifères (cerf, chevreuil) et l'avifaune forestière nicheuse. On dénombre six espèces d'oiseaux inscrites sur la liste rouge régionale : l'Autour des palombes, le Grimpereau des bois, le Gobemouche noir, le Torcol fourmilier, le Pouillot de Bonelli et le Pouillot siffleur. Les populations de pics et de rapaces nocturnes sont également bien représentées.

On signalera également la présence de la Salamandre tachetée et d'autres batraciens liés à la présence des mares. Celle du Muscardin, petit rongeur et peut-être du Chat sauvage, dont la présence est suspectée mais non établie scientifiquement.

En matière d'espèces envahissantes, on note l'extension de la Renouée du Japon sur certains secteurs (Bois Hariez) et le long des voies de communication, la présence du Raisin d'Amérique sur Hautwison, et du Cerisier tardif aux Bois Hariez et du Tillet. Ainsi que celle du Raton laveur, originaire d'Amérique du Nord, qui figure parmi la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes dans l'Union Européenne.

## Statuts d'inventaires et zonages de protection

**Zone d'intérêt écologique floristique et faunistique** (ZNIEFF) de type 1 = totalité de la superficie.

**Zone importante pour la conservation des oiseaux** (ZICO) = totalité de la superficie.

**Natura 2000 Zone spéciale de conservation** (ZSC) = 3 entités : le Bois Hariez (312 ha), le Chapeau des Cordeliers (165 ha), le Bois de Hautwison (317 ha).

**En projet : 1 réserve biologique intégrale** (RBI) des bois de Retz, en deux blocs pour 104 hectares, au titre de la nouvelle stratégie nationale des aires protégées.

# 1.6 DES PEUPLEMENTS EXCEPTIONNELS

**Les sols riches et le climat tempéré océanique bien arrosé qui domine sur 85% de la forêt de Retz en font l'une des plus productives de France. Rien d'étonnant donc à retrouver le hêtre en surplomb sur plus de la moitié de la surface, les chênes (principalement sessile) sur presque un quart, le charme et les feuillus divers sur 20% et les résineux sur les (seulement) 5% restant.**

Traités historiquement et parmi les premières de France en futaie régulière (dès 1690, soit un siècle avant la généralisation de ce traitement en France par les forestiers de l'école de Nancy ! ), les hêtres de Retz culminent à plus de 40 mètres de hauteur pour constituer ces monuments naturels que l'on nomme « cathédrales », en référence à ces colonnes de hêtres imposantes, semblables à celles des nefs. Voilà pourquoi, la taille de la forêt couplée à la hauteur de ces colonnes fait de Retz, **la première hêtraie de France !**

Ces peuplements forestiers à structure régulière, témoins du savoir-faire des forestiers d'antan, ont des caractéristiques très homogènes. Seul le secteur d'Ivors est issu d'un ancien taillis sous futaie, régularisé en gros bois sur 235 ha. Les structures irrégularisées sont localisées au sud du massif sur environ 200 ha, de part et d'autre de la RN2 où les feuillus et les résineux se mêlent par bouquets.

Plus du tiers des peuplements ont plus de 110 ans et constituent les gros et très gros bois de la forêt. Si cet âge n'est pas préoccupant pour les chênes qui sont plus longévifs et résistants, il devient critique pour le bois de hêtre qui rougit et perd ses qualités technologiques en vieillissant. Ce vieillissement de la forêt est le résultat d'un certain « conservatisme » dans les prélèvements du siècle passé, en particulier dans les peuplements juvéniles, perchis et jeunes futaies.

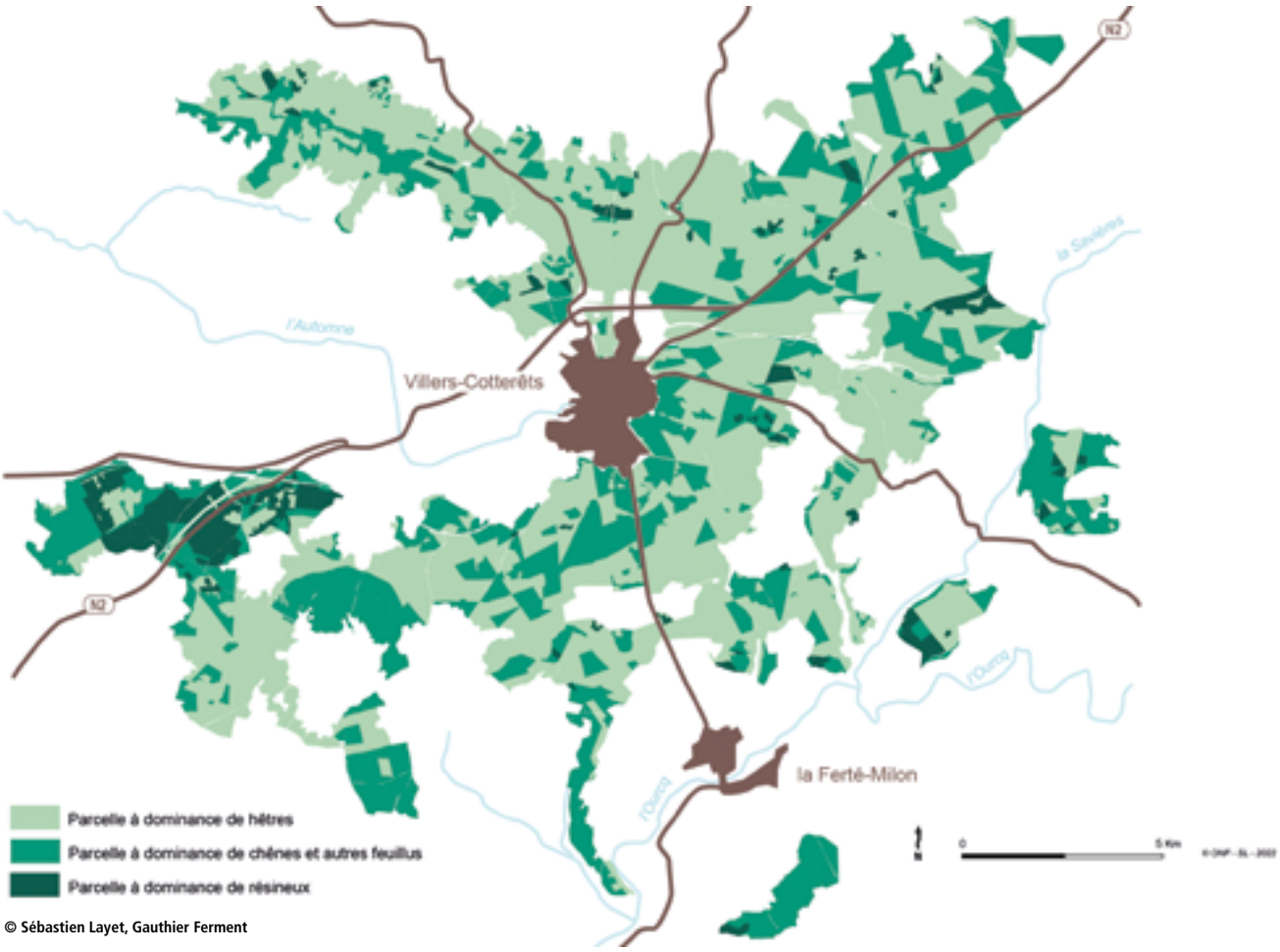


© Sébastien Layet, Gauthier Ferment

▲ Carte des peuplements dominants

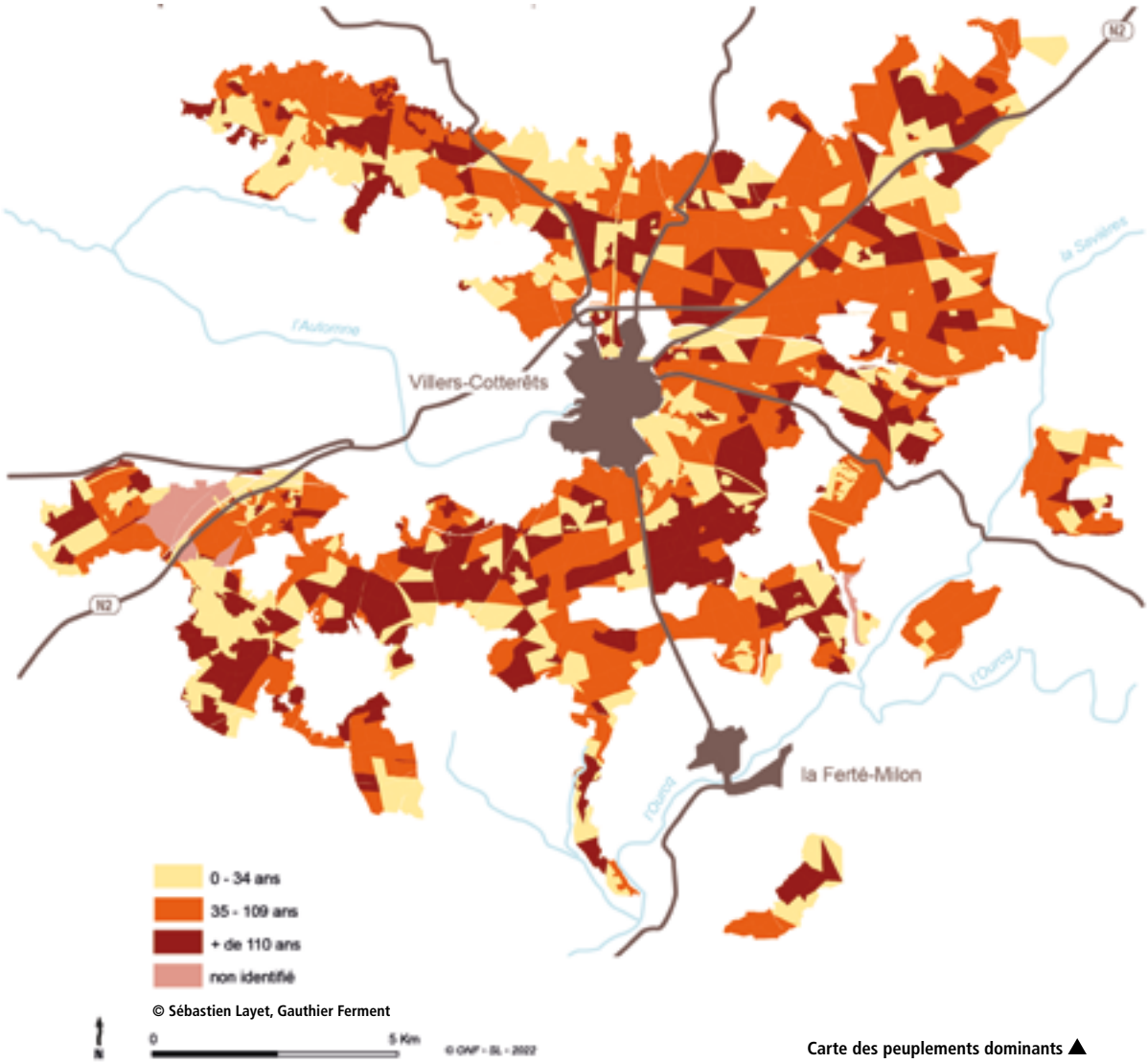


**Carte des peuplements dominants ▲**

Ces hêtraies plus que centenaires et fragiles constituent une contrainte de vieillissement, à résorber et donc à renouveler année après année. Pour autant, l'aménagement, conscient de l'effort et des impacts paysagers associés, ne prévoit que 20% de surface à régénérer entre 2013 et 2032 (soit 1%/an) au lieu des 35% mûres et disponibles.

En forêt de Retz, la régénération est naturelle à 95%, c'est-à-dire que les semis sont issus des fruits forestiers produits par les arbres semenciers en place : indemne de produits phytosanitaires, cette technique allie performance écologique et économique.

Mais les aléas pouvant conduire à des échecs sont nombreux: manque de fructifications, végétation au sol qui concurrence les semis, abroutissement par les cervidés, déchaussement et consommation des fruits par les sangliers, champignons racinaires, manque d'eau, ennoiement, gelées tardives, etc. Dans ce cas, mais également lorsqu'un peuplement dépérit et contrarie le recours aux semenciers, les forestiers complètent avec des plantations, essentiellement de chênes sessiles, mais aussi et de plus en plus avec quelques autres essences, locales ou plus méridionales, pour augmenter la diversité et la résilience forestières. Actuellement, ces plantations sont systématiquement protégées compte tenu des surdensités de grands animaux.

▲ Sciage d'un chêne pour le Jean-Bart

*« Bénéficiant d'une géomorphologie unique et d'un continuum forestier ancien, modelé par le travail de l'Homme, la forêt de Retz possède un patrimoine naturel et culturel remarquable à plus d'un titre. Du point de vue de la flore et des végétations, les hêtraies cathédrales, les landes sèches et leurs pelouses associées, les lisières oligotrophes et les suintements de pente composent un écosystème sylvatique unique pour le Nord de la France. De grands enjeux de conservation de la biodiversité sont liés à la pérennisation des multiples fonctions de cet écosystème, en liens étroits avec son utilisation par l'Homme. L'adaptation des pratiques de gestion forestière et l'accompagnement de la perception par la population des évolutions à venir compte tenu des changements climatiques nécessitent un cadre particulier que la démarche d'inscription au label « forêt d'exception » facilitera. Au regard du riche patrimoine présent et de la nécessité d'un plan d'action partagé par les acteurs du territoire pour le préserver, le Conservatoire botanique national soutient sans réserve le projet Forêt de Retz-Forêt d'exception. »*

**Jean-Christophe Hauguel, directeur adjoint du Conservatoire botanique national de Bailleul**

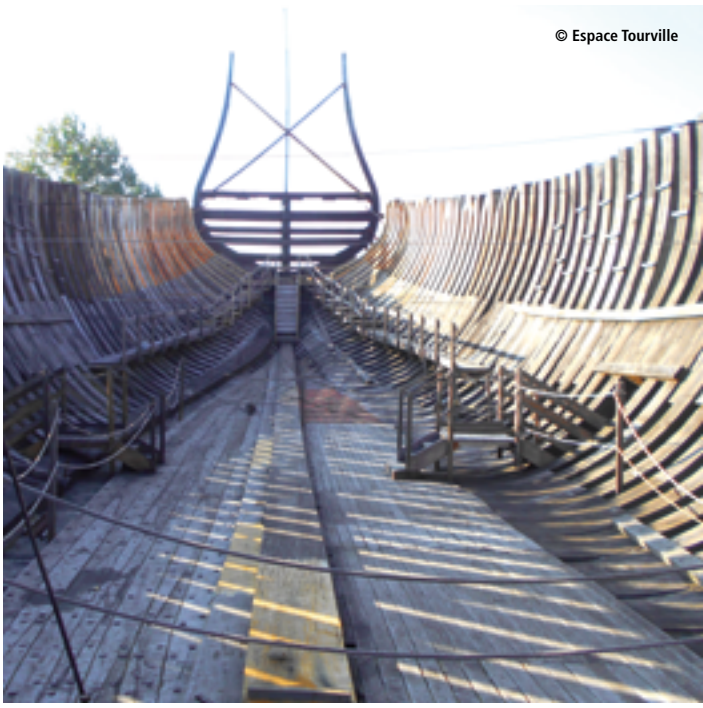


▲ Le Jean-Bart

*« Les arbres majestueux qui composent la forêt de Retz, sont très prisés pour leur qualité. Certains de nos chênes sont à destination de l'espace Tourville à Gravelines dans le département du Nord pour la reconstruction du célèbre bateau le « Jean-Bart », d'autres se voient convoités par les mérandiers au niveau national ou chez les scieurs pour être transformés en planches. Les qualités secondaires font l'objet de contrats d'approvisionnements, soit en local, soit dans l'Est de la France pour être transformés en poutres ou encore en traverses de chemin de fer. Nos hêtres de belle qualité et très élancés poussent vite et ont donc des accroissements larges qui les prédestinent soit pour l'ameublement, les jouets, les instruments de cuisine mais également pour la création de bâtonnets de glace ou de touillettes pour le café. On les retrouve aussi parmi les instruments de notre médecin généraliste. Pour la petite anecdote, le hêtre de Retz est également utilisé pour fabriquer les patins de freins du métro parisien. Et puis il y a d'autres essences comme le charme qui lui part au Portugal pour y être transformé en bouchon pour les bouteilles de Porto ou encore au Japon pour la création de caisses de piano. Cette forêt riche par tout ce qui la représente et la constitue ne peut que lui permettre de rejoindre ses homologues et de bénéficier également du label Forêt d'Exception®. »*

**Gaston Monory, technicien forestier territorial à Retz depuis 1977**

# 2. FORÊT ET CHÂTEAU, UN LIEN INDÉFECTIBLE DEPUIS TOUJOURS

## 2.1 À L'ORIGINE DU CHÂTEAU DE VILLERS-COTTERÊTS, LA FORÊT POUR LA CHASSE

Dès le haut Moyen Age, la forêt attire déjà les souverains mérovingiens pour son gibier et un premier pavillon de chasse est construit. Selon Sauval, le lieu aurait exercé un puissant attrait sur les descendants immédiats de Clovis « *À Villers-Cotterêts, Chilpéric avoit encore une autre maison, ou il fut pleurer avec Fredegonde la mort de ses enfans; la forêt y tenoit, est maintenant de vingt-cinq mille arpens, ou peu s'en faut. Clothaire II, son fils, y gagna en chassant, la maladie dont il mourut* ». Ce premier pavillon de chasse aurait été surnommé la Malmaison (mauvaise demeure) car l'édifice aurait servi de repaire à un seigneur, plutôt brigand ou à une bande de pillards. Il faut attendre le XII$^{e}$ siècle pour voir une première mise en valeur du domaine avec des travaux d'agrandissement ordonnés par le comte Philippe d'Alsace et sa femme Elisabeth. À la mort de la comtesse en 1182, sa sœur Éléonore reçoit l'appui militaire du roi Philippe-Auguste pour récupérer le comté du Valois. Attachée au domaine, elle y séjournera très régulièrement. En forêt, elle reprend la construction du tout premier réseau d'adduction des eaux et prescrit des travaux de remise en état des routes.

Ruiné par la guerre de cent ans, la grande histoire du château ne commence réellement qu'avec le futur François I$^{er}$.

En 1499, François d'Angoulême devient apanagiste du duché de Valois. Quand il se rend pour la première fois à Villers-Cotterêts c'est pour y chasser en compagnie du roi Louis XII. Devenu Roi de France en 1515, ce n'est qu'à partir de 1532 qu'il entreprend le « rétablissement de Villers-Cotterêts ». La forêt de Retz étant « la plus belle et la plus renommée du royaume », le roi, surnommé le « père des veneurs » ne pouvait logiquement manquer de manifester à Villers-Cotterêts son goût pour l'architecture et les bâtiments nouveaux. Dans son ouvrage Les plus

© INRAP Angélique Montes

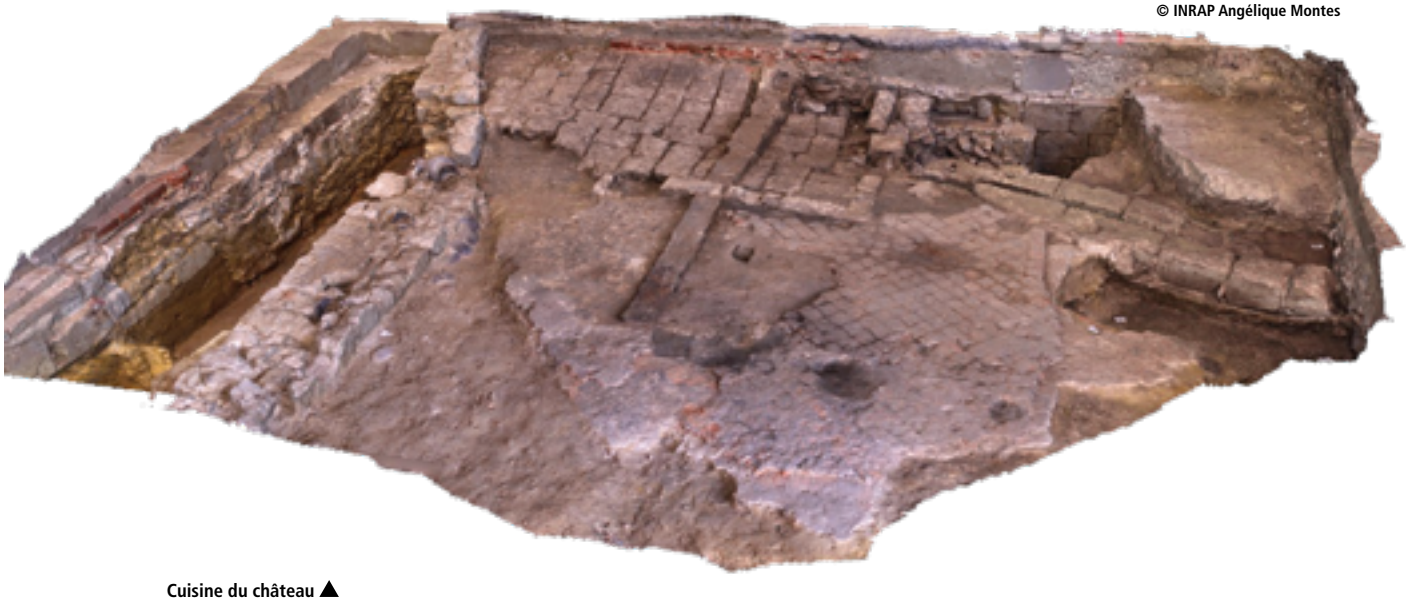

Cuisine du château ▲

excellents bastiments de France publié en 1579, l'architecte et graveur Jacques Androuet du Cerceau écrit « Car luy voyant ce lieu prochain d'une telle forest, excedant en grandeur toutes celles de France ioint qu'il aymoit la chasse, feist reparer ledict bastiment & l'augmenter de plusieurs corps de logis ». En choisissant Villers-Cotterêts, François Ier bâtit une des rares demeures royales de la Picardie. Avec son décor foisonnant, l'imposant château rivalise avec les plus belles réalisations de son époque (Chambord, Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye). Mais lorsque qu'il entreprend les travaux de construction du château, c'est tout le domaine qu'il aménage en une villégiature royale prestigieuse pour s'adonner à son activité favorite, la chasse. Annexées au château, en centre-ville, une capitainerie des chasses, l'une des première du royaume, et une vénerie sont également construites. En miroir des travaux de construction du château et de ses abords, François Ier fait réaménager le Petit parc, communément appelé Parc et crée le premier parc de chasse (Grand parc) en forêt.

© INRAP L. Amani

**Carrelage de la cuisine du château représentant un cavalier ▲**

© INRAP L. Amani

**Carrelage de la cuisine du château représentant un cerf ▲**

***“ Les opérations archéologiques dans et autour du château de Villers-Cotterêts confirment l'importance de son environnement, prairies, jardins et forêts dans le choix de son implantation et dans son rayonnement. Il ne s'agit pas d'une forteresse militaire mais d'un lieu tourné vers le repos, les loisirs et la chasse dès le Moyen Âge. C'est au travers de la forêt que le château emmène l'eau grâce à un réseau de canalisations très dense. La chasse est très présente dans le château, avec des pavés représentant un cavalier sonnant du cor ou un cerf atteint d'une flèche. On a également mis au jour la cuisine avec un aménagement de boucherie plus important que la normale, destiné à préparer les bêtes abattues, avec un grand bac et un système d'égout pour évacuer les fluides hors du château. ”***

**Bénédicte Guillot, archéologue, INRAP**

Né à côté et pour la forêt, il est d'usage de dire que le château est également né de la forêt car comme pour toutes les constructions royales, les travaux sont financés avec les recettes des coupes de bois effectuées dans les forêts royales. Pour Villers-Cotterêts, Retz n'est pas la seule à « supporter » l'effort. Des bois de Laigue ou de forêts normandes sont également vendus au profit de la construction du château Cotterézien.

# 2.2 PARC BOISÉ, PARC DE CHASSE, FORÊT ET TERRITOIRE : EMBOÎTEMENT ET STRUCTURATION DE L'ESPACE

## Un parc régulier au cœur et en lisière de la forêt de Retz

Le château de Villers-Cotterêts s'installe dans la configuration particulière du fer à cheval des coteaux boisés de la forêt dont la morphologie permet d'en percevoir l'horizon jusqu'à trois kilomètres au-delà du pied de la façade nord. Au milieu du XVIe siècle, apparait dans le choix de l'implantation d'une demeure de qualité, la notion d'assiette. C'est-à-dire comment celle-ci s'ancrera dans le sol et investira le site. Il s'agit d'organiser et superviser le domaine, non seulement en fonction d'une gestion économique, mais aussi d'y positionner et orienter des vues laissant supposer une étendue de grande ampleur.

La pertinence de l'assiette originelle du parc et du château de Villers-Cotterêts va permettre à François 1er puis à ses successeurs d'installer ce programme et le système spatial qui en découle. En effet, la topographie en « faux-plat » de l'assise du parc permet d'y inscrire une géométrie d'allées, d'en travailler les nivellements, de sorte à installer des vues rayonnantes tant sur le parc, que sur l'étendue géographique dont il est le centre.

Dès le XVIe, le tout premier réseau d'allées en patte d'oie amorce une connexion entre le château et son territoire. Au XVIIe Philippe d'Orléans transforme les jardins aux abords du château et élargit l'axe central (allée royale). Enfin au XVIIIe, Louis-Philippe d'Orléans reprend l'aménagement du domaine de façon assez importante et prolonge entre autre l'allée royale jusqu'à la ligne de crête du massif

Fait rare et exceptionnel, le parc a gardé une structure du XVIe siècle ouvrant les abords du château sur le territoire. Patte d'oie, allée royale, grandes allées et ha-has, marquent l'appartenance du territoire au château. Ils structurent et dessinent aussi un grand paysage où château et ville appartiennent au territoire.

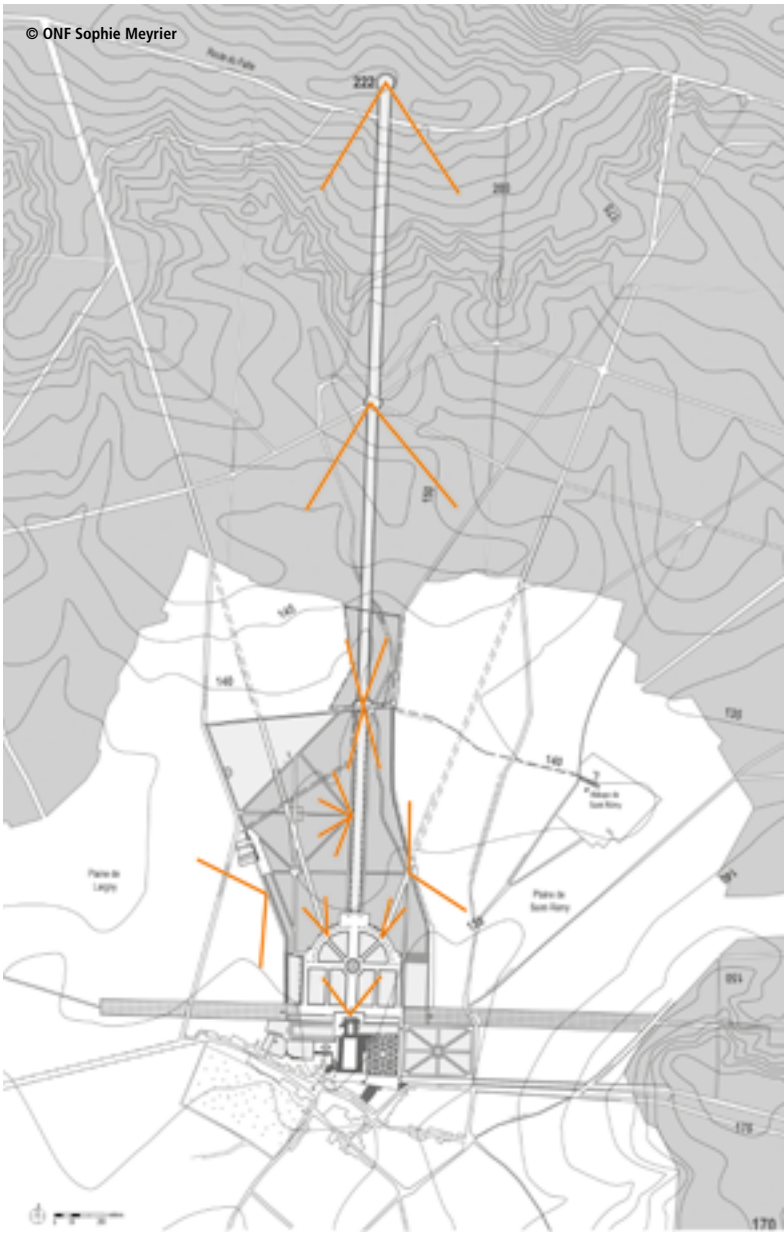


Le parc à la fin du XVIIIe ▲

La grande allée Est entre 1945 et 1975 ▲

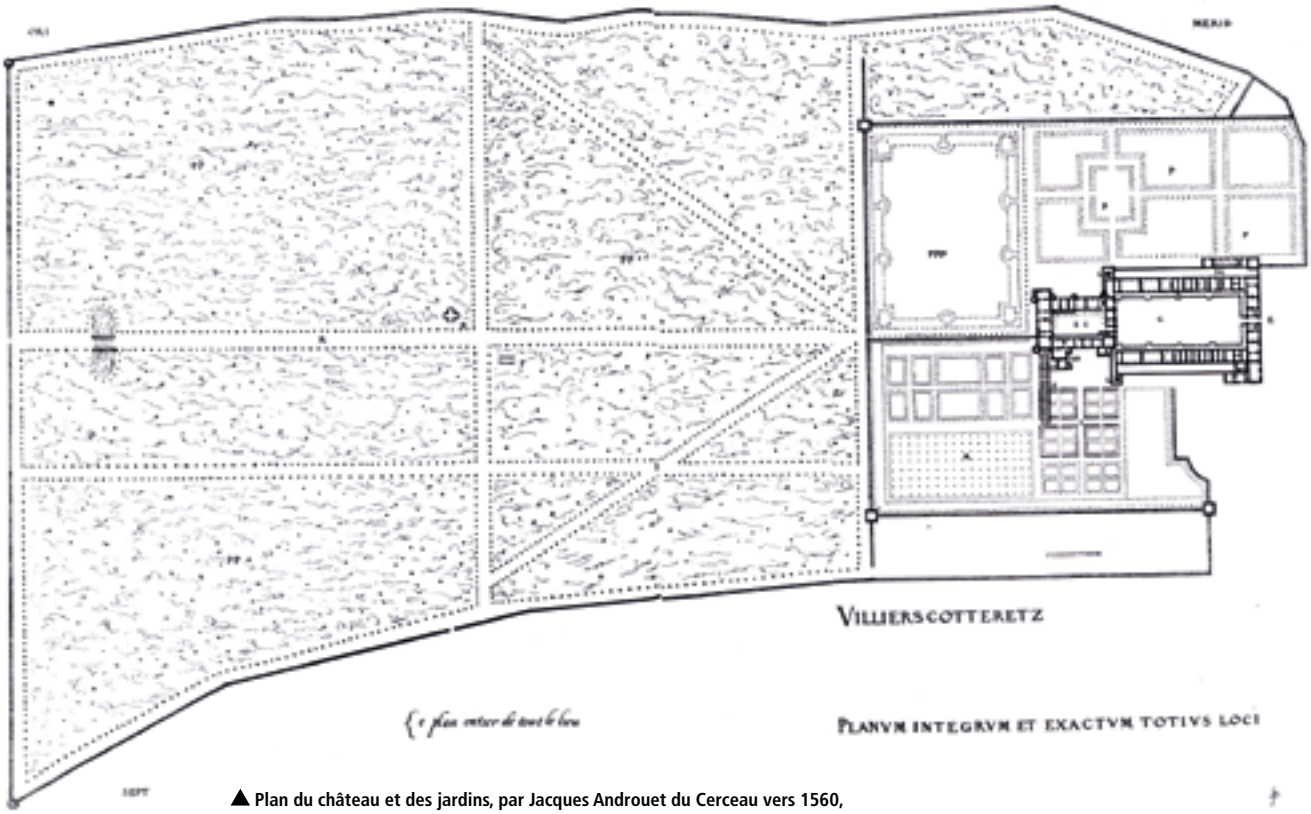


▲ **Plan du château et des jardins, par Jacques Androuet du Cerceau vers 1560, in « Les plus excellents bastiments de France »**

© ONF Félix Vigné ▲

▲ **Allée royale**

## Production sylvicole et délassements cynégétiques

La forêt est une source importante de revenus. Une hausse des prix du bois commence au XVI[e] et culminera au XVIII[e]. Elle s'accompagne d'une prise de conscience de la valeur du capital ligneux et de la nécessité d'une exploitation en assurant rentabilité, qualité et pérennité. La hausse des prix va conduire à « remonter » les parcs de chasse en forêt : les Grands parcs et la création de quantité de parcs boisés : les Petits parcs. La chasse est aussi un spectacle où l'action se concentre dans l'espace du parc. S'installe une trame scénographique, de larges avenues, de pattes d'oie et de carrefours en étoiles, la plupart du temps en point haut, de sorte à bien voir passer le gibier et les équipages. On chasse et on regarde la chasse. à la fin du XVIII[e], le prix du bois atteint des sommets. Vers 1770, Louis-Philippe I[er] d'Orléans reconfigure le parc de chasse de François I[er] de sorte à optimiser la production forestière. Ce dernier est réduit dans sa surface et se concentre à l'est du domaine (annexe 4).

À la Révolution Française, le château devient une caserne puis échappe, ainsi que le Parc, à un projet de lotissement. Dès lors, le parc est intégré à la forêt de Retz et sa gestion confiée aux Eaux et Forêts. Si depuis plusieurs décennies, sa gestion est appréhendée de manière différenciée par les forestiers pour tenir compte de l'enjeu patrimonial et de la fréquentation du public, les décisions de gestion sont restées insuffisamment précises au fil du temps pour donner une lisibilité d'actions et des itinéraires de gestion clairs et concertés avec l'architecte des bâtiments de France (ABF). Pour ces différentes raisons, au début des années 2010, l'ONF a souhaité produire un plan de conservation et de valorisation afin de donner un cap et un cadre de gestion validé par l'ABF. Ce plan de gestion s'est appuyé sur le travail de recherche réalisé par Sophie Meyrier pour son mémoire de master 2 Jardins historiques, patrimoine et paysage de l'Ecole nationale d'architecture de Versailles. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de gestion, des travaux de replantation ont été réalisés pour restituer l'allée des soupirs et la grande allée Est en 2018 et 2019. En 2020, ce travail a été récompensé par le prix d'honneur du concours des « Allées d'arbres » décerné par l'association Sites & monuments.

**Sophie Meyrier lors de la remise du prix ▲**

▼ 1770, le nouveau périmètre du parc de chasse

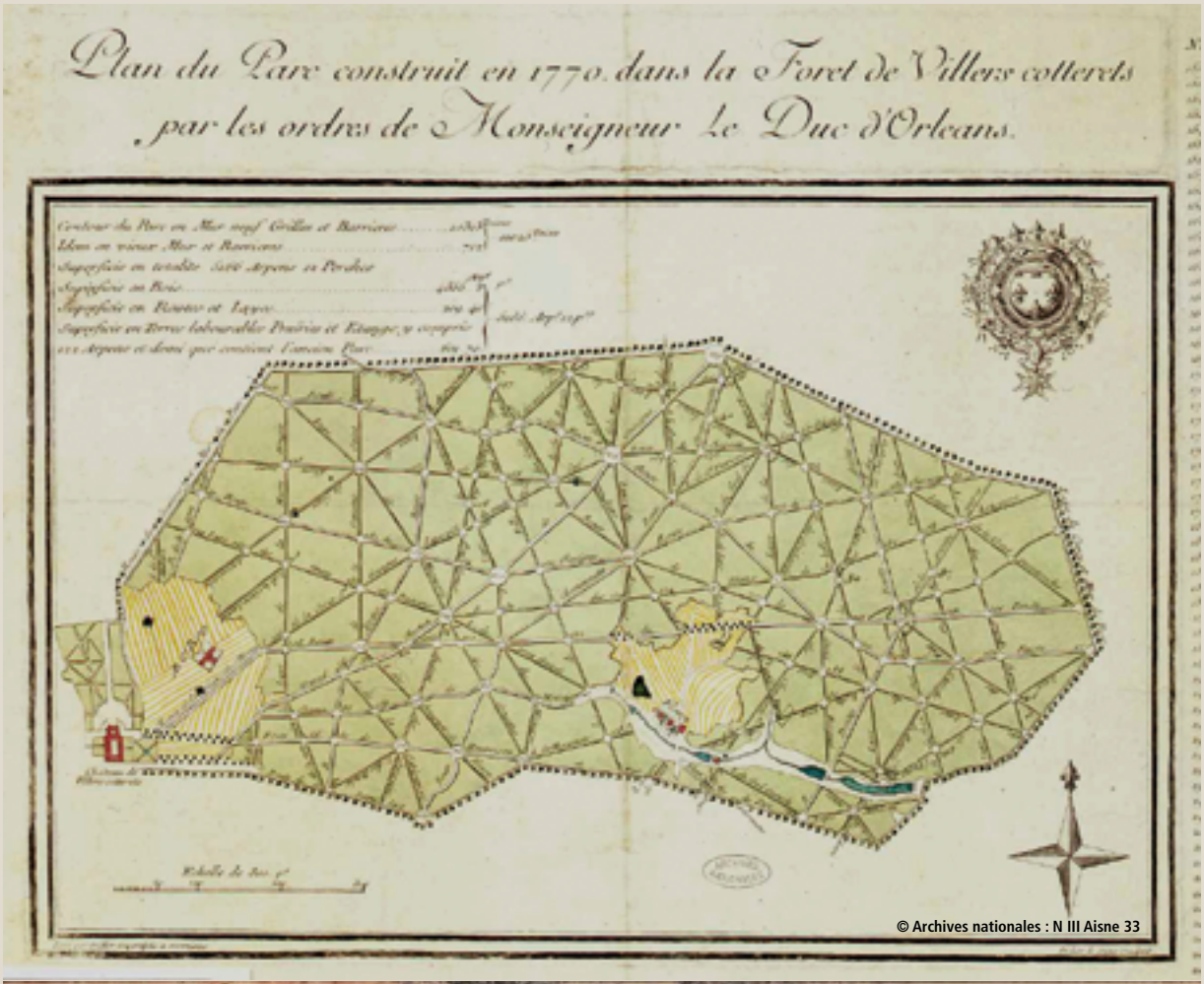


© Archives nationales : N III Aisne 33

© Alain-Pierre Baudesson Col.personnelle

▲ Entrée du Grand parc de chasse, Poste forestier de Maison Neuve route de Soissons

# 2.3 LE RETOUR AU CHÂTEAU : LA LAIE DES POTS

## Historique

Pour alimenter le château édifié sur une zone sans cours d'eau, Elisabeth de Vermendois entreprend dès le XII[e] des travaux d'adduction d'eau. À défaut de sources existantes, il fut procédé à des drainages en forêt pour recueillir « les pleurs de la Cote du Faict de Retz » affleurantes sur les argiles à une altitude comprise entre 200 et 250 mètres (annexe 5). Après le décès d'Elisabeth, les travaux sont repris et achevés en 1192. Les sources écrites ne nous permettent pas de connaître dans le détail les travaux exécutés à l'époque. Quand François d'Angoulême reçoit en apanage le duché de Valois, le système est détérioré tout comme la Malmaison en ruine. Pour assurer le confort du château Renaissance qu'il fait édifier, le roi de France reprend l'aménagement de la Laie des Pots. Il lance un vaste programme de remise en état des ouvrages souvent éboulés et obstrués et entreprend d'étendre le système. De nouveaux ouvrages maçonnés sont construits et le réseau est étendu dans la corne nord-ouest de la forêt pour atteindre au total 14 kilomètres. Ces eaux étaient réservées au seul usage du château. Il faut attendre les années 1670 pour que Monsieur, frère du roi Louis XIV, accepte de donner « une part d'eau » aux Cotteréziens. La ville fait alors conduire l'eau à une fontaine érigée sur la place du marché. Ce réseau sera la seule source d'alimentation des habitants en eau potable jusqu'en 1884. En 1937, l'ancienne Faisanderie du Parc (locaux actuels de l'ONF) est raccordée au réseau de la ville. Une dernière habitation est encore alimentée par la Laie des Pots sur la route du Faîte, le poste forestier de la Croix Morel.

© Archives nationales : N III Aisnes 135

**Avant 1780, relevé de la Laie des Pots ▲**

**« L'eau, c'est la vie! Qui pourrait imaginer sous nos pieds cet ancien réseau d'aqueducs et de canalisations rassemblant l'eau des sources de la forêt pour la conduire au château ? La Laie des Pots est le lien vital historique entre la forêt et le château. »**

**Guy Duronsoy, Président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de la Laie des Pots**

## Description :

La Laie des Pots est constituée de trois types d'ouvrages :

- Les conduites. Elles relient les regards entre eux et assurent l'écoulement de l'eau par gravité. Elles sont fabriquées en poterie de terre de 8 à 10 cm de diamètre et longues de 40 cm avec un système de joints à emboîtement ;
- Les aqueducs ou voûtes. Ce sont de véritables souterrains, construits en pierres sèches, de 2 mètres de hauteur environ et d'une largeur de 0.50 à 0.80 cm. Parfaitement exécutés, ces ouvrages sont en très bon état de conservation. Des rigoles installées dans le sol permettent l'écoulement de l'eau ;
- Les regards. Ils sont de deux types : les regards à tampon, dits aussi margelles ou pots et les regards à porte.

**Les regards à tampon** sont les plus nombreux, près de 150. Pouvant être comparés à des puisards, de profondeur variable en fonction du relief, ils sont munis d'un bac de décantation destiné à recueillir le sable entraîné par les eaux. Ils étaient curés régulièrement afin que l'eau arrivant au château soit la plus propre possible. Irrégulièrement répartis le long des 14 kms du linéaire, ils sont pour la plupart en bon état. Fermés par un tampon de pierre, l'ouverture n'était possible qu'avec un outillage spécifique.

**Les regards à porte** sont des constructions en maçonnerie avec façade en pierre de taille de 2 mètres sur 2 mètres en général. La façade était fermée par une porte à clef. À l'intérieur, une fosse de décantation reçoit les conduites ou les rigoles des aqueducs. Il en existe 11, le plus monumental étant le regard de l'Ermitage Saint-Hubert.

**▼ Regard à porte de Mme Vély (gauche) et son aqueduc souterrain (à droite) - Petit regard des Vieilles Voûtes (en bas)**

© ONF

© ONF Mathieu Boucher

© ONF Mathieu Boucher

Regard de la Croix Morel ▲

## Origine de l'appellation *Laie des Pots*

Avec ses tuyaux en poterie et ses joints d'une étanchéité précaire, le bon fonctionnement de la Laie des Pots était perpétuellement menacé par le développement du système racinaire des arbres s'épanouissant au-dessus des canalisations. Dans le procès-verbal d'arpentage déposé par Adrien Breffort, arpenteur particulier aux maîtrises des forêts du Valois, on apprend qu'il propose de prélever les arbres et de défricher sur une largeur de 22 pieds (7.05 m) soit 11 pieds de chaque côté de la conduite. Par arrêté du Conseil d'Etat du Roi, le duc d'Orléans obtient l'autorisation d'effectuer les travaux et la Laie des Pots est ouverte à partir de 1752.

Regard à porte de l'Ermitage Saint-Hubert en 1909 ▲
et évolution du peuplement parcelle n°316

## Prise en compte de la Laie des Pots dans l'exploitation forestière

Depuis une trentaine d'année, l'ONF s'intéresse au patrimoine historique présent dans les forêts qu'il gère. Des contacts ont été noués entre les forestiers et les archéologues et services en charge du patrimoine historique. Par ailleurs, des formations à destination des forestiers à la reconnaissance, à la réglementation et à la prise en compte du patrimoine archéologique existent depuis 1994. L'ONF a même intégré une équipe d'archéologues et constitué un réseau de référents au sein de ses équipes depuis une quinzaine d'années. La présence des éléments patrimoniaux et vestiges archéologiques – quand ils sont connus – sont mentionnés dans l'aménagement de la forêt. L'insertion de ces données dans le document de gestion permet notamment la protection effective des sites lors des phases d'exploitation forestière. Pour la Laie des Pots, 90% de l'ouvrage est concentré sur un seul triage. Ce découpage permet au forestier de l'appréhender avec une vue d'ensemble, facilitant sa prise en compte au quotidien et la mise en place d'un fonctionnement identique sur l'ensemble du linéaire quelle que soit la parcelle. Selon les contraintes topographiques (pentes) et aménagements disponibles (voiries forestières et places de dépôt), les cloisonnements sont implantés de manière

à éviter le franchissement des conduites. La présence de l'ouvrage est rappelée en consignes de martelage et pour aider à sa localisation, le tracé est matérialisé à la bombe. Avant l'exploitation, la rencontre préalable sur le terrain aide l'acheteur à situer l'emplacement des conduites. Enfin, la surveillance régulière de l'exploitation permet de rappeler aux bûcherons et débardeurs les enjeux de conservation de cet ouvrage tout à fait original qui fait actuellement l'objet d'une procédure de classement au titre des monuments historiques.

▲ **Regard à porte de l'Ermitage Saint-Hubert vers 1970 et évolution du peuplement parcelle n°316**

▲ **Regard à porte de l'Ermitage Saint-Hubert en 2015 et évolution du peuplement de la parcelle n°316**

# 2.4 UNE UNITÉ RETROUVÉE AUTOUR DU LIEN AVEC LA LANGUE FRANÇAISE

**La Cité internationale de la langue française, au cœur d'un territoire à l'histoire littéraire fertile.**

**Logis royal, grande pelouse et allée royale ▲**

En 2018, M. Emmanuel Macron, Président de la République, confie au Centre des monuments nationaux le projet de créer la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts, sans affectation depuis 2014.

En 1539, François Ier signa au château de Villers-Cotterêts une ordonnance historique, célèbre notamment car elle imposa le français dans les actes administratifs et juridiques. À partir de cette date, l'usage du français se généralisa et prit le pas sur celui du latin notamment dans l'enseignement. Jusqu'à ce qu'il devienne langue officielle en 1992. Cette ordonnance fut déterminante pour le cheminement vers l'unité française, et le rayonnement de cette langue au-delà des frontières. En effet, langue de l'aristocratie d'un des royaumes les plus puissants d'Europe, le français devint également la langue de la diplomatie et des élites sur tout le continent.

Au sein du château, Philippe d'Orléans avait fait installer une salle de comédie dans l'aile ouest du Logis Royal, et Louis-Philippe d'Orléans y fit aménager une véritable salle de théâtre dans les années 1760. Ce lien avec la langue française perdurera au fil des siècles. Molière y présenta Tartuffe, Corneille Sertorius et Racine La Thébaïde.

Par ailleurs, plusieurs grands noms de la littérature française sont attachés à ce territoire : Jean Racine est né à la Ferté-Milon, Jean de la Fontaine à Château-Thierry, Paul Claudel à Villeneuve-sur-Fère, Charles-Albert Demoustier à Villers-Cotterêts et bien évidemment Alexandre Dumas, également Cotterézien. En prologue de ses ouvrages, témoignant son attachement à sa ville, sa région natale et la forêt de Retz, il écrit dans ses Mémoires :

> *« Je suis né à Villers-Cotterêts, petite ville du département de l'Aisne, située sur la route de Paris à Laon, à deux cents pas de la rue de la Noue, où mourut Demoustier, à deux lieues de la Ferté-Milon, où naquit Racine, à sept lieues de Château-Thierry, où naquit La Fontaine »*

et dans le Pays Natal :

> *« Dieu qui a été si bon pour moi a voulu être prodigue jusqu'au bout : au lieu de me faire naître dans une de ces carrières de pierre habitées par une fourmilière d'hommes, que l'on appelle Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille ou Rouen, il m'a choisi, comme aux oiseaux créés pour chanter les louanges, un nid dans la verdure et dans la mousse sous les hauts et frais ombrages de la plus belle forêt de France. »*

## Un projet culturel inédit

Après deux années de travaux, à l'automne 2022, Le parcours de visite permanent de la Cité sur la langue

française, la librairie-boutique et l'auditorium ouvriront leurs portes au public. Les autres espaces de la Cité seront mis en service à partir du printemps 2023 : espaces pédagogiques et de formation, ateliers de résidences, expositions temporaires, café-salon de thé et parking.

Ouverte au monde et ancrée dans un territoire marqué par la présence de la forêt de Retz, la Cité internationale de la langue française sera un lieu culturel et de vie entièrement dédié à la langue française. Elle reliera le passé, le présent et le futur de la langue française et de la francophonie, autour de trois piliers : culture & création, éducation & formation, recherche & innovation. Elle a l'ambition de révéler la langue française comme source de créativité et d'échanges, d'épanouissement intellectuel et esthétique, de plaisir et comme un levier d'insertion sociale, économique et citoyenne. Face à la multiplicité des enjeux portés par la langue française (culturels, sociaux, politiques) dans son rapport au monde, la Cité combinera des activités variées en privilégiant une approche créative, sensible, participative et ouverte de la langue. La première salle, consacrée au château inscrit dans son territoire sera en accès libre.

### La Cité en quelques chiffres

**1600** m² d'expositions permanentes et temporaires

**250** places dans l'auditorium

**2** commerces de proximité : une librairie-boutique et un café-salon de thé

**12** ateliers de résidence pour des artistes, chercheurs, entrepreneurs

**1** programmation variée de spectacles, d'événements, de conférences et d'expositions

**Plusieurs** activités pédagogiques, de formation et d'apprentissage de la langue

**1** laboratoire de recherche et d'innovation sur les enjeux linguistiques

© CMN/Céline Lamour-Crochet

▲ **Fresque réalisée pour l'évènement *Monument jeu d'enfant*. Thème : le château dans son environnement**

### Le parcours de visite permanent en quelques chiffres clés

**1200** m² de parcours de visite permanent

**100** œuvres, objets et documents

**60** dispositifs audiovisuels et numériques

**30** contributeurs scientifiques représentatifs de la francophonie

**20** prêteurs d'œuvres

**15** institutions nationales et internationales partenaires

**3** commandes artistiques

**Esquisse de la verrière du jeu de paume et de son ciel lexical de nuit ▲**

## Une préfiguration culturelle mise en place depuis 2019

Depuis 2019, une maison du projet présente au public l'avancement du chantier de la future Cité internationale de la langue française et accueille divers ateliers et activités. Installée dans le petit Bosquet du parc à quelques mètres du château, elle est actuellement ouverte tous les samedis. Plus de 100 actions de préfiguration de la future programmation culturelle de la Cité ayant réuni près de 10 000 participants ont eu lieu, impliquant la population locale dans la construction du projet : ateliers pédagogiques – notamment autour des dispositifs numériques du parcours de visite - impliquant plus de 1 200 scolaires et enseignants, ateliers de découverte des métiers du livre et de l'impression avec l'Imprimerie nationale, visites du chantier avec près de 350 participants (élus, acteurs territoriaux, presse…).

## Le projet de restauration, un édifice ouvert sur le parc et la forêt

La restauration du château conservera la trace des différentes périodes d'occupation, mais privilégiera les éléments Renaissance d'origine, dans l'aile sud du logis royal, ainsi que les apports du XVII[e] et surtout du XVIII[e] qui ont valu au château son classement. Les espaces d'origine, particulièrement amples et largement ouverts sur la cour et le parc grâce à leurs grandes fenêtres seront restitués et valorisés. Enfin, le CMN a souhaité rouvrir le monument sur son environnement en créant un passage à travers le site. Grâce à ce parti pris urbanistique fort, renouant avec l'intention architecturale d'origine, les habitants et les visiteurs pourront librement traverser la Cité internationale de la langue française pour se rendre vers la ville côté sud ou vers la forêt côté nord. Tous pourront s'approprier au mieux un monument un château ouvert et traversant, qui pourra même être amené à devenir un lieu du quotidien pour les habitants de Villers-Cotterêts et de ses environs.

# 3. RETZ, UNE HISTOIRE DE LA SYLVICULTURE

**Les textes des XVIIIe-XIXe siècles supposent qu'à l'époque gauloise, la forêt de Retz faisait partie de l'immense forêt des Sylvanectes, qui s'étendait de Louvres jusqu'au milieu de l'actuel département de l'Aisne. Elle se serait ensuite morcelée à la faveur de nombreux défrichements. La carte archéologique laisse cependant apparaître de nombreux sites protohistoriques aux pourtours et à l'intérieur de la forêt, et les premiers relevés LiDAR révèlent des traces de parcellaires qui pourraient remonter avant la période antique. L'histoire du massif avant la période médiévale reste donc encore très mal connue. Ce n'est qu'au XIIe siècle que cette forêt devient une entité spécifique, appelée désormais forêt de Retz, détenue par les comtes de Valois.**

## 3.1 DES PREMIERS RÈGLEMENTS AU DÉVELOPPEMENT DE LA SYLVICULTURE

**Différents travaux laissent à penser que des défrichements importants ont eu lieu avant le XIIe siècle en relation notamment avec l'installation d'une dizaine d'établissements religieux. Du XIIe au XIVe siècle, Retz connaît encore d'autres défrichements dus à la forte croissance de la population.**

En 1213, la forêt est annexée au domaine royal de Philippe II Auguste, roi de France, après le décès d'Aliénor, Dame de Valois. Il dicte la première ordonnance royale connue à propos de cette forêt portant réglementation de l'exploitation et des ventes du bois. Ce premier texte pris à Gisors, est appelé sans doute de manière abusive « ordonnance de Villers-Cotterêts », dans la mesure où le texte a une portée locale. Il n'évoque en effet que la forêt de Retz, l'une des plus importantes du domaine royal. Philippe II Auguste accorde à ses forestiers un pouvoir d'arbitrage et impose les premières règles de vente de bois. Ce texte n'existe malheureusement plus sous la forme d'original et n'est connu que par une traduction française du début de 1610[1]. Il existe un autre acte en lien avec la forêt de Retz, probablement rédigé au même moment et au même endroit, et qui précise les droits des hommes de Saint-Pierre-Aigle dans cette forêt.

C'est en ces temps que se met en place une véritable administration des forêts dans les massifs détenus par le Roi de France, et que les usages sont réglementés selon la nature des bénéficiaires (clergé, aristocrates, communautés d'habitants), les nécessités économiques et les rapports de force locaux. L'administration de la forêt est alors sous la responsabilité du gouverneur des châteaux de Villers-Cotterêts et de Vivières. Des agents forestiers, appelés sergents du roi, gèrent la forêt en taillis sous futaie et futaie, et surveillent les droits d'usage, les coupes, le transport des bois. Ces règlements conduisent aussi à une sanctuarisation de l'espace forestier. Les mesures édictées en forêt de Retz se généralisent ensuite à la plupart des grandes forêts royales. Durant cette période sont aussi menées de grandes enquêtes qui nous livrent les traces d'une vie économique et sociale intense en forêt de Retz. Elles témoignent de l'exploitation de bois de chauffe, de bois d'œuvre, de bois d'outillage et

▲ *Gravure d'Adam Pérelle, château de Villers-Cotterêts vers 1670*

1 Louis de Sainct-Yon, Les Édicts et ordonnances des roys. Coustumes des provinces. Reglemens. Arrests et jugemens notables, des Eaues et forets, p. 95.

de construction, de charbon de bois, d'échalas pour les vignes du Soissonnais, de cercles de coudrier et de charme pour les tonneaux, de bois et fagots pour les artisans, mais aussi de pâturage, de panage et de paisson des bestiaux (notamment des porcs), de droits d'usage des paysans colons des seigneurs, alors que le souverain conserve la haute main sur les sessions et les ventes, ainsi que sur les défrichements. Cet essor économique est lié au développement des marchés locaux et à la proximité de Paris.

L'originalité de la forêt porte surtout sur les structures de propriété. Le roi détient en propre des portions du massif, tandis que d'autres sont accordées en apanage et surtout remises à des bénéficiaires ecclésiastiques ou laïcs, sous forme de tréfonds. Les tréfonciers bénéficient de droits supérieurs à de simples droits d'usage. Certains peuvent avoir accès au bois vif, pour leur usage particulier, ainsi qu'au pâturage, voire au défrichement. La plupart bénéficient du tiers du prix de vente des coupes ordonnées par les agents du roi. Ces droits perdurent jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (en 1672, 28 % de la surface est encore sous tréfonds). à ces droits peuvent aussi s'ajouter de simples droits d'usage, comme dans la plupart des autres forêts. En 1328, les Chartreux de Bourgfontaine ont l'autorisation de prendre dans la forêt de Retz, le bois nécessaire aux usages de leur maison et l'autorisation de faire paître des bestiaux. En octobre 1341, les religieux de Saint-Crépin-en-Chaie[2] obtiennent le droit *« au bois mort, au mort bois, aux branches, au bois coupé, au bois sec et au bois chû »*, la quantité et la durée des prélèvements étant contrôlée par les sergents.

Philippe de Valois est connu pour avoir consacré une ordonnance fondamentale à la gestion des forêts en 1346 : l'ordonnance de Brunoy. Ce texte donne véritablement naissance à la première administration spéciale des forêts. Il installe à Retz le premier maître des Eaux et des Forêts. Cette ordonnance témoigne d'une première volonté de gestion durable des forêts, notamment son article 4 qui précise que :

> *« Les maistres des forez dessusdits selon ce qu'ils sont ordonez, enquerront et visiteront toutes les forez et bois qui y sont et seront les ventes, qui y sont à faire, eu regart à ce que lesdites forez et bois se puissent perpétuellement soustenir en bon estat. »*

C'est aussi en 1346 qu'est nommé un maître-enquêteur à Villers-Cotterêts.

En 1499, la forêt revient en apanage à François de Valois, futur François Ier. Le roi, qui apprécie beaucoup cette forêt y fait de nombreux travaux et aménagements : percement des premières laies. Il met aussi en place une gestion plus rationnelle de la forêt où les droits d'usage sont mieux

**Couverture de l'ordonnance de 1669 ▲**

réglementés et les délits davantage réprimés.

En 1564, Catherine de Médicis prescrit la canalisation partielle de l'Ourcq afin de faciliter l'écoulement des produits de la forêt par le flottage du bois ou le transport en bateau jusqu'à Paris. Cet aménagement nécessite la création de réservoirs dans la forêt (étang de la Ramée, de Corcy, du Roy…) et de systèmes de rus de flottage et d'écluses. Le bois de Retz est dès lors facilement commercialisable.

En 1573, le premier règlement d'exploitation est décidé : la possibilité par contenance est autorisée jusqu'à 100 arpents par an pour des bois âgés de 225 ans environ. En raison des guerres, incessantes jusqu'au milieu du XVIIe siècle, ce règlement ne sera pas vraiment appliqué. C'est lors des époques sombres des guerres de Religion que la forêt offre un refuge, comme au poète Claude Gaucher, partisan d'Henri IV. Ce roi est le dernier à séjourner régulièrement au château de Villers-Cotterêts.

Les coupes extraordinaires ordonnées durant cette période conduisent à une forte décapitalisation des peuplements. De 1642 à 1645, d'importantes coupes divisent la forêt en deux ensembles aux traitements distincts. Deux mille hectares de futaie disparaissent à jamais au niveau de ce qu'on appelle les Buissons, zone périphérique de la forêt (Buisson du Tillet de la Genevroye, de Walligny, de Queue d'Ham, de Borny, de Cresnes et d'Hautwison). Elles sont remplacées par des peuplements plus ou moins dégradés de taillis sous futaie.

Au milieu du XVIIe siècle, les besoins de la capitale



[2] Abbaye de chanoines réguliers. Soissons, Aisne (Saint-Crépin en Chaie. 1131-179.) Abbaye fondée en 1131 sur les lieux du martyr des frères Crépin et Crépinien, avec des chanoines réguliers venus de l'abbaye d'Arrouaise. La Révolution y trouva deux religieux. Aujourd'hui démolie.

conduisent à revoir la gestion de la forêt de Retz. L'augmentation de la population parisienne entraîne une hausse de la demande en bois passant de 315 000 stères par an au XVI[e] siècle à 830 000 stères vers 1720, puis à environ 1,5 million à la fin de l'Ancien Régime. L'approvisionnement de Paris est assuré par une organisation plus poussée du flottage, notamment sur l'Ourcq, l'Aisne et leurs affluents. Il est aussi permis par une rationalisation plus poussée de la gestion forestière. À partir de 1661, avant même la promulgation de la célèbre ordonnance sur les Eaux et Forêts d'août 1669, est entreprise la « grande réformation » des forêts royales. Cette réformation conduit à la révision des aménagements de toutes les grandes forêts du domaine.

Pierre Lallemand de l'Estrée, conseiller du roi, est commis à la réformation de Retz qui est alors considérée comme la forêt « la plus noble et la mieux plantée du royaume ». De l'Estrée fait abaisser la révolution[3] des futaies à 150 ans et réussit à faire racheter une partie des tréfonds. Le règlement de réformation, daté du 16 novembre 1672, prévoit la limitation des droits d'usage et met en place une nouvelle réglementation d'exploitation. En matière de pâturage, panage, paisson et glandée, le règlement conduit à la mise en défens de certains cantons, le marquage des animaux et la limitation des parcours pour les troupeaux des habitants des paroisses jouxtant la forêt, tout en autorisant une transhumance de porcs à l'automne pour des usagers habitant à plus de 50 km de Retz, les porcs « fainiers » de Retz étant très appréciés du marché parisien. Néanmoins, en 1690 un règlement interdit ces pratiques préjudiciables à la production de bois, jugée prioritaire en forêt de Retz. La forêt, qui fait alors douze mille hectares, sera gérée en hautes futaies de chênes et de hêtres avec des révolutions de 150 ans. Lors des coupes, il est décidé de maintenir dix baliveaux par arpent destinés à servir de semenciers et maintenus sur pied lors de la révolution suivante[4].

Cette période correspond à celle de l'apanage des ducs d'Orléans. Cet apanage remonte à 1630, date à laquelle Louis XIII cède le château et la forêt à son frère Gaston d'Orléans. Au décès de Gaston de France (1660), le domaine revient à Philippe d'Orléans, fils de Louis XIII. Il reste possession de la maison d'Orléans jusqu'en 1848, sauf entre 1791 et 1814, où il revient au domaine national. Durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, la famille d'Orléans fait exécuter de nombreux travaux dont l'achèvement du percement de toutes les principales laies actuelles.

En 1801 est créée l'Inspection de Villers-Cotterêts, dont le premier inspecteur, Jean-Michel Deviolaine, entreprend d'importants travaux de reboisement et introduit de nouvelles essences, résineuses notamment.

En 1814, après la chute de l'Empire, la forêt est restituée

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

▲ **Gare de Villers-Cotterêts, « le port à bois »**

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

▲ **Flottage sur la Savière**

[3] En sylviculture, durée séparant deux coupes successives d'une parcelle.

[4] Cette période des apanages, notamment le XVIII[e] siècle, est marquée par une gestion particulièrement rigoureuse et efficace, dont témoigne la volumineuse série R4 des Archives nationales concernant les ducs d'Orléans.

à la maison d'Orléans jusqu'en 1830, date à laquelle elle est incorporée au domaine de la couronne au titre de la Liste civile du Roi et gérée par ce service spécialisé. Ce service forestier, placé sous l'autorité directe de la Maison du Roi et donc distinct de l'administration des Eaux et Forêts, échappe à la tutelle économique du ministre des Finances. Il peut sans contrainte appliquer les nouvelles théories forestières de Bernard Lorenz et Adolphe Louis François Parade. Ceux-ci préconisent la pratique d'une gestion intensive, développant la conversion en futaie, abandonnant l'exploitation à « tire et aire » et adoptant les méthodes dites allemandes préconisées par l'école forestière de Nancy qui prônent le réensemencement naturel et les éclaircies. Jusqu'en 1847, de gros prélèvements sont effectués avec une décapitalisation rapide et sensible de la forêt. Mis à part un cinquième de sa surface encore intact, la forêt est fortement dégradée par de nombreuses trouées. À certains endroits, elle est composée d'essences jeunes, les vieux arbres ayant presque tous disparu.

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

**Dégâts pendant la Première Guerre mondiale ▲**

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

**Vue depuis le dernier étage de l'observatoire Mangin, publié dans *l'Illustration* en 1918 ▲**

## 3.2 LA GRANDE PÉRIODE 1860 – 1980

**En février 1848 après la chute de la monarchie, la forêt est retirée de la Liste civile et revient à l'État. Elle est gérée par l'administration des Eaux et Forêts. Entre 1852 et 1865, de nombreux travaux sont entrepris sous l'impulsion de l'inspecteur Fliche : délimitation du massif, construction de maisons forestières, empierrement des routes, création de pépinières, plantations, creusement de fossés d'assainissement dans les terrains gorgés d'eau. Par ailleurs, en 1861, un grand changement s'opère : la voie ferrée Paris-Soissons est construite, entraînant la ruine du transport fluvial et une commercialisation plus étendue des produits forestiers de Retz.**

En 1864, après dix ans d'études et de controverses, le nouveau projet d'aménagement forestier établi par Lorentz et Alain est approuvé. Le massif est divisé en quinze séries réparties en deux sections (la première comprenant deux séries de taillis sous futaie qui correspondent aux coupes rases datant du XVII$^{e}$ siècle, et la seconde constituée des treize séries de futaie régulière ayant une révolution de 150 ans). Les règles de culture définissent des coupes d'amélioration et de régénération ainsi que l'introduction de la possibilité par volume. Ces nouveaux principes sylvicoles sont appliqués par les écoles secondaires forestières dont une est ouverte à Villers-Cotterêts en 1873. Son enseignement est assuré par trois agents du service local. Eugène Reuss, père de la recherche forestière, y est professeur de mathématiques appliquées de 1871 à 1879. Le programme est distribué sur deux années comportant chacune une session de quatre mois, du 1$^{er}$ novembre au 1$^{er}$ mars. Après une douzaine d'années, leur fonctionnement est jugé peu satisfaisant. Les écoles sont alors supprimées par décrets des 23 octobre 1883 et 22 janvier 1884, et un arrêté ministériel du 5 juin 1884 institue une seule école secondaire, dans le domaine des Barres (Loiret) acquis par l'Etat en 1866.

En 1886, après les deux tempêtes importantes du 10 décembre 1872 (30 000 m$^2$ de chablis) et des 12-13 mars 1876 (13 000 m$^2$), une révision du projet d'aménagement de 1864 est entreprise, gardant dans l'ensemble les mêmes orientations en les actualisant au contexte nouveau issu des dégâts des tempêtes. À partir de 1900, on note des difficultés de gestion dues à la diminution des crédits accordés et des diminutions d'effectifs affectés. Cette tendance amène les forestiers à repenser l'aménagement dont les bases trop strictes étaient encore celles de 1864.

En 1903, l'Inspecteur Duchaufour met en place la politique quasiment toujours en place à l'heure actuelle. Il décide la modification du parcellaire dans les quinze séries de futaies, qui devient plus régulier, aux formes comparables, avec une composition aussi homogène que possible, et met en place la régénération naturelle par réensemencement unique et mobile.

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

▲ Convoi de ravitaillement traversant la forêt de Retz pendant la Première Guerre mondiale

Au cours de la guerre 1914-1918, la forêt est le théâtre d'importantes opérations. Elle est occupée par les troupes allemandes dans les derniers jours d'août 1914, mais celles-ci se retirent peu après plus au nord, sur les crêtes du Chemin des Dames. En mai 1918, les Allemands, après avoir franchi l'Aisne, sont arrêtés au nord-ouest du massif. Le 18 juillet 1918, du haut de son observatoire érigé sur l'un des points culminants de la forêt, « la Tour Réaumont », le général Mangin lance l'offensive qui conduit à la victoire des forces alliées. L'offensive Mangin est courte et intense. Les alliés concentrent sur un front de 25 km environ 250 000 hommes, et une pièce d'artillerie tous les 16 mètres. L'intensité des combats impacte considérablement les peuplements.

Plus de mille hectares sont totalement détruits et quatre mille hectares sont mitraillés. La grande fragilité des arbres criblés de balles les rend ensuite très vulnérables

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

Hôpital militaire durant la Première Guerre mondiale ▲

© Alain-Pierre Baudesson Coll. personnelle

Prise d'armes dans le parc du château en 1939 ▲

aux coups de vent. On notera que pour la reconstitution de nombre de forêts picardes dévastées par la guerre,

des semences sont ramassées en forêt de Retz pour fournir une pépinière créée en forêt de Vauclair. Suite à la guerre, l'ingénieur principal des Eaux et Forêts Donon lance donc une révision de l'aménagement. Il décide le maintien du cadre de la réforme de 1903, la diminution de la durée de révolution, qui passe de 150 ans à 135 ans, l'augmentation de la possibilité des coupes de régénération et le lancement de programmes de plantation artificielle.

Contrairement à celle de 1914-1918, la guerre 1939-1945 ne cause que peu de dégâts à la forêt. Quelques parcelles résineuses du Sud du massif sont incendiées par des bombardements en 1940, et par l'explosion de dépôts de munitions en 1944. Mais la Seconde Guerre mondiale entraîne une surexploitation de la forêt du fait d'une demande accrue des Allemands puis des Alliés, ainsi que de la population de l'agglomération parisienne pour son approvisionnement en bois. L'état de la forêt est donc très dégradé à la sortie de la guerre, avec de nombreuses trouées et de problèmes de régénération. C'est une forêt nouvelle et totalement rajeunie qui paraît après la guerre.

L'histoire de la forêt de Retz se fond dans l'Histoire de la France. Elle est marquée par toute une succession de décisions et de projets d'aménagement qui l'ont façonnés et qui ont marqué la sylviculture française. La forêt de Retz a souvent été le cadre de réformes novatrices, dans la mise en place d'une administration forestière au Moyen-âge, dans la conduite en futaie à l'époque moderne, comme dans la mise en place de la régénération par coupes progressives et de la possibilité par volume au milieu du XIX$^{e}$ siècle. Elle constitue ainsi un révélateur de l'histoire de la gestion forestière des forêts de plaine, une « figure de proue » de la sylviculture.

## 3·3 LA SYLVICULTURE D'AUJOURD'HUI POUR LA FORÊT DE DEMAIN

**Si la prise de conscience vis-à-vis du risque climatique, les observations puis les travaux par la communauté technique et scientifique en charge de la forêt datent des années 90, les trois dernières sècheresses de 2018 à 2020 ont profondément marqué les esprits, donnant le sentiment d'une accélération des processus en cours et alerté décideurs et opinion publics sur l'ampleur du choc et ses conséquences.**

© ONF Félix Vigné

Avec ou sans l'homme, il est admis que la forêt changera de visage. Mais pour une forêt vivante et en capacité de fournir les nombreux services attendus par la société au fil du temps, il est nécessaire de partager cette vision d'une stratégie de substitution maîtrisée et d'interventionnisme assumé sur les peuplements vulnérables ou en difficulté.

Tout en faisant preuve d'humilité, et en apprenant à faire face aux aléas et à l'incertitude.

Dans ce nouveau contexte, l'ONF a stabilisé sa stratégie d'adaptation des forêts publiques au changement climatique, selon une logique de « choix sans regret ».

Par chance la forêt de Retz est encore bien arrosée sous les brumes et assise sur un substrat qui retient l'eau. Elle ne présente pas, à ce stade, de signes alarmants de dépérissements, bien que constituée majoritairement de hêtres, essence sensible aux tempêtes et vulnérable au déficit hydrique et aux canicules, car gourmande en eau. En outre, comme dans beaucoup de forêts, les quelques épicéas ont été décimés par le scolyte, les frênes sont attaqués par la chalarose et quelques arbres isolés ou en collectifs, de plus en plus nombreux, dessèchent et perdent leurs feuilles chaque année.

Pour autant, la forêt c'est le temps long et ce temps long est une prise de risque importante dans un environnement très incertain, pour le hêtre en particulier : le forestier doit donc anticiper et agir vite, sans se précipiter, pour limiter ces risques et préparer une forêt multifonctionnelle pour demain.

© ONF Félix Vigné

**Traduite localement, la stratégie d'adaptation de la forêt de Retz s'appuie sur les concepts, recommandations et actions suivantes** :

- Assumer une gestion active de la forêt plutôt que « laisser faire la nature » (qui va moins vite que la remontée des températures) pour une forêt vivante, accueillante et multifonctions ;
- Diluer les risques via la diversité des modèles et itinéraires de gestion, des essences, des classes d'âge et de diamètre, aux différentes échelles. Faire cohabiter différents types d'habitats et de milieux : naturels / artificiels (plantés), jeunes / âgés, ouverts / semis ouverts / boisés, etc. C'est le concept de **forêt mosaïque** (« la diversité à tous les étages ») qui associe également la dimension exploratoire d'une forêt laboratoire, ou l'observation et l'évaluation continues permettent des apprentissages, des ajustements et des retours d'expériences pour les générations successives de forestier ;
- Déployer et généraliser les outils de diagnostic et de suivis continus, notamment à l'aide des nouvelles technologies et de l'imagerie numérique.

**Pour renouveler les peuplements, il est prévu de :**

- Miser sur les **solutions fondées sur la nature** : renouvellement naturel en essences locales et diversifiées, en favorisant le chêne sessile et le mélange ;
- Compléter et diversifier ce potentiel naturel avec des plants d'essences et de provenances acclimatées au climat plus méridionaux de métropole. C'est le concept de **migration assistée**, fondée sur le constat scientifique d'une dérive climatique et de remontée des températures beaucoup plus rapide (d'un facteur 5 à 10 selon les essences) que la capacité naturelle et la vitesse de déplacement des essences forestières observées sur le territoire au cours de l'histoire. Le chêne sessile, mais aussi le pubescent, les pins, le cèdre constituent par exemple de bons candidats ;
- Tester de nouvelles essences (venues d'ailleurs) au sein **d'îlots d'avenir**, de manière raisonnable et maîtrisée, et adossés à des dispositifs rigoureux de suivis.

© ONF Félix Vigné

© Valentin Guilbert

© ONF Félix Vigné

▲ **Dessèchement et chute d'écorce sur un hêtre, décembre 2021**

**Pour la conduite des peuplements adultes, de hêtre en particulier, il est prévu de :**

- Constituer des peuplements moins gourmands en eau, c'est-à-dire moins denses et qui permettent le développement d'une végétation d'accompagnement en sous étage. Ces peuplements moins serrés favoriseront la croissance en diamètre. Ainsi les arbres, plus trapus et moins nombreux, seront moins sensibles aux vents et consommeront moins d'eau ;
- Dynamiser la sylviculture juvénile du hêtre : c'est au stade perchis et jeunes futaies que se joue la bonne trajectoire sur des sols très poussants comme ceux de Retz. Il s'agit de pratiquer des éclaircies suffisamment tôt, plus fréquentes et suffisantes au regard de la dynamique du hêtre ;
- En situation de rattrapage (retard), réduire les rotations pour ramener la densité et le volume / ha, de manière continue et sans à-coups, au plus près de la trajectoire ;
- Favoriser le mélange en privilégiant les autres essences au détriment du hêtre, qui sera toujours suffisamment présent ;
- Conserver quelques hêtraies cathédrales comme témoins des évolutions.

**Pour la conduite des coupes progressives de renouvellement naturel :**

- Abaisser le volume / ha dès la coupe de préparation et d'ensemencement, puis à chaque coupe secondaire, pour éviter une coupe finale trop volumique ;
- Réduire les rotations et enchaîner les coupes de régénération rapidement pour éviter le sacrifice de semis qui poussent très vite sur ces sols fertiles ;
- Travailler le mélange au sein de la banque de semis disponible ;
- Identifier les parcelles exposées au plan paysager et conserver des îlots et bouquets paysagers bien positionnés.

**Dans ce contexte de contrainte climatique forte qui fragilise la forêt, deux composantes forestières majeures doivent également être contrôlées :**

- La régulation de la faune sauvage, en particulier des trois espèces de grands ongulés, cerf, chevreuil et sanglier, qui compromettent le renouvellement forestier par consommation des fruits forestiers, des bourgeons de semis et plants et frottis irrémédiables sur les jeunes tiges. Par ailleurs, ces surdensités provoquent des déséquilibres écologiques : inversion de flore par consommation accrue de certains végétaux au détriment d'autres par exemple. Aujourd'hui, tous les plants forestiers installés en forêt de Retz doivent être protégés, situation qui ne correspond ni à une situation d'équilibre ni à une gestion et situation durable pour la forêt. Les chasseurs sont ainsi des acteurs essentiels de la vitalité des forêts ;
- La protection des sols par la mise en place et le respect des cloisonnements d'exploitation au sein des parcelles, cheminements réservés aux engins de débardage pour la sortie des bois, évitant ainsi la pénétration et le compactage du sol support du peuplement. Le compactage des limons et argiles réduit la circulation de l'air et de l'eau du sol disponible et absorbable par les racines de l'arbre. De la même façon, l'exploitant est un acteur essentiel de la vitalité de la forêt.

# Forêt de Retz & château de Villers-Cotterêts un lien indéfectible depuis toujours

## MOYEN ÂGE

**632.** Chasses du roi Dagobert
**XII^e s.** La forêt appartient aux comtes de Valois résidant à Crépy.
**Vers 1180.** Création de la Laie des Pots par la comtesse de Valois Élisabeth et Philippe d'Alsace.
**1214.** Le Valois est réuni au domaine royal de Philippe Auguste.
**Novembre 1219.** Ordonnance de Gisors qui installe à Retz les premiers gardes forestiers.
**29 mai 1346.** Ordonnance de Brunoy - installation du premier maître des Eaux et Forêts en forêt de Retz.
**1393.** Première mention d'un parc aux daims dans le parc.
**1418.** Sac du château par les Anglais et destruction du parc et des parterres.

## XVI^e s.

**1499.** Le duché de Valois revient en apanage à François d'Angoulême.
**1532.** Début de la construction du château pour François I^er. Création du parc de chasse. Réparation et extension de la laie des Pots.
**1538-1539.** Création du parc Renaissance sur un site choisi par Guillaume Le Moyne.
**1539.** Ordonnance de Villers-Cotterêts qui impose l'usage de la langue française dans les documents administratifs et juridiques en remplacement du latin.
**1546.** Plantation du verger (apport de 500 pieds).
**1552-1559.** Chapelle du parc par Philibert Delorme.
**1562.** Aménagement en futaie régulière, division en 19 « triages » au sens du XVI^e siècle (unités de gestion, grandes parcelles).
**1564.** Catherine de Médicis prescrit la canalisation partielle de l'Ourcq. Suivent l'aménagement du complexe hydrographique de la Ramée (étangs et rus de flottage).
**1573.** Premier règlement d'aménagement de la forêt qui fixe la possibilité* par contenance à 100 arpents* par an de bois âgés de 225 ans.

## XVII^e s.

**1630.** Le duché de Valois revient en apanage à Gaston d'Orléans.
**1661.** Le duché de Valois revient en apanage à Philippe d'Orléans, frère du roi Louis XIV.
**1665-1670.** Remodelage du parc par André Le Nôtre. Création du grand parterre. Construction d'une orangerie.
**1667-1668.** Création de l'allée royale, du ha-ha* nord, des grandes allées est et ouest et du potager.
**16 novembre 1672.** Réformation par Pierre Lallemand d'Estrée instaurant une révolution à 150 ans et le maintien de 10 baliveaux* par arpent* sur chaque coupe.

## XVIII^e s.

**1716.** Réfection du mur de clôture du parc.
**1722.** Fêtes données en l'honneur de Louis XIV.
**1752-1770.** Réfection du parc par Henri Piètre. Construction de la faisanderie et de la laiterie.
**1755.** Développement de l'allée royale jusqu'à la route du Faîte.
**Vers 1760.** Création des allées de la patte-d'oie et de nouveaux ha-has.
**1784.** Création d'une nouvelle orangerie (inachevée en 1789).
**1786.** Réfection du grand parterre et création des boulingrins.*
**1788.** Développement des ha-has.

1 *Cheminée du château de Villers-Cotterêts*
2 *Mur d'enceinte du Parc, échauguette*
3 *Gravure d'Adam Pérelle, château de Villers-Cotterêts vers 1670.*
4 *Grande pelouse du parc du château de Villers-Cotterêts*
5 *Embuscade contre une automitrailleuse allemande- 1914*
6 *Reconstruction du Jean-Bart, vaisseau de la marine de Louis XIV*

5

6

# RÉVOLUTION ET EMPIRE

**Septembre 1790.** Faisant suite à l'abolissement des apanages, « la forêt de Retz fait retour à la nation » et l'administration de la forêt est placée sous l'autorité du Directeur de l'Enregistrement de Laon.
**1790.** Vente du potager et de l'orangerie. Transformation de la faisanderie en salpêtrière.*
**1793.** Création de la pépinière. Mise en location d'une partie du parc.
**1793-1794**. Projet de lotissement du château et du parc.
**1797.** Nouveau projet de lotissement du château et du parc.
**Janvier 1801 – 16 Nivôse An IX.** Reconstitution de l'administration forestière. Création pour Retz de l'Inspection de Villers-Cotterêts.
**22 décembre 1808.** Décret créant dans le château le dépôt de mendicité du département de la Seine.
**Février 1809.** Installation des premiers mendiants et création du cimetière près de la pépinière.
**Mars 1814.** Attribution du parc aux Eaux et Forêts.
**18-20 mai 1814.** Ordonnance restituant leurs biens à la famille d'Orléans.

# XIXe s.

**1830.** Louis-Philippe Ier renonce à ses biens d'apanage. La forêt de Retz est incorporée dans les domaines de la couronne au service de la liste civile du roi.*
**1848.** Disparition de la liste civile du roi. La forêt revient à l'État avec une gestion par les Eaux et Forêts.
**1861.** Création de la ligne de chemin de fer Paris-Soissons. Les bois seront désormais transportés en train.
**1864.** Approbation de l'aménagement de M. Lorentz. La forêt est divisée en 15 séries de futaie et la possibilité* par volume est introduite. Début de la mathématisation de la gestion forestière.
Deux tempêtes importantes
les **10 décembre 1872,**
**12 et 13 mars 1876**.
**1884.** Création de la ligne de chemin de fer Compiègne-La Ferté-Milon (séparation du parc de la forêt)
**1889.** Le dépôt de mendicité laisse place à une maison de retraite.

# XXe - XXIe s.

**1907.** Transfert route de Compiègne du cimetière de la maison de retraite.
**1914-1918.** Installation des baraquements de l'hôpital militaire n°22 sur le grand parterre. Disparition du bassin.
**18 juillet 1918.** Contre-offensive du Général Mangin.
**11 novembre 1918.** Armistice. En forêt, 1 000 hectares auront été détruits et 4 000 hectares mitraillés.
**1942.** Projet de déviation de la Route nationale 2 à travers le parc.
**1940-1945.** Surexploitation des petits et moyens bois en forêt. Le château est occupé par les Allemands.
**1960-1966.** Travaux de l'architecte en chef Emmanuel Berry (nouveau dessin du grand parterre, remplacement du mur de clôture nord du château - après abattage d'une allée de conifères - par un mur-bahut* et une grille, dégagement du bassin du grand parterre, restitution du boulingrin* occidental)
**1966.** Suppression de la ligne de chemin de fer Compiègne-La Ferté-Milon.
**18 juin 1970.** Le regard Saint-Hubert est inscrit au titre des monuments historiques.
**1972.** Création de la déviation de la route nationale 2 à l'emplacement de la ligne de chemin de fer Compiègne-La Ferté-Milon.
**13 février 1997.** Le château entier (sauf parties du XIXe), le parc, son mur et ses deux échauguettes sont classés.
**26 décembre 1999.** Tempête Lothar.
**29 juillet 2013.** Le réseau hydraulique la Laie des pots est inscrit au titre des monuments historiques.
**Juillet 2014.** Départ de l'EPHAD François Ier.
**2018.** Transfert de gestion du château au Centre des monuments nationaux.

*** GLOSSAIRE**

**Arpents :** *ancienne mesure forestière équivalente à un peu plus d'un demi hectare.*

**Baliveaux :** *au XVIe et XVIIe siècle, ce terme désigne des arbres de réserve, quel que soit leur âge.*

**Boulingrin :** *parterre de gazon avec glacis, servant à l'ornement d'un jardin français.*

**Ha-ha :** *définition proche de saut-de-loup. Petit fossé couvrant l'entrée d'un ouvrage fortifié. Dans le domaine du jardinage, les ha-has des jardins à la française se trouvent au bout des allées et forment des fossés murés à fond plat encadrés de murs qui débordent dans le fossé afin d'empêcher son franchissement par le côté sans couper la perspective du paysage.*

**Liste civile du roi :** *la liste civile du Roi comprend tous les moyens que la Nation met à disposition du Chef de l'état pour lui permettre d'exercer la fonction royale dans tous ses aspects et avec la dignité qui convient.*

**Mur-bahut :** *mur de faible hauteur formant soubassement.*

**Possibilité :** *importance annuelle des coupes à réaliser dans une forêt (fixée en volume à prélever ou en surface à parcourir, ou en surface avec indication de volume).*

**Salpêtrière :** *fabrique, entrepôt de salpêtre destiné à la fabrication de la poudre.*

# INTRODUCTION

Fors de ces multiples patrimoines et de la valeur de la forêt pour le territoire, les acteurs locaux ont su nouer des relations de confiance pour imaginer et concrétiser des projets s'appuyant sur la forêt. C'est dans ce contexte favorable, que le contrat de projet a pu s'élaborer collectivement et dans un calendrier très serré.

> « La forest de Retz, autrement et vulgairement appelée de Villers-Cotterêts, est la plus noble et la mieux plantée du royaume. Elle est aussy la plus spacieuse à l'exception de celle d'Orléans estimée toutes fois moins considérable par son assiette et par l'estat et moindre valleur de ses bois »
>
> **Extrait du règlement de Réformation de 1672**

**Oigny-en-Valois © ONF Félix Vigné ▶**

FORÊT D'EXCEPTION

RETZ

# SECONDE PARTIE

# Une année pour co-construire la candidature

## 1. LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

### 1.1 UN PARTENARIAT SOLIDE ET RENOUVELÉ AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RETZ-EN-VALOIS

De longue date, la collectivité a manifesté son attachement à la forêt et affiché la volonté de s'investir par l'action dans sa préservation et sa valorisation. C'est ainsi qu'en 2012, elle a naturellement pris la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et l'animation du site. Depuis, l'ONF et la CCRV travaillent étroitement à l'animation du site, au montage et à la mise en œuvre des actions, ainsi qu'à la sensibilisation des habitants via les animations nature et la diffusion d'une lettre d'information.

En 2014, la Communauté de communes de Villers-Cotterêts – Forêt de Retz (CCVCFR) et l'ONF ont souhaité formaliser leur partenariat et imaginer des actions communes de préservation et de valorisation du patrimoine

Inauguration de la Tour du Général Mangin 2018 ▲

▲ Inauguration de la Route Européenne d'Artagnan 2019

▲ Signature de la convention cadre de partenariat 2020

naturel et culturel de la forêt de Retz. Une première convention signée le 16 avril 2015 a permis la reconstruction de la Tour Mangin et ses équipements associés (aire de stationnement, sentier d'interprétation), l'élaboration d'un guide touristique, l'organisation de visites grand public et plus particulièrement les soirées « brame ». Fors de cette dynamique, d'autres projets se sont concrétisés comme le festival de cinéma en forêt « Branche & Ciné » et l'aménagement de la Route européenne d'Artagnan (REA).

Riche de ces expériences réussies, des atouts forestiers et des opportunités qui se dessinent avec la création de la Cité internationale de la langue française au sein du château, les deux institutions ont souhaité amplifier la dynamique et réfléchir à un projet global, fédérateur, structurant pour le territoire et respectueux des patrimoines. Ce deuxième temps fort a pris la forme d'une convention cadre de partenariat d'une durée de 6 ans soit la durée du mandat.

**Signée le 4 décembre 2020 elle permet à l'ONF et à la CCRV de se retrouver autour de trois volontés partagées :**

- ➜ Fédérer les acteurs ;
- ➜ Favoriser l'appropriation par tous du projet et des principes de gestion forestière durable au service des enjeux écologiques et climatiques ;
- ➜ Bâtir une gouvernance commune CCRV / ONF et s'engager dans l'obtention du label Forêt d'Exception®.

**Et de définir trois engagements communs :**

- ➜ Engagement 1 (le socle) : Renforcer l'attractivité du territoire et du Valois, support d'un développement territorial qui génère de la valeur ajoutée, y compris pour la forêt ;
- ➜ Engagement 2 (la nécessité) : Sensibiliser et engager les usagers et la population locale dans la gestion et l'utilité de cette forêt ;
- ➜ Engagement 3 (l'ambition) : Développer et promouvoir un tourisme durable et une offre complémentaire aux projets du territoire et de la future Cité internationale de la langue française.

Cette convention s'est notamment appuyée sur les réflexions conduites dans le cadre du projet *Racines de France*, qui vise à s'appuyer sur le potentiel forestier et culturel du Valois historique, pour l'attractivité locale, Retz et son château au cœur, en connectant par une véloroute La Ferté-Milon, depuis le canal de l'Ourcq, à Pierrefonds en passant par Villers-Cotterêts et Retz et ainsi donner à découvrir six forêts et cinq châteaux jusque Chantilly en passant par Compiègne. Annexé à la convention un tableau identifiait 39 actions en lien avec les compétences de la CCRV.

# 1.2 DES PARTENAIRES ACTIFS ET ENGAGÉS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES AVEC DE TRÈS BELLES RÉALISATIONS

## Une concertation permanente depuis 2005

Le dialogue entre l'ONF et le territoire de la forêt de Retz date d'une quinzaine d'année. Comme pour d'autres forêts domaniales, un comité de forêt a été mis en place en 2005. Ces instances de dialogue et de concertation, au rythme d'une par an sans interruption jusqu'en 2017, ont permis de poser les bases d'une écoute active et réciproque entre gestionnaire, services de l'Etat, élus et usagers. Ce rendez-vous annuel s'organisait autour d'un bilan annuel d'activités en forêt et de points réguliers sur les actions en cours, les projets à venir, avec recueil des avis et expression des participants. Ces comités formaient le principal espace de partage d'informations et de connaissances sur les sujets sylvicole, cynégétique, écologique, etc. Au fil du temps, une relation sereine, transparente et constructive s'est instaurée. Cela a notamment permis de favoriser le débat entre les services de l'Etat et les associations sur le sujet sensible de l'élargissement de la RN2 avec la construction des bioponts, de répondre aux préoccupations du territoire sur l'exploitation de la forêt, d'informer sur les enjeux d'adaptation de la hêtraie au réchauffement climatique et d'initier des projets d'aménagement d'accueil du public. Au-delà des bénéfices réciproques, ces comités ont permis aux participants de mieux se connaître, d'exprimer leurs points de vue et leurs attentes, parfois opposés, d'échanger leurs arguments et d'apprendre à comprendre la diversité des usages pour mieux se respecter.

**Retour sur quatre projets emblématiques réalisés ces dernières années :**

### La Maison forestière du Bois Hariez

En 2006, à la suite d'une réunion concertée entre l'ONF, la direction régionale en charge de l'environnement et le conservatoire des sites de Picardie, il a été convenu d'engager des projets de restauration d'habitats pour les chauves-souris. À Retz, la priorité a été donnée à la restauration d'une maison forestière désaffectée dans laquelle une colonie de Petits Rhinolophes avait élu domicile pour la mise bas et l'élevage des jeunes. Au-delà du projet environnemental, il a par ailleurs été décidé d'aménager le site pour y mener des opérations d'éducation à l'environnement en restaurant l'ancien terrain de service du logement. Le programme de travaux a permis la réhabilitation du bâtiment avec la pose d'une nouvelle charpente et la restauration de la maçonnerie. Des aménagements spécifiques pour les chauves-souris ont été installés : chiroptière dans la charpente et briques creuses dans la cave. Des caméras infra-rouge pour surveiller les animaux à partir de moniteurs sont installées au rez-de-chaussée. À la suite de ces travaux de gros œuvre, les aménagements paysagers ont mis en valeur le terrain avec le dégagement des fruitiers, la restauration d'une mare, l'installation de mobiliers d'accueil et la création de circuits de randonnée. Ce projet qui date de 2008 continue de faire exception. En 15 ans, la colonie de Petits Rhinolophes a été multipliée par 10 et des centaines d'enfants des écoles du territoire ont été accueillis sur le site dans le cadre de visites pédagogiques comme la nuit de la chauve-souris, les animations Natura 2000 ou des sorties scolaires. Vandalisée à plusieurs reprises avant sa restauration, la maison forestière n'a plus jamais fait l'objet d'une seule dégradation. Elle est désormais un site emblématique d'éducation à l'environnement, géré en partenariat avec le CEN pour le suivi scientifique de la colonie.

Maison forestière du Bois Hariez avant restauration ▲

© ONF Félix Vigné

### L'aménagement des bioponts au-dessus de la RN2

La route nationale n°2, plus communément appelée RN2, relie Paris à Maubeuge (59). En l'absence d'autoroute sur ce secteur Est de la région Hauts-de-France, c'est un axe routier des plus structurant, qui traverse les départements de l'Oise, de l'Aisne et du Nord pour rejoindre la Belgique. Extrêmement fréquentée par les poids lourds et les véhicules légers pour les déplacements domicile-travail, la RN2 est accidentogène et régulièrement en travaux de réfection ou de sécurisation (par tronçons) sur l'ensemble du linéaire. Au niveau de Villers-Cotterêts, elle emprunte le tracé de l'ancienne voie ferrée fragmentant la forêt de Retz en deux entités. Lors des travaux de mise à 2X2 voies à la fin des années 2000, un passage pour piétons et vélos a été aménagé sous la route pour permettre un accès entre la forêt et le Petit parc du château. Un collectif picard s'est également mis en place pour défendre la place des passages à faune entre les grands massifs au nord de Paris. À ce jour, trois bioponts ont été construits sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL pour rétablir la continuité écologique du massif et permettre la circulation de la grande (et petite) faune en garantissant la sécurité routière. Deux ouvrages supplémentaires doivent encore être réalisés, portant le nombre final à 5, ce qui est exceptionnel, mais à la hauteur de ce cœur forestier de premier plan au nord de la France. Mandaté par la DREAL, le CEREMA a réalisé une étude en 2020 portant sur l'analyse de la fonctionnalité écologique des passages à faune, qui a montré l'efficacité du Maître passage faune réalisé en 2010. À l'initiative de l'ONF, de nombreuses réunions de concertation ont eu lieu avec les partenaires (associations locales, chasseurs à tir et à courre, etc.) et les services de l'Etat pour définir collectivement les choix techniques pour la mise en œuvre des travaux (emplacement, largeur, revêtement, végétalisation et plantations, suivis, etc.).

## La Tour observatoire dite du général Mangin

En 1918, le général Mangin mène à partir d'une tour observatoire camouflée par les hautes futaies de Retz, l'offensive décisive du 18 juillet qui aboutira à la capitulation des Allemands. En 1924, la tour est détruite par une tempête. Une stèle est installée quelques années après pour permettre aux visiteurs de se souvenir de ce fait historique marquant le début de la fin de la Première Guerre mondiale. À l'occasion des commémorations du Centenaire, la Communauté de communes Retz-en-Valois a voulu se lancer dans un projet de reconstruction de la tour à l'identique. Souhaitant aller au-delà du devoir de mémoire, la collectivité a imaginé un véritable projet touristique pour compléter l'offre existante dans ce secteur constituée de chemins de randonnée pédestre. Inaugurée le 18 juillet 2018, les huit niveaux de l'ouvrage sont équipés de dispositifs ludiques d'interprétation sur des thèmes différents, la Grande Guerre bien sûr mais également sur la vie de la forêt. Culminant à 220 mètres d'altitude et atteignant 25 mètres de haut, la tour offre aux visiteurs l'un des panoramas les plus hauts de l'Aisne et une vue imprenable sur les plateaux Soissonnais. À niveau de canopée, la tour Mangin offre une expérience de visite de la forêt totalement inédite dans la région. Une petite boucle pour découvrir la forêt, adaptée aux familles, complète la visite du site. Ce projet labélisé mission centenaire 14-18 a bénéficié d'un large soutien des partenaires tant financiers que techniques. La Tour du Général Mangin a reçu en octobre 2020 le prix coup de cœur du jury au concours Forêt, bois et patrimoine.

**Tour observatoire du général Mangin ▶**

© CCRV

© CCRV

## L'aménagement de la Route Européenne d'Artagnan

La Route européenne d'Artagnan est un itinéraire équestre à dimension transnationale. Premier itinéraire équestre européen, la Route européenne d'Artagnan relie Lupiac en Gascogne (France), lieu de naissance de ce personnage emblématique, et Maastricht dans le Limbourg (Pays-Bas), où il a trouvé la mort. Elle propose ainsi une expérience originale, sur les traces du célèbre Mousquetaire, qui a parcouru l'Europe à cheval au service du roi Louis XIV. L'itinéraire a été initié et est porté par l'Association européenne de la Route d'Artagnan, auquel contribue la Fédération française d'équitation. Il a vocation à contribuer à la valorisation économique des territoires, notamment des centres équestres et hébergements situés sur le tracé. La CCRV a souhaité que cette route puisse traverser son territoire, lieu de naissance d'Alexandre Dumas qui dédia une magnifique trilogie aux Mousquetaires. Inaugurée en 2019 elle est jalonnée de haltes équestres. En 2020, la Route européenne d'Artagnan a été labélisée « Itinéraire culturel européen » à l'unanimité par les 35 pays votants du Conseil de l'Europe.

© CCRV

**2008 à 2021, ensemble des projets réalisés :**

### L'aménagement de la Maison Forestière du Bois Hariez

Année de réalisation 2008. Coût des travaux : 130k€. Maître d'ouvrage : ONF. Partenaires : Europe, DREAL, Conseil départemental de l'Aisne, Conseil départemental de l'Oise, Conseil régional de Picardie, Conservatoire des espaces naturels.

### L'aménagement des bioponts au-dessus de la RN2

Année de mise en service : 2010 pour le Maître passage faune 2019 pour le passage grande faune du Tillet et le passage faune de Chabanne. Coût des travaux : 10 500 000€. Maître d'ouvrage : DREAL. Partenaires : ONF, associations locales, équipages chasses à courre, ACTIFOR.

### La restauration du regard à porte de l'Ermitage Saint-Hubert

Année de réalisation 2012. Coût des travaux : 50k€. Maître d'ouvrage : ONF. Partenaires : Fondation du patrimoine, souscripteurs privés, Lions Club de Villers-Cotterêts, A.FO.RETZ.

### La rédaction d'un plan de gestion pour le parc du château de Villers-Cotterêts et la mise en œuvre des premiers travaux :

Replantation de l'allée des soupirs et de la grande allée est. Année de réalisation 2013 à 2018. Coût des travaux : 130 k€. Maître d'ouvrage : ONF. Partenaires : DREAL et département de l'Aisne, DRAC de Picardie.

### L'aménagement d'un batrachoduc permanent dans le secteur des étangs de la Ramée

Année de réalisation 2016. Coût des travaux 220k€. Maître d'ouvrage : Conseil départemental de l'Aisne. Partenaires : DREAL, ONF, CEN, CCRV, associations locales.

### La reconstruction de la tour observatoire dite « Tour Mangin »

Année de réalisation 2018. Coût de travaux : 400k€ Maître d'ouvrage : Communauté de communes Retz-en-Valois. Partenaires : Etat, Europe, Conseil régional Hauts-de-France, ONF, Fondation du patrimoine, Conseil départemental de l'Aisne, Aisne tourisme, société historique Régionale de Villers-Cotterêts, ONACVG, Soissonais 14-18, Société archéologique historique et scientifique de Soissons.

### Le festival de cinéma *Branche & ciné*

Années de réalisation : 2018, 2019, 2021. Maître d'ouvrage : ONF. Partenaires : Conseil départemental de l'Aisne, Conseil régional Hauts-de-France, Communauté de communes Retz-en-Valois, DRAC des Hauts-de-France, Centre des monuments nationaux, Cinéma de Villers-Cotterêts.

### La préservation de la fonctionnalité écologique de l'étang de la petite Ramée

Année de réalisation 2019. Coût des travaux : 120k€. Maître d'ouvrage : ONF. Partenaires : AESN, Conseil départemental de l'Aisne, Fédération départementale de la pêche, Conservatoire des espaces naturels.

### La création du jardin de Guillemine, promenade des Amis du château de Villers-Cotterêts.

Année de réalisation 2021. Maître d'ouvrage : Société des amis du château de Villers-Cotterêts. Partenaires: CCRV, ONF, CMN, A.FO.RETZ, Gamm Vert de Villers-Cotterêts, Association pour la sauvegarde de la laie des pots, Parcs et jardins de l'Aisne , Lycée des métiers Château-Potel, Espaces verts Bruno Browaeys , DDT, Sous–préfecture de Soissons.

### L'aménagement de la Route européenne d'Artagnan

Année de réalisation 2019. Coût des travaux : 15k€. Maître d'ouvrage : Communauté de communes Retz-en-Valois. Partenaires : Région Hauts-de-France, Europe, CRTE, ONF etc.

© Adélaïde de Chambost

© Sophie Meyrier

© ONF Félix Vigné

© Thomas Serikof

© Olivier Descamps

© Laurent Velle

© ONF

© CCRV

## 1.3 UNE OPPORTUNITÉ UNIQUE DE CONSTRUIRE UN PROJET DE TERRITOIRE

**Les actions menées en commun depuis une quinzaine d'années ont permis aux différents acteurs du territoire de travailler ensemble en définissant des projets communs. Le label Forêt d'Exception® pourrait apporter une dimension bien plus forte à ces partenariats en aboutissant à un véritable projet de territoire, dans le contexte de la création de la Cité internationale de la langue française.**

Si l'objectif de la Cité est avant tout de créer un lieu de diffusion culturelle, de création et d'innovation autour de la langue française, elle porte également l'ambition d'être au service du territoire et de contribuer à son rayonnement touristique en accueillant à terme 200 000 visiteurs. Conscient de l'envergure du projet porté par le CMN, l'ONF à très tôt engagé une réflexion de son côté pour définir le rôle à jouer par la forêt. Dès 2019, l'agence territoriale de Picardie et l'agence étude de la direction territoriale Seine-Nord se sont réunis pour esquisser un projet de développement territorial révélant tout le potentiel de la forêt comme levier de développement touristique. C'est dans ce cadre que les réflexions ont abouti au projet Racines de France.

Élaboré comme un outil pour l'action qui doit répondre aux enjeux et attentes du territoire, le dispositif Forêt d'Exception® apparait comme une réponse adaptée pour construire collectivement les projets à mener en forêt, stimulés par la création de la Cité internationale de la langue française et les mettre en cohérence avec les autres initiatives qui émergent sur le territoire.

*« Enfin, la forêt de Retz sort de l'ombre ! Nous étions sûrs depuis longtemps qu'elle était exceptionnelle ! Elle est l'écrin choisi par les rois de France pour y construire un château non moins exceptionnel, dont la "re-naissance" tellement attendue est en train de se réaliser aujourd'hui. Cette distinction met en valeur la richesse historique, culturelle et environnementale de notre cadre de vie, que l'association n'a jamais cessé de célébrer. »*

**Ginette Colpin, Vice-présidente de l'Association "Les Amis de la Forêt de Retz"**

# 2. UNE CANDIDATURE ÉVIDENTE, MENÉE « TAMBOUR BATTANT » MAIS RIGOUREUSEMENT

## 2.1 LA GENÈSE DU PROJET ET SON CALENDRIER

**À l'été 2020, l'idée de faire entrer Retz dans le cercle prestigieux des forêts d'exception de France a tout naturellement germé dans les esprits. Trois raisons principales ont conduit les principaux acteurs à prendre conscience de cette évidence :**

- La formidable opportunité offerte par la création de la Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts et les projets de développement culturel et touristique associés ;
- L'incroyable potentiel et les richesses de la forêt de Retz, et son lien physique et historique avec le château ;
- La dynamique des partenaires, les relations de confiance et les habitudes de travail installées, les actions en cours et en projet, la convention cadre entre l'ONF et la CCRV en discussion.

C'est donc logiquement que l'agence ONF de Picardie a présenté le label, ses atouts et ses attendus à la CCRV et au CMN, dans le contexte rappelé ci-dessus et le prolongement de la réflexion « Racines de France » et que, sans beaucoup d'hésitation, les partenaires ont souhaité de s'engager pleinement dans la démarche et de la conduire via une présidence partagée.

Le dossier d'éligibilité a ainsi été rédigé au second semestre 2020 et soumis au CNO le 8 décembre 2020, qui a retenu la candidature de Retz, compte tenu des atouts présentés et en insistant sur l'intérêt du lien entre la forêt et le château.

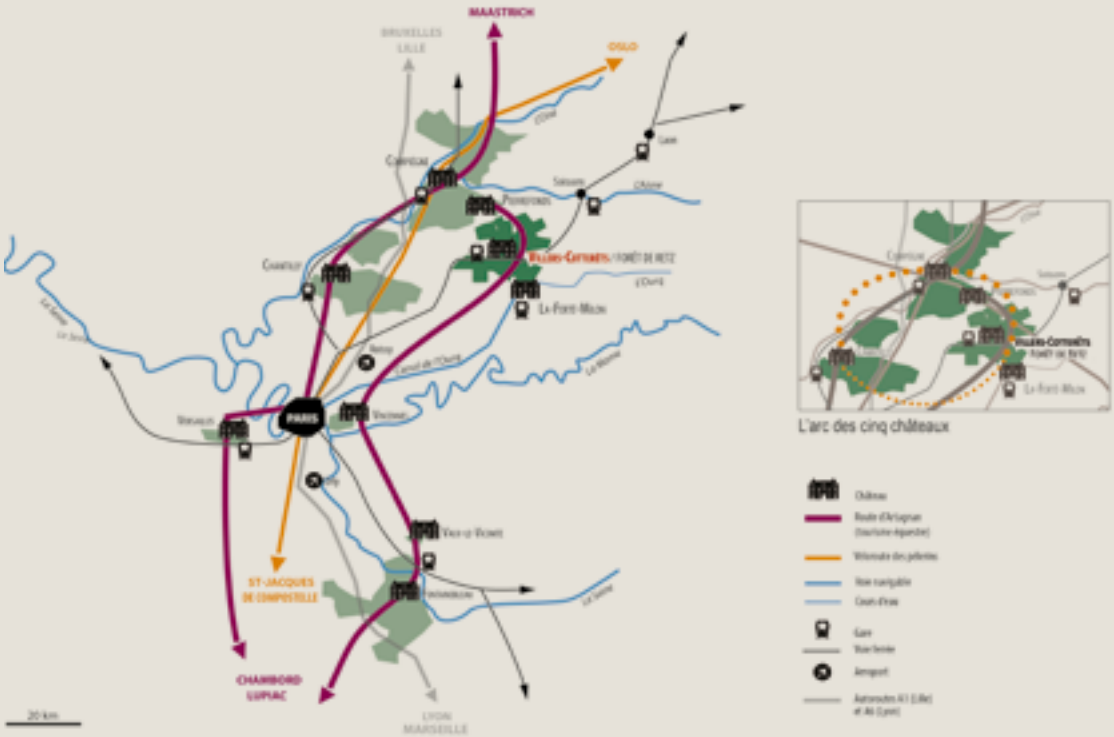


▲ **Arc des cinq châteaux ©ONF Sophie Meyrier**

# 2.2 UNE GOUVERNANCE À DEUX NIVEAUX

Le projet Retz, Forêt d'Exception® repose sur une gouvernance à deux niveaux. Dès le lancement de la démarche et compte tenu de l'historique et de la richesse des partenariats en place et des projets en cours, un nombre important de parties intéressées ont été identifiées, tant dans les acteurs institutionnels que ceux de la société civile. Ainsi, pour une représentativité complète et équilibrée, un comité de pilotage (CoPil) élargi a été constitué. Il réunit une quarantaine de partenaires représentant les acteurs institutionnels et associatifs de la filière bois, de l'écologie, de la culture, du monde économique, de l'éducation, du tourisme durable, des loisirs et sports de nature, de la chasse, aux côtés des collectivités locales et de l'Etat. Son rôle est de conduire le projet dans la durée et de valider les différentes étapes de la démarche. Il s'est réuni deux fois durant l'année de l'élaboration de la candidature en 2021 et continuera de se réunir au rythme minimum d'une fois par an et autant que de besoin sur toute la durée du contrat. La composition du CoPil est détaillée en annexe 2. Le CoPil est co-présidé par les trois structures à l'initiative de la démarche : la CCRV, le CMN et l'agence ONF de Picardie.

## Présentation des structures partenaires

- **La Communauté de communes Retz-en-Valois :** établissement public de coopération intercommunale, la CCRV regroupe 54 communes et compte 29 000 habitants. La CCRV et l'ONF ont un historique de partenariats développés et une convention cadre de partenariat pour la période 2020 – 2026. À l'initiative de la démarche, la CCRV co-préside le comité de pilotage.
- **Le Centre des monuments nationaux :** établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la culture. Le CMN gère, anime et ouvre à la visite 100 monuments, propriétés de l'Etat. Il organise près de 400 manifestations partout en France chaque année. Le CMN porte les travaux de restauration du château de Villers-Cotterêts et le projet de création de la Cité internationale de la langue française. De nombreuses actions communes sont engagées avec l'ONF. À l'initiative de la démarche, le CMN co-préside le comité de pilotage.
- **L'Office national des forêts, agence territoriale de Picardie :** établissement public national à caractère industriel et commercial placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture (en charge des forêts) et du ministère de la transition écologique. Il gère les forêts du domaine privé de l'Etat et des collectivités (soit 25% des 17 millions d'ha de forêt française), qui relèvent du régime forestier. Ce corpus réglementaire est garant de la préservation et de la valorisation des écosystèmes forestiers dans ses multiples dimensions, économiques, environnementales et sociales. L'agence de Picardie gère 70 000 hectares de forêts domaniales appartenant à l'Etat et 15 000 ha appartenant aux collectivités et établissements publics. À l'initiative de la démarche, il co-préside le comité de pilotage.
- **Le Département de l'Aisne :** le département compte 550 000 habitants. Comme tous les départements, ses grands domaines de compétences sont la solidarité sociale, l'éducation, l'aménagement et l'action culturelle. L'Aisne compte 40 000 hectares classés en Espaces naturels sensibles.
- **La Région Hauts-de-France :** la nouvelle région est née de la fusion des régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie. Elle compte 5 départements pour 6 millions d'habitants. Ses grands domaines de compétences sont l'aménagement du territoire et le développement économique. Dans le cadre de ses compétences, la région soutient la filière forêt-bois locale à travers le master plan régional. Elle soutient également le festival de cinéma en forêt Branche et Ciné.
- **La Ville de Villers-Cotterêts :** elle compte 11 000 habitants et héberge le château au cœur de la forêt de Retz. Depuis plusieurs années, la ville assure l'entretien de la grande pelouse du petit parc qui accueille de nombreuses manifestations tout au long de l'année.
- **Le Conservatoire botanique national de Bailleul :** reconnu par la communauté scientifique et les pouvoirs publics, le CBNBL est l'un des 12 conservatoires botaniques nationaux de France. Son champ d'investigation couvre les Hauts-de-France et l'ancienne Haute-Normandie. 50 professionnels, 5 millions de données numériques, des dizaines de milliers d'observations sur le terrain chaque année, une banque de 33 millions de graines et semences, le CBNBL ne ménage pas ses efforts pour protéger la flore et les habitats naturels de la région.

- **Le Conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France :** le CEN est né le 20 juin 2020 de la fusion des Conservatoires d'espaces naturels de Picardie (créé en 1989) et du Nord et du Pas-de-Calais (créé en 1994). Le CEN est une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général. Il est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels. Ses objectifs sont la protection et la valorisation du patrimoine naturel de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il intervient sur près de 500 sites naturels (coteaux calcaires, prairies alluviales, étangs, marais, tourbières, forêts, gîtes à chiroptères etc.) représentant plus de 16.800 hectares. Le CEN des Hauts-de-France y préserve la faune, la flore, la fonge, les habitats naturels, le patrimoine géologique et les paysages.

- Le CNBBL et le CEN travaillent étroitement avec l'ONF depuis plus de vingt ans pour mutualiser les informations naturalistes et faciliter l'accès à leurs ressources. Ils s'associent régulièrement pour mener conjointement avec l'ONF des études et travaux de gestion conservatoire au bénéfice d'espèces et d'habitats à enjeux en forêt publique.

- **Fibois :** association de loi 1901 créée en 1990, Fibois est l'association interprofessionnelle de la filière forêt bois de la région Hauts-de-France. La structure regroupe tous les professionnels de la filière : propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agenceurs, papetiers, emballeurs, pépiniéristes, etc. et fédère leurs représentants au sein d'un même réseau régional. L'ONF est membre du conseil d'administration et du bureau de Fibois Hauts-de-France.

- **Le Comité régional du tourisme équestre :** le Comité régional du tourisme équestre est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Il est un organe déconcentré de la fédération française d'équitation. Dans le cadre de ses missions, le CRTE a pour objectif de développer le goût et la pratique du Tourisme équestre et de participer aux actions de développement économiques et touristiques. Au niveau national, l'ONF et la FFE ont signé une convention cadre de partenariat. Localement, les agences de Picardie et du Nord et Pas-de-Calais ont signé une convention pour faciliter la mise en place de la route européenne d'Artagnan dans la Région Hauts-de-France.

- **Le Comité départemental de randonnée pédestre de l'Aisne :** le CDRP de l'Aisne est une association loi 1901, qui représente la Fédération française de randonnée pédestre. Il coordonne les initiatives associatives, organise et assure les relations avec les collectivités, les administrations et les partenaires de leur niveau territorial.

- **L'Association pour la sauvegarde de la Laie des pots :** l'ASPLP.FO.RETZ est une association loi 1901 créée en 2019 ayant pour objet : « de sauvegarder l'intégralité de la Laie des Pots en forêt de Retz, d'assurer le maintien de la propreté des lieux et leur bon entretien, de restaurer les regards en maçonnerie, d'entretenir les canalisations, de mettre en place et maintenir une signalétique sur des circuits permettant de découvrir la Laie des Pots, d'organiser des visites guidées des ouvrages à destination du public et des scolaires ». En 2019, l'ONF et l'ASPLPFR ont signé une convention de partenariat.

- **L'Association des amis de la forêt de Retz :** l'A.FO. RETZ a été créée en 1975. Elle est membre de la fédération nationale des Sociétés d'Amis des Forêts et agréée au titre de la protection de l'environnement. Chaque année l'A.FO.RETZ propose un programme de visites à destination du grand public sur des thématiques variées.

- **L'Association Forêt et lisières de Retz :** FO.LI.RETZ a été créée en 2013, elle a pour objet de « valoriser et préserver le patrimoine, historique et contemporain, bâti et non bâti, et son environnement, dans la forêt de Retz et ses lisières, dans la continuité avec les massifs forestiers voisins ».

- **Société des Amis du château de Villers-Cotterêts :** créée en 2017, elle a pour objet de « promouvoir la notoriété du château dit de François 1er, sis dans la commune de Villers-Cotterêts dans le département de l'Aisne, France ; de promouvoir, défendre et encourager sa défense, son entretien ou sa rénovation notamment et plus généralement tout ce qui se rapporte aux intérêts dudit château ; de rassembler idées, fonds et initiatives dans le but de rénover, de préserver et de mettre en valeur le patrimoine historique de la ville de Villers-Cotterêts ».

- **La Société historique de Villers-Cotterêts :** la SHRVC a été fondée en 1909. Elle a pour objet « la propagation et l'étude de tout ce qui se rattache, au point de vue historique et archéologique, à

la ville de Villers-Cotterêts, principalement et à ses environs. Le patrimoine, ancien et nouveau, comprend les traditions, les savoir-faire et les architectures industrielles et agricoles. Les actions menées entendent apporter leur contribution aux débats qui engagent l'avenir culturel, social, économique des habitants de l'Aisne ».

- **Le Club des entreprises Cotteréziennes :** créé en 1991, il regroupe aujourd'hui 22 entreprises. Il a pour objet de « constituer un interlocuteur de la ville pour l'ensemble des projets économiques et sociaux ; réfléchir sur les équipements et les services à créer en faveur des entreprises et des habitants et enfin promouvoir le tissu économique local ».

- **Les équipages de Vénerie :** la forêt de Retz compte trois équipages, l'équipage de Villers-Cotterêts pour la chasse à courre du cerf, le rallye la Passion et le rallye Val d'Automne pour la chasse à courre du chevreuil. Le rallye Tiens bon Picard est également présent quelques jours par saison pour la chasse au sanglier.

On notera que de nombreuses structures membres de ce CoPil siègent également au comité de pilotage Natura 2000 et au comité de pilotage de la Cité internationale de la langue française présidé par le Préfet de l'Aisne, ce qui renforce la complémentarité, la cohérence et la continuité d'actions entre les projets.

Le CoPil a par ailleurs délégué certaines tâches à un comité stratégique restreint réunissant l'Etat (Préfecture), les grandes collectivités (Région et Département), la CCRV, le CMN et l'ONF. Le comité stratégique supervise l'animation de la démarche, valide et effectue les arbitrages le cas échéant sur la base des propositions issues du CoPil. Ces six structures sont les signataires du protocole d'accord et du contrat de projet.

L'organisation de la gouvernance et de la concertation est illustrée dans le schéma ci-dessous :

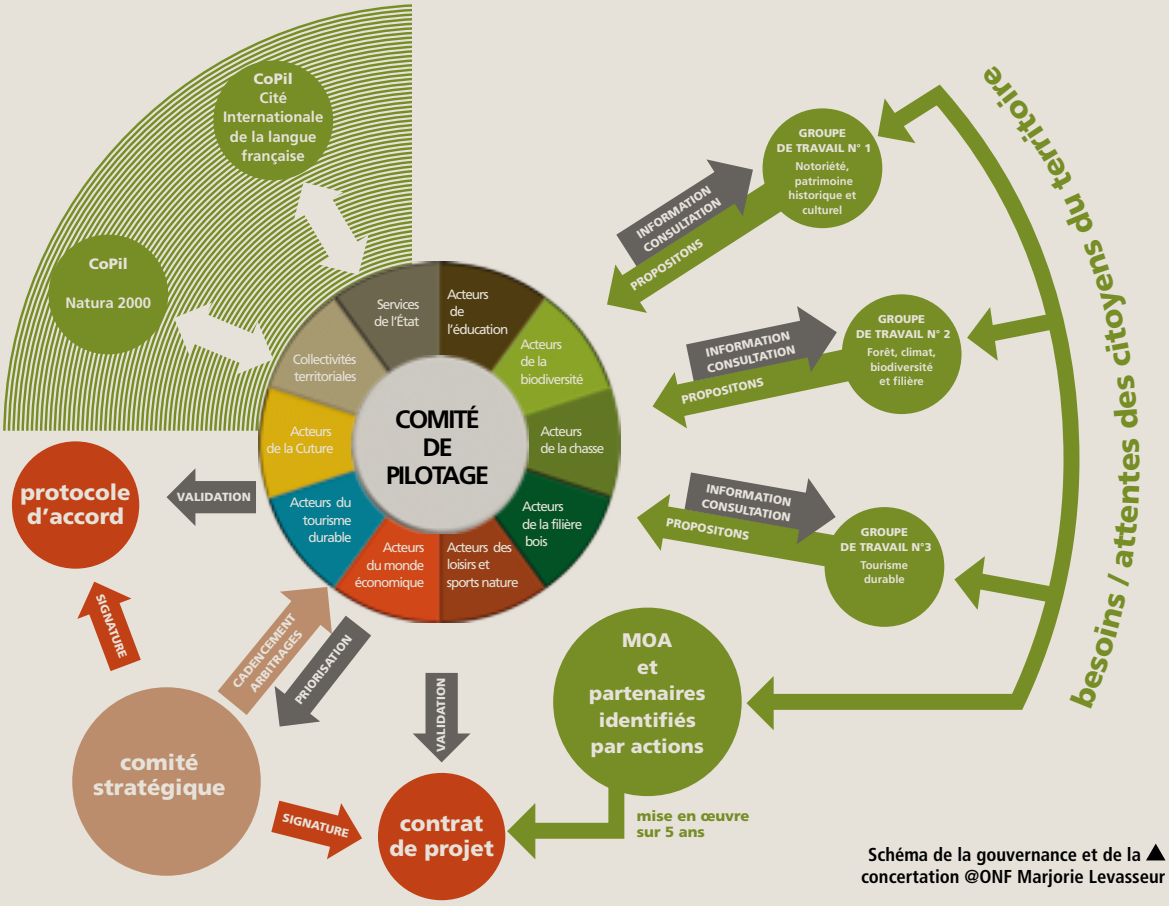


Schéma de la gouvernance et de la concertation @ONF Marjorie Levasseur ▲

# 2.3 LES ÉTAPES DE LA CONCERTATION

## L'installation du comité de pilotage et le choix des orientations stratégiques

L'installation du comité de pilotage valant lancement de la démarche avec les acteurs locaux a eu lieu le 26 février 2021. En raison de la crise sanitaire, ce premier CoPil a été organisé en visioconférence. Malgré ce format, les acteurs du territoire ont largement répondu présents. Cette première réunion avec les partenaires a permis de :

- Présenter le label Forêt d'Exception® ;
- Présenter et valider le schéma de la gouvernance ;
- Définir et valider les trois grandes orientations stratégiques du protocole d'accord et du contrat de projet ;
- Valider le calendrier pour la candidature.

**Les trois orientations stratégiques retenues par le CoPil :**

1. Affirmer la notoriété de la forêt de Retz, promouvoir et valoriser son identité et celle du territoire en s'appuyant sur son patrimoine culturel et historique.

   Si au cours des siècles passés la forêt de Retz était l'une des plus renommée du royaume de France, elle est peu à peu tombée dans l'oubli et reste aujourd'hui méconnue. Le CoPil souhaite, avec cette orientation, révéler son exceptionnalité en réaffirmant son lien avec le château, qui s'apprête à retrouver toute sa splendeur.

2. Accompagner la forêt de Retz face au défi climatique, préserver et valoriser ce patrimoine naturel dans le cadre de la transition écologique en contribuant au développement de la filière bois locale.

   Première hêtraie de France, Retz n'est malheureusement pas épargnée par les effets du réchauffement climatique. Conscients de ces impacts et de la nécessité d'anticiper pour une forêt vivante et fonctionnelle, le CoPil souhaite avec cette orientation que le territoire s'approprie ce nouveau défi et comprenne les évolutions en cours, renforce le rôle de la forêt comme réservoir de biodiversité et identifie les pistes pour une relocalisation de la transformation et de l'utilisation du bois issu de la forêt.

3. Co-construire un projet de développement touristique et économique durable, original et tourné vers l'avenir, et au service d'un territoire à haute qualité environnementale.

   Dans une société devenue plus citadine, la forêt s'impose comme un espace de nature idéal. L'importance des forêts pour la qualité du cadre de vie et le bien-être des habitants, pour les loisirs et les sports de plein air, pour le développement touristique et l'attractivité du territoire semble évidente. Le CoPil souhaite avec cette orientation que la forêt de Retz puisse contribuer à ces objectifs, dans le respect des autres usages et de ses patrimoines, en conservant son identité, l'esprit des lieux et selon une logique qualitative et raisonnée.

**Le calendrier :**

Compte tenu du calendrier de la future Cité internationale de la langue française et de l'hypothèse d'une inauguration en mars 2022, le comité de pilotage a jugé opportun de lier le calendrier du dossier de candidature à celui de la création de la Cité internationale de la langue française. Ce calendrier très contraint (un an entre l'éligibilité et le dossier de candidature) constitue un pari et un défi inhabituel dans l'histoire des labélisations Forêts d'Exception®. Pour autant, au regard des atouts du territoire et de la dynamique de projets et d'acteurs en place, ce calendrier est apparu réaliste. Le Comité national d'orientation a compris l'intérêt de ce calendrier commun et accepté le principe d'une candidature accélérée, sans sacrifier à la qualité, à la pertinence et à la dimension collective et partagée du projet. C'est dans ce contexte que les différents acteurs se sont lancés « tête baissée » et plein d'énergie dans l'aventure !

De ce point de vue, l'échéance de janvier 2022 pour finaliser le dossier de candidature en vue d'un examen au CNO du 3 février 2022 aura constitué une ambition et un moteur puissant pour le collectif d'acteurs.

À la suite de ce CoPil et en dépit de l'impatience des acteurs du territoire, il a fallu attendre que la situation sanitaire s'améliore pour organiser les groupes de travail en présentiel. Dans le même temps et malgré le contexte électoral, le protocole d'accord a été rédigé et validé par les six partenaires signataires.

**Groupe de travail n°3 séance du 25 juin 2021 ▲**

## La co-construction en 2021 du contrat de projet via les groupes de travail (GT)

Au début de l'été, les conditions sanitaires ont permis aux groupes de travail de se réunir pour construire collectivement le contrat de projet. Un groupe par orientation s'est constitué :

- **GT n°1 :** notoriété, patrimoine historique et culturel ;
- **GT n° 2 :** forêt, climat, biodiversité et filière forêt-bois ;
- **GT n° 3 :** tourisme durable.

Ces groupes ont associé les membres du CoPil mais également d'autres acteurs du territoire. Au total, une soixantaine de personnes représentant plus de 30 structures se sont réunies pour travailler ensemble à la priorisation des actions à retenir dans le contrat de projet 2021 – 2026. Il faut souligner, et c'est une fierté de ces premières étapes, la forte mobilisation et l'assiduité des acteurs, ainsi que l'ambiance de travail et les conditions du dialogue, qui ont été très sereines et empruntes d'écoute et de respect mutuels. L'historique des relations, la confiance entre les partenaires et **la volonté de construire un projet à la hauteur des enjeux et de son calendrier,** expliquent en grande partie cette dynamique très positive.

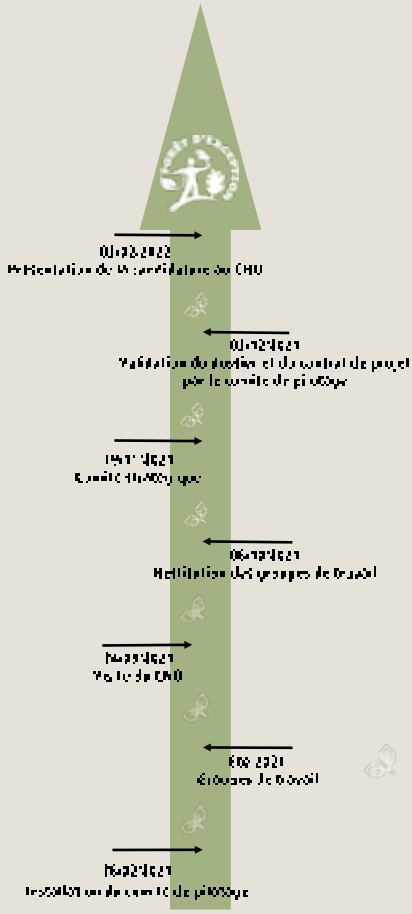

Le 24 septembre 2021, le territoire a accueilli le Comité national d'orientation (CNO) pour une présentation des richesses et spécificités de la forêt, des projets réalisés et en cours, et les perspectives d'avenir en lien avec la Cité internationale de la langue française. Une fois de plus, la forte mobilisation des membres du CoPil, présents ce jour-là, a permis de montrer la synergie en place et le volontarisme des acteurs locaux pour s'engager dans un projet collectif à la gouvernance partagée. À la suite de cette visite, les trois rapporteurs désignés au sein du CNO ont émis un certain nombre de recommandations permettant d'aider à révéler le caractère exceptionnel de la forêt et à renforcer la logique du contrat de projet.

Guidés par ces précieux conseils, les groupes de travail se sont réunis une dernière fois le 08 octobre 2021 pour affiner le choix des actions à retenir au contrat. Au sein d'une même séance, les groupes se sont reconstitués pour une phase de travail avant de présenter une restitution des réflexions aux deux autres groupes.

Le contrat de projet complet a ensuite été présenté et discuté au sein du comité stratégique le 19 novembre 2021, puis du comité de pilotage le 03 décembre 2021. Le tableau récapitulatif du contrat de projet validé à l'unanimité par les membres du CoPil est présenté en annexe 3.

*« La forêt de Retz, l'une des plus vastes de France, exceptionnelle par son patrimoine historique et ses nombreux arbres remarquables, mais aussi riche de ses nombreuses légendes, mérite le label d'exception®, en particulier pour la protéger des défis à venir. »*

**Henry D'Aillières, Maître d'équipage au cerf de Villers-Cotterêts**

*« Le patrimoine naturel de la forêt de Retz est un élément d'attractivité touristique fort de notre territoire. Les itinéraires variés, vallonnés, bordant de beaux villages, feront la joie des randonneurs, des cavaliers et des cyclistes. Un poumon vert à proximité de Paris ! »*

**Céline Le Frère, Maire de la Ferté-Milon, Vice-présidente de la Communauté de communes Retz-en-Valois en charge du développement touristique, du patrimoine et de la culture.**

▲ **Tournée avec le Comité national d'orientation, visite de la parcelle n°413**

# 3. UN CONTRAT DE PROJET RÉALISTE QUI VALORISE LES SPÉCIFICITÉS DE LA FORÊT

## 3.1 LA STRATÉGIE

**Compte tenu de la dynamique en place, de la nouvelle convention 2021 – 2026 entre la CCRV et l'ONF et des perspectives de développement autour de la Cité internationale de la langue française, un recensement a permis d'identifier une quarantaine d'actions, structurées autour d'axes stratégiques.**

Ce premier inventaire de projets engagés ou à engager a servi de base aux réflexions des groupes pour co-construire un projet partagé, identitaire, ambitieux mais réaliste. À travers les groupes de travail et les comités de pilotage, les parties prenantes ont été invitées à :

- Compléter la liste initiale des 40 actions en proposant de nouveaux projets (séance 1) ;
- Prioriser les actions (séance 1&2) ;
- Réfléchir au sens à donner au contrat de projet en mettant en avant les spécificités de la forêt (séance 2).

Si l'élimination d'actions a parfois été difficile tant il est tentant « de tout garder », les orientations opérationnelles du contrat ont finalement été les suivantes :

- S'appuyer sur la forêt pour développer une offre touristique durable et respectueuse des autres usages (actions 16, 1, 18, 20) ;
- Ne pas opposer touristes de passage et habitants du territoire et travailler pour les deux cibles (actions 7, 11, 21) ;
- Engager des actions fortes en matière de prise en compte du paysage, notamment des lisières de la forêt (actions 5, 9, 10) ;
- Prolonger, en forêt, l'action culturelle et patrimoniale du Centre des monuments nationaux (actions 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 19) ;
- Prioriser l'action à mener sur les sites écologiques (actions 12, 13) ;
- Adapter la forêt aux évolutions climatiques, valoriser la ressource et les métiers du bois localement (actions 11 et 15).

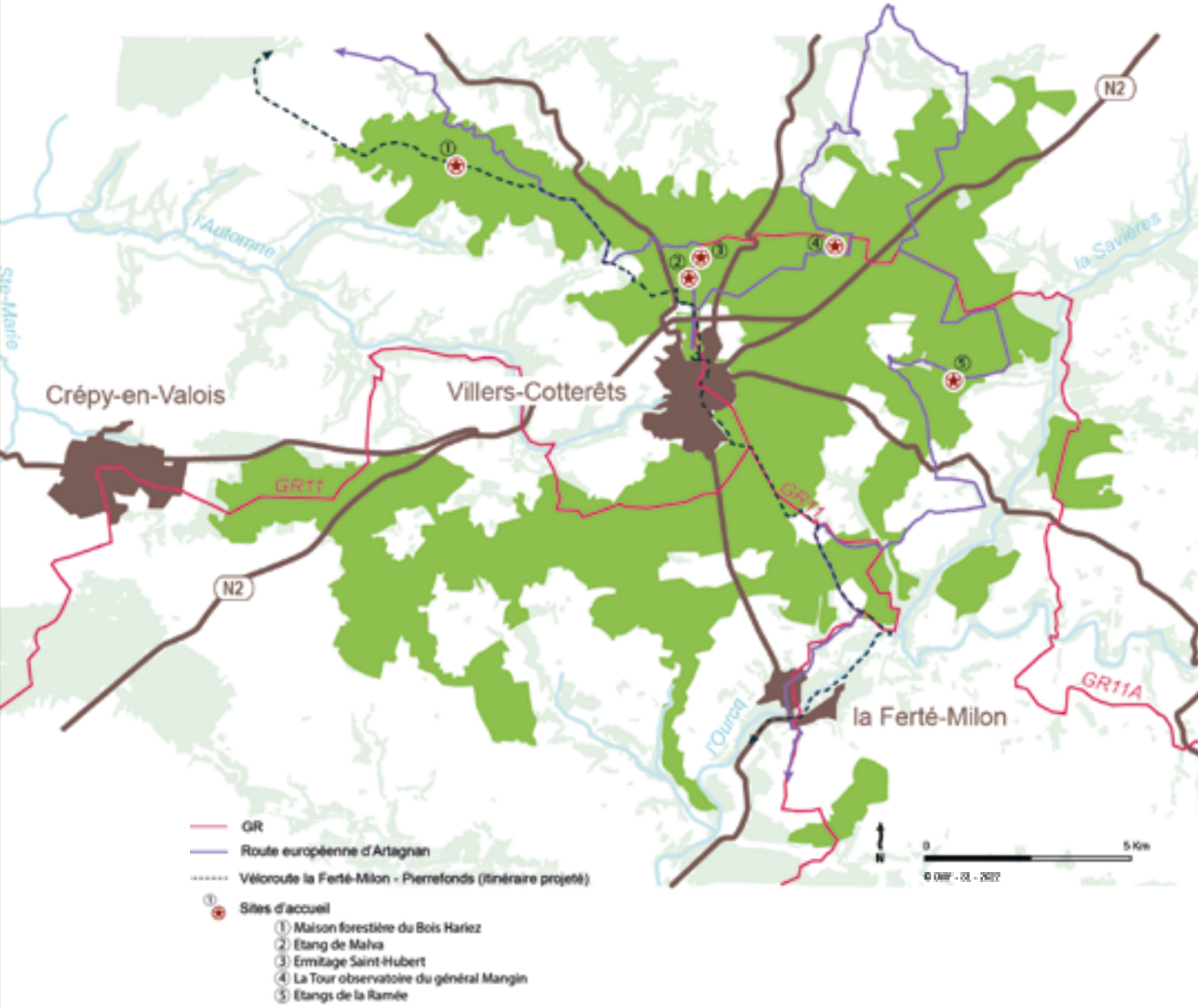


*« Torque d'or[5] au cou d'une mégapole effervescente, un cortège forestier dont la forêt de Retz est l'irradiant maillon, représente le plus ancien, le plus vaste, le plus précieux monument historique et naturel de France, d'intérêt international. Retz, la forêt lumière, conservée et réservée par des générations de forestiers passionnés et responsables, où le hêtre et le chêne sessile s'élèvent vers le ciel comme nulle part ailleurs, mérite de bénéficier de prudence et de respect dans les projets d'ouverture au public et que ses abords soient protégés urgemment, pour l'intérêt général et celui des générations futures. Les aménagements doivent se concevoir en tenant compte de la précarité de milieux naturels, pour des projets de développement durables humanistes, offrant à l'homme ce que son époque lui refuse : le silence, les étoiles, le parfum des saisons, l'effort musculaire, le ressourcement, un dernier goût de nature. Nous soutenons le pari que le label Forêt d'Exception® aille en ce sens. »*

**Christine Olry et Alain Tombal,**
**Association Forêt et Lisières de Retz.**

[5] Deux torques celtes en or, extraordinaires témoins de l'orfèvrerie gauloise, furent trouvés aux alentours de Villers-Cotterêts. Ils sont actuellement conservés au musée de Cluny.

## L'avenir des maisons forestières

Comme toutes les grandes forêts domaniales, celle de Retz est équipée de maisons forestières et bâtiments à usage professionnel (bureaux, hangar à matériel, etc.).

La stratégie immobilière de l'Etat engagée depuis 2012 vise à rationaliser le parc existant pour ne conserver que les biens utiles au service et enclavés (c'est à dire desservis par une route ouverte à la circulation). La notion de biens utiles au service se définit comme une utilisation soit aux fins de logement par nécessité absolue de service pour les personnels aux fonctions éligibles définies par décret, soit comme local de travail ou à matériels pour les équipes ONF. Les biens inutiles au service et enclavés peuvent faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de projets de développement local, en cohérence avec la forêt et ses différentes fonctions. Des conventions pluriannuelles d'occupation et d'utilisation sont alors établies avec le bénéficiaire après une procédure d'appel à projet.

Dans le cadre de cette stratégie immobilière, les biens non enclavés en forêt ont vocation à être vendus dès lors qu'ils sont vacants. Ainsi, sur les 28 bâtiments répertoriés en 2021, quatre ont déjà été vendus, trois le seront à court terme. Les biens situés dans le Petit parc ainsi que ceux enclavés en forêt ont vocation à être conservés, ceux non enclavés et utilisés comme logement pour nécessité de service seront cédés au départ des occupants.

Outre les bâtiments dans l'enceinte du Petit parc, trois bâtiments datant du XVIII et XIX$^{ème}$ siècles revêtent un intérêt au titre du patrimoine historique : les maisons forestières de Maison Neuve, de la Croix Morel et du Rond de la Reine. Maison Neuve, la seule vacante actuellement, est l'ancien poste forestier sur la route de Soissons marquant l'entrée de l'ancien parc de chasse, auquel Alexandre Dumas fait référence dans ses souvenirs. Elle a été, à défaut d'un déplacement un moment envisagé, sauvée d'une démolition prévue dans le cadre de l'élargissement de la RN2, et héberge aujourd'hui une colonie de Petits rhinolophes. Mais sa situation en bordure de route nationale stérilise tout projet d'envergure à vocation touristique ou d'accueil du public compte tenu de la pollution sonore occasionnée par les véhicules. À proximité de la Route européenne d'Artagnan, le lieu pourrait cependant constituer une halte ponctuelle pour les cavaliers. Plus largement, les réflexions qui seront conduites dans le cadre du schéma d'accueil permettront de préciser l'usage et les éventuels projets à imaginer autour du patrimoine bâti.

Dans ce contexte non stabilisé et de projets encore à murir, et compte tenu de la hiérarchisation et des priorités à opérer à l'horizon 2026, les groupes de travail et le comité de pilotage ont préféré ne pas retenir d'actions au titre du premier contrat de projet. Pour autant, selon les évolutions et opportunités qui se présenteraient, les acteurs locaux considèrent devoir rester en veille et en réflexion pour valoriser ce patrimoine historique en imaginant des projets pour compléter l'offre de services en forêt.

# 3.2 DES ÉQUIPES ORGANISÉES

## Les engagements de l'ONF

Au sein de l'ONF, la démarche Forêt d'Exception® est portée par l'équipe projet composée du directeur d'agence, du responsable de l'unité territoriale de Villers-Cotterêts et de la cheffe de projet. Le directeur d'agence assure le portage politique avec les deux autres co-présidents du CoPil. Il négocie et affecte les moyens ONF dédiés au projet et aux actions. Le responsable d'UT est l'interface et le représentant direct des acteurs locaux et des usagers de la forêt, avec son équipe de techniciens. La cheffe de projet, membre du réseau interne Forêt d'Exception® est responsable du projet et du label au niveau local. Elle assure le suivi et l'évaluation du contrat de projet dans le cadre de la gouvernance installée.

**Au-delà de cette équipe, la démarche Retz, Forêt d'Exception® va bénéficier de l'appui et de l'expertise d'autres services internes :**

- Les services de l'agence territoriale de Picardie (communication, environnement et accueil du public, forêt, bois, secrétariat général) ;
- La direction territoriale Seine-Nord (responsable mécénat, agence études et experts thématiques, etc.) ;
- La direction générale (direction forêt et risques naturels via l'animateur national du label Forêt d'Exception®) ;
- Des réseaux thématiques nationaux : naturaliste, paysage, archéologie.

Pour engager les premières actions en lien et au contact direct des habitants et usagers de la forêt (actions 7, 11 et 16), l'ONF souhaite recourir aux services civiques. Une première volontaire à rejoint l'équipe fin 2021, l'objectif étant de composer un binôme pour une « brigade vélo » dès 2022. L'accueil d'apprentis et de stagiaires spécifiques sera également étudié dès 2022.

## Les engagements de la CCRV

Au sein de la CCRV, la démarche Forêt d'Exception® est portée par une équipe projet composée du Président, de plusieurs Vice-présidents (Tourisme, Patrimoine et Culture ; Aménagement du territoire ; Finances ; Communication) et de la Directrice Générale des Services.

Le Président assure le portage politique avec les deux autres co-présidents CoPil. Il négocie et affecte les moyens de la CCRV dédiés au projet et aux actions.

Par ailleurs, la démarche Retz, Forêt d'Exception® s'inscrit dans le cadre des relations partenariales bâties depuis plus d'une décennie avec l'ONF et depuis trois ans avec le CMN.

**Plusieurs services de la CCRV travaillent ainsi régulièrement avec les deux autres porteurs du projet :**

- Office du tourisme intercommunal (communication, organisation de sorties en forêt…) ;
- Services techniques (Natura 2000, actions en faveur de la réduction des déchets en forêt…) ;
- Chantiers d'insertion de la CCRV (soutiens ponctuels) ;
- Pôle Aménagement du territoire (PLUi, protection des lisières de forêt...).

Ces mêmes services s'investiront sur les actions portées par la CCRV dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception®.

## Les engagements du CMN

Au sein du CMN, la démarche Forêt d'Exception® est portée par une équipe projet composée du Président de l'établissement, de la cheffe de projet de la Cité internationale de la langue française, de l'administrateur du château de Villers-Cotterêts et de son équipe.

Le Président assure le partage politique avec les deux autres co-présidents. Il négocie et affecte les moyens du CMN dédié au projet et aux actions.

Sur décision du Président du Centre des monuments nationaux, un conseil stratégique et scientifique du projet de Cité internationale de la langue française au château de Villers-Cotterêts a été créé. Celui-ci est composé de représentants de structures nationales et internationales liées à la langue française et à la francophonie et de personnalités qualifiées. Le projet est également suivi par un comité de pilotage sous l'égide du préfet de l'Aisne. Il rassemble les collectivités territoriales (région Hauts-de-France, département de l'Aisne, Communauté de communes Retz-en-Valois, mairie de Villers-Cotterêts), le député de l'Aisne Jacques Krabal, la DRAC Hauts-de-France, le CESER Hauts-de-France, l'ONF et les acteurs contribuant à la dynamique du territoire notamment des structures économiques (Caisse des dépôts, chambres consulaires), les acteurs du transport, les structures d'enseignement et de formation (rectorat de l'Académie d'Amiens, établissements scolaires de Villers-Cotterêts), et les associations du champ social.

La programmation de la Cité internationale de la langue française sera pluridisciplinaire et valorisera la diversité des cultures francophones dans toutes leurs formes d'expression : lettres, arts vivants, arts plastiques, numériques y auront toute leur place. Expositions, spectacles, concerts, festivals, événements, rencontres, lectures, performances, rythmeront la vie du lieu. Cette programmation sera construite en collaboration avec l'ONF, les acteurs culturels du territoire et avec les opérateurs nationaux et internationaux œuvrant dans ce domaine, pour accueillir le plus grand nombre.

En de nombreuses occasions, la programmation du Centre des monuments nationaux s'est déjà inscrite dans un partenariat fécond avec les équipes de l'ONF et de la CCRV. Ainsi en a-t-il été du festival de cinéma en forêt Branche & Ciné en 2021. En prologue de la projection, un atelier et un spectacle du conteur Jorus Mabiala, originaire du Congo Brazzaville, a été proposé aux familles dans le cadre du 400e anniversaire de la naissance à Château-Thierry de Jean de Fontaine : « Si La Fontaine parlait africain ».

Trois éditions des Journées européennes du patrimoine ont été organisées en septembre 2019, 2020 et 2021 accueillant environ 7 000 visiteurs. Elles ont été l'occasion de présenter au public des installations artistiques en résonance avec le futur projet de la Cité, de proposer des cycles de conférences thématiques, de donner à découvrir les savoir-faire et métiers du patrimoine mais aussi ceux de la forêt en partenariat avec l'ONF. Aux côtés des associations locales, l'ONF était également présent pour présenter au public le label Forêt d'Exception® et la démarche en cours sur Retz.

*« La forêt domaniale de Retz représente de par son histoire, sa surface et son positionnement géographique une ressource incontournable de la filière forêt bois régionale. Quelques-unes des plus grosses scieries régionales s'y approvisionnent depuis plusieurs générations. Toutefois, la relocalisation de l'activité scierie du groupe Lefèvre en Normandie, laisse un site industriel vacant sur Villers-Cotterêts. Le changement climatique et les problématiques de tension sur les approvisionnements obligent une partie des entreprises de transformation à redéfinir toutes leurs stratégies afin de s'adapter à une ressource forestière toujours plus locale mais également plus diversifiée : approvisionnement, process de transformation, commercialisation. Il semble dès lors très opportun d'étudier la faisabilité du développement d'une filière locale sur le territoire de Retz. Le label Forêt d'Exception® offre l'opportunité de mener à bien une telle étude et peut-être faciliter l'installation de microentreprises bois sur ce territoire. Fibois Hauts-de-France soutient donc ce projet de labellisation Forêt d'Exception® de la forêt de Retz, et s'engage à y apporter tout le soutien technique et l'expertise nécessaire à sa réalisation, tel que mentionné dans la fiche action correspondante. »*

*Fabienne Delabouglise,*
*déléguée générale de*
*Fibois Hauts-de-France*

© ONF Félix Vigné

# 3·3 LE PILOTAGE DU PROJET

## Mobiliser durablement les parties prenantes

**En 2018, l'ONF a souhaité valoriser les enseignements issus des dix premières années du label Forêt d'Exception®. Un premier recueil a été produit pour diffuser ces retours d'expériences et le projet Retz, Forêt d'Exception® va pouvoir capitaliser sur ces acquis issus des 14 premières forêts déjà labélisées.**

Si, tout au long de la vie d'un projet, des imprévus peuvent survenir, un certain nombre de risques récurrents ont été identifiés. Une gestion de projet rigoureuse doit permettre de les atténuer pour maintenir la dynamique de projet sur la durée et concrétiser le programme d'actions projeté.

**Le suivi du projet s'effectuera donc à deux niveaux :**

- Le suivi de la démarche globale et de la mise en œuvre du contrat de projet à travers les deux comités stratégiques et de pilotage (nb : le comité de pilotage Forêt d'Exception® a vocation à remplacer le comité de forêt installé en 2005, pour éviter de mobiliser inutilement les partenaires et les doublons) ;
- Le suivi individuel à l'échelle de chaque action.

Un référent par action du contrat sera identifié et sera l'interlocuteur privilégié de la cheffe de projet pour le suivi. Des points d'étape réguliers seront effectués sous forme de revue de projet. Ils auront pour objectifs :

- D'imposer un rituel pour apprécier le niveau de réalisation des actions ;
- D'identifier les points de blocage éventuels et les leviers pour les lever (retour d'expériences d'autres forêts, nécessité de réunir les groupes de travail, etc.) ;

Le compte rendu des revues de projet prendra la forme d'un tableau de suivi des actions. Cet outil sera le document de référence pour rendre compte de l'avancement du projet au CoPil. Il permettra par ailleurs de proposer des arbitrages pour prioriser action et recherche de financements le cas échéant.

## Mobiliser les moyens financiers

Les signataires du contrat de projet Retz, Forêt d'Exception® s'engagent à rechercher conjointement les moyens techniques et financiers pour mettre en œuvre les actions identifiées dans le contrat de projet. Compte tenu du calendrier très contraint pour le dossier de candidature, les plans de financement spécifiques à chaque action* seront élaborés et consolidés par les maîtres d'ouvrage identifiés indépendamment du contrat de projet.

**Les pistes de financements identifiées sont notamment :**

- Ingénierie et régie interne des structures partenaires ;
- Autofinancement des maîtres d'ouvrage ;
- Recherche conjointe de financements publics ;
- Valorisation des bénévoles et participation citoyenne ;
- Mécénat et sponsoring d'entreprises privées.

## Transfert d'expérience

Le transfert d'expériences vers les autres forêts non labélisées constitue un objectif du réseau des forêts d'exception® (item 3 de la charte nationale – annexe 1). Tout au long de l'année 2021, un tutorat a été mis en place entre la cheffe de projet Retz Forêt candidate et la cheffe de projet Montagne de Reims, Forêt d'Exception®. Ce tutorat a notamment permis le déplacement d'une délégation locale à l'occasion des journées forestières organisées par Montagne de Reims en octobre.

Dans le cadre de la stratégie de transmission des savoirs et de développement des compétences à travers le réseau ONF de formateurs internes « RACINES », la cheffe de projet Retz, Forêt d'Exception® pourra à son tour « tutorer » d'autres chefs de projets souhaitant mettre en place une démarche de concertation territoriale.

## 3·4 CONCLUSION

**La grande hêtraie de Retz, perle verte du Valois historique, concentre des patrimoines sylvicoles, naturels, culturels et paysagers d'une rare exception que les acteurs du territoire se sont attachés à présenter dans ce dossier de candidature : aux côtés des forêts les plus emblématiques de métropole et d'outre-mer, le label Forêt d'Exception® apporterait une notoriété bien légitime à ce territoire forestier prestigieux au nord de Paris, d'intérêt européen, aujourd'hui trop méconnu.**

Le contrat de projet que nous avons collectivement élaboré permet de renouer le lien historique entre la forêt de Retz et le château de Villers-Cotterêts en cours de restauration. L'opportunité de créer un véritable projet de territoire autour de la création de la Cité internationale de langue française a confirmé si besoin était l'importance de la forêt comme atout pour le territoire, amplifié la motivation, accéléré la volonté et la dynamique des partenaires, traduites dans le calendrier du dossier de candidature, pour concrétiser un projet de qualité, à la hauteur des enjeux et de ces patrimoines.

Enfin, la nouvelle gouvernance mise en place à l'occasion de cette candidature, élargie et plus participative, qui dépasse le cadre précédent et plus classique des comités de forêt, est assortie d'une présidence partagée entre la Communauté de communes Retz-en-Valois, le Centre des monuments nationaux et l'Office national des forêts, ce qui constitue une originalité du dossier de Retz et une richesse pour le réseau des Forêts d'Exception®.

**" Tous pour un, un pour tous ",**
**en selle pour le label !**

Ermitage Saint-Hubert © ONF Félix Vigné ▶

# BIBLIOGRAPHIE & ANNEXES

FORÊT D'EXCEPTION

RETZ

# BIBLIOGRAPHIE


## Ouvrages anciens

Carlier Claude, ***Histoire du duché de Valois***, 3 vol., Paris – Compiègne, Guillyn – Bertrand, 1764.

Du Cerceau Jacques Androuet, ***Les plus excellents bastiments de France***, Paris, chez l'auteur, 1579.

Dumas Alexandre, ***Mes Mémoires,*** 1ére série, Paris, Lévy, 1863.

Michaux Alexandre, ***Histoire de Villers-Cotterêts. La ville, le château, la forêt et ses environs,*** 2e édition, Paris, Marchal et Billard, 1886.

## Ouvrages et articles contemporains

Arnaud Alain, ***Le château de Villers-Cotterêts en Valois : palais des rois, asile des gueux, Villers-Cotterêts***, Société historique de Villers-Cotterêts, 2009.

Buridant Jérôme, ***« La forêt mutilée. La reconstitution forestière dans l'Aisne après la Grande Guerre »***, Graines d'histoire, la mémoire de l'Aisne, n° 17, janvier 2003, p. 13-24.

Buridant Jérôme, ***« Le flottage sur l'Aisne, XVIIe-XVIIIe siècles »***, dans : ***L'Aisne au fil de l'eau***, sous la dir. de Patrice Marcilloux et Guy Marival, Laon : Archives départementales de l'Aisne, 1995, p. 225-236.

Blais Roger, ***« Contribution à l'histoire de l'administration forestière : digressions sur un témoignage concernant l'Ecole forestière secondaire de Villers-Cotterêts (Aisne), en 1874 »***, Revue forestière française, t. XLII, n° 1, 1990, p. 77-86.

Brunel Ghislain, ***« Entre usages et commercialisation : l'économie de la forêt de Retz au Moyen Age »***, dans : Jérôme Buridant (dir.), Forêt carrefour, forêt frontière, la forêt dans l'Aisne, Langres : Guéniot, 2005, p. 97-110.

Chauvin Jacques, ***« En une forêt plus grande que Paris »***, Vivières, 1989

Collery René, ***« Evolution de la forêt de Retz à travers les âges »***, Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, t. IX, 1963, p. 152-179.

Corvol Andrée (dir.), ***Les Eaux & forêts du XIIe au XXe siècle***, Paris : Presses du CNRS, 1987.

Decencière-Ferrandière Michel [ing. des Eaux et Forêts], *Histoire sommaire de la forêt de Retz*, ONF Villers-Cotterêts, 1951.

Descleve, *« Adduction d'eau au château de Villers-Cotterêts ou la Laie des Pots »*, Mémoire de la Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne, t. IX, 1961-1963, p. 32-40 et 180-188.

Maës Pierre, *« La forêt de Retz au XVII^e siècle : une forêt sous l'emprise des besoins parisiens »*, dans : Jérôme Buridant (dir.), Forêt carrefour, forêt frontière, la forêt dans l'Aisne, Langres : Guéniot, 2005, p. 133-140.

Moreau-Néret André, *« Philippe VI de Valois et la Chartreuse de Bourgfontaine où son cœur fut déposé »*, Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, vol. 13, ↱ 1967, p. 155.

Ribouleau Christiane, *Villers-Cotterêts, un château royal en forêt de Retz*, Amiens, Cahiers de l'Inventaire, A.G.I.R Picardie, 1991.

## Travaux d'étudiants

Brasselet Marie-Claire, *Histoire de la forêt de Retz, XVII^e-XVIII^e siècle*, Université de Lille : mémoire de D.E.S., 1953.

Duru Stéphane, *Forêt domaniale de Retz, méthode d'analyse et de gestion de l'environnement, application au système forestier.* Essai de synthèse des types de sol d'après la carte pédologique au 1 : 10 000^e, pour une adaptation à la sylviculture, Université Louis Pasteur, Strasbourg : mémoire de DESS en sciences de l'environnement, 1995.

Meyrier Sophie, *Etude historique du parc de château de Villers-Cotterêts*, mémoire de master, Jardins historiques, patrimoine et paysage, Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles-Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, 2011.

## Romans

Dumas Alexandre, *Catherine Blum*, Paris, Cadot, 1854.

Dumas Alexandre, *Le meneur de loups*, Paris, Levy, 1857.

# ANNEXES

Annexe 1 : ***Charte nationale Forêt d'Exception®***

Annexe 2 : C***omposition du comité de pilotage Retz, Forêt d'Exception® candidate***

Annexe 3 : ***Tableau récapitulatif du contrat de projet 2022 – 2026***

Annexe 4 : E***volution du périmètre du grand parc de chasse*** © ONF Sophie Meyrier

Annexe 5 : ***Géologie et réseau hydraulique de la Laie des Pots*** © ONF Sophie Meyrier

## Charte nationale Forêt d'Exception®

1/ L'Office national des forêts a créé un label, identifié par la marque déposée Forêt d'Exception, destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité en matière de développement durable. Ce label consacre les valeurs patrimoniales du site, la qualité du projet et sa réalisation.

2/ La qualification « Forêt d'Exception » repose sur des valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social. La désignation des sites concernés vise la constitution d'un réseau représentatif de la richesse et de la diversité du patrimoine forestier domanial français.

3/ La « Forêt d'Exception » constitue un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable, de gestion des milieux de gestion sylvicole adaptée aux enjeux. Le transfert d'expériences sur les massifs forestiers « ordinaires » constitue l'un des objectifs.

4/ La « Forêt d'Exception » veut apporter une réponse adaptée et durable aux attentes et demandes de la société vis-à-vis de l'espace forestier : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement…

5/ La gestion forestière, la production de bois-matériau et énergie renouvelables – font partie du projet et contribuent à sa dimension économique et patrimoniale. L'aménagement forestier, document de référence, en traduit les objectifs et les actions sylvicoles. L'exploitation et les travaux s'effectuent dans le respect des valeurs et usages des lieux.

6/ Chaque « Forêt d'Exception » fait partie intégrante de territoires plus vastes. Elle s'appuie sur un projet, dont la forêt constitue le cœur et qui prend en compte leurs dimensions et leurs dynamiques. Construite autour d'une vision partagée, elle intègre l'ensemble des fonctions et des usages qui s'exercent sur le territoire.

7/ Les projets de valorisation établis pour chaque forêt en fonction de sa tonalité propre et des enjeux identifiés, respectent voire renforcent, le caractère et l'esprit des lieux : la nature des aménagements et des équipements, leur répartition, leur intégration, participent à cet objectif.

8/ Le pilotage du projet, de la conception à la décision, puis à la réalisation, s'adapte au contexte local. Il s'appuie toujours sur des partenariats et sur une concertation formalisée. Au besoin, des maîtres d'ouvrage différents peuvent être désignés pour la réalisation des opérations prévues.

9/ Le projet partagé comprend une charte des valeurs, un plan stratégique, un programme d'actions et un plan de financement. Il est reconnu par la signature d'un contrat de projet entre les partenaires. L'ONF contribue pour une part significative aux financements mobilisés.

10/ Chaque « Forêt d'Exception » bénéficie d'un système de suivi et d'évaluation pour apprécier les actions mises en œuvre, les résultats de la gestion intégrée du site, la qualité de la concertation et du partenariat, ainsi que l'articulation de la forêt avec les territoires.

## Composition du comité de pilotage

Monsieur le Préfet de l'Aisne
ou son représentant

Monsieur le Député de la cinquième circonscription de l'Aisne ou son représentant

Madame et Messieurs les sénateurs de l'Aisne
ou leurs représentants

Monsieur le président du Conseil Régional des Hauts-de-France ou son représentant

Monsieur le président du Conseil Départemental de l'Aisne ou son représentant

Monsieur le président de la Communauté de Commune Retz-en-Valois
ou son représentant

Monsieur le premier Vice-président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois ou son représentant

Mme la deuxième Vice-présidente de la Communauté de Communes Retz-en-Valois ou son représentant

Monsieur le Maire de Villers-Cotterêts ou son représentant

Monsieur le président de l'Union des maires de l'Aisne ou son représentant

Monsieur le président du PETR Soissonais Valois ou son représentant

Monsieur le représentant de l'ancien canton de Vic-sur-Aisne – Union des maires de l'Aisne ou son représentant

Monsieur le représentant de l'ancien canton de Villers-Cotterêts – Forêt de Retz – Union des maires de l'Aisne ou son représentant

Mme la représentante de l'ancien canton de Neuilly-Saint-Front – Union des maires de l'Aisne ou son représentant

Mme la présidente du comité de pilotage Natura 2000 ou son représentant

Monsieur le président du Centre des monuments nationaux ou son représentant

Monsieur l'administrateur de la Cité internationale de la langue française ou son représentant

Monsieur le directeur de l'agence ONF de Picardie ou son représentant

Monsieur le responsable de l'Unité territoriale de Villers-Cotterêts – ONF agence de Picardie ou son représentant

Monsieur le directeur de la DRAAF Hauts-de-France ou son représentant

Monsieur le directeur de la DDT de l'Aisne ou son représentant

Monsieur le directeur de la DREAL des Hauts-de-France ou son représentant

Monsieur le directeur de la DRAC Hauts-de-France ou son représentant

Monsieur le président de l'association pour la sauvegarde de la laie des pots ou son représentant

Monsieur le président de l'association les amis de la forêt de Retz ou son représentant

Monsieur le président de l'association forêt et lisières de Retz ou son représentant

Madame la Présidente de l'association pour la Sauvegarde du château de Villers-Cotterêts ou son représentant

Monsieur le président de la société historique de Villers-Cotterêts ou son représentant

Monsieur l'inspecteur d'académie ou son représentant

Monsieur le président de l'association des chasseurs à tir de la forêt de Retz ou son représentant

Monsieur le maître d'équipage de l'association équipage de Villers-Cotterêts ou son représentant

Monsieur le président de Fibois Hauts-de-France ou son représentant

Monsieur le président du comité départemental de la randonnée pédestre ou son représentant

Monsieur le président du comité régional du tourisme équestre ou son représentant

Monsieur le président du Retz Bike Club ou son représentant

Madame la présidente du club des entreprises cotteréziennes ou son représentant

Monsieur le président du conservatoire des espaces naturels des Hauts-de-France ou son représentant

Monsieur le directeur du conservatoire botanique de Bailleul ou son représentant

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ACTIONS DU CONTRAT DE PROJET

| | n° | Actions | Objectifs |
|---|---|---|---|
| ACTIONS TRANVERSALES | / | Animation de la démarche Forêt d'Exception® | Fédérer les partenaires, entretenir la dynamique et piloter le dispositif de concertation |
| | | Communication du projet Forêt d'Exception® Retz | Promouvoir le label, renforcer la notoriété de la forêt de Retz et créer un sentiment d'appartenance autour de ses valeurs patrimoniales |

## ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Affirmer la notoriété de la forêt de Retz, promouvoir et valoriser son identité et celle du territoire en s'appuyant sur son patrimoine culturel et historique** | 1 | Sauvegarder et valoriser l'ouvrage de collecte et d'adduction des eaux de la forêt vers le château : la Laie des Pots | Garantir les conditions de conservation de l'ouvrage et le faire connaître auprès des usagers |
| | 2 | Poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion du petit Parc | Retrouver la lisibilité des structures originelles du parc |
| | 3 | Etudier l'histoire de l'occupation du sol (pré étude) | Dresser l'état des lieux des acquis et besoins en recherche dans les domaines de l'archéologie, de la géographie historique et de l'écologie historique |
| | 4 | Acquerir des données Lidar (télédétection par laser aéroporté) | Améliorer l'état des connaissances sur l'histoire de la forêt |
| | 5 | Valoriser les arbres remarquables | Mettre à jour l'inventaire des arbres remarquables et imaginer des actions de valorisation |
| | 6 | Editer un livre sur la forêt de Retz | Affirmer la notoriété de la forêt au travers l'édition d'un livre et initier une collection sur les Forêts d'Exception |
| | 7 | Construire une offre de médiation et de sorties nature pour les usagers et les habitants | Coordonner les programmes de sorties nature des différents acteurs, consolider et proposer une offre annuelle lisible, correspondant aux attentes locales, valorisée par l'OT de la CCRV, le CMN, l'ONF, les collectivités et autres partenaires en particulier auprès des écoles et des habitants |
| | 8 | Préserver et valoriser le patrimoine identitaire de la forêt | Valoriser les élements identitaires de la forêt auprès des visiteurs (signalétique d'interprétation) et garantir la préservation de ce patrimoine |
| | 9 | Identifier les paysages emblématiques du massif et définir des itinéraires de gestion adaptés aux différents enjeux | Adapter la gestion aux évolutions climatiques et gérer les paysages forestiers emblématiques de Retz en intégrant la dimension paysagère des sites. Conserver quelques témoins de hétraies cathédrales |
| | 10 | Recenser, préserver et faire connaître les lisières forestières patrimoniales du massif de Retz, singularité paysagère et écologique du territoire | Comprendre, préserver et valoriser les lisières, patrimoine à forte valeur paysagère et environnementale, identitaire du territoire forestier de Villers-Cotterêts et ses villages |
| **Accompagner la forêt de Retz face au défi climatique, préserver et valoriser ce patrimoine naturel dans le cadre de la transition écologique en contribuant au développement de la filière bois locale** | 11 | Sensibiliser et informer sur le changement climatique et ses effets sur la forêt | Donner les clefs de lecture et de compréhension de l'action de l'ONF pour l'adaptation des forêts face aux bouleversements climatiques |
| | 12 | Améliorer la connaissance et l'état de conservation des habitats et des espèces, priorité n°1 : les landes et pelouses du Bois de Tillet | Ré-ouvrir un « noyau » de landes et pelouses sèches afin de conserver voire augmenter les populations de faune et flore patrimoniales inféodées à ces habitats. |
| | 13 | Améliorer la connaissance et l'état de conservation des habitats et des espèces, priorité n°2 : les mares forestières | Actualiser les données existantes, élaborer un plan de gestion afin de conserver voire augmenter les populations d'espèces de faune et flore patrimoniales inféodées aux mares |
| | 14 | Coordonner et mutualiser les moyens pour lutter contre les déchets et les dépôts sauvages | Freiner l'augmentation des déchets et dépots sauvages |
| | 15 | Réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'usage des bois locaux sur le territoire | Analyser le potentiel de développement de l'utilisation du bois local sur le territoire afin de dynamiser la filière et contribuer à réduire l'empreinte carbone |
| **Co-construire un projet de développement touristique et économique durable, original et tourné vers l'avenir et au service d'un territoire à haute qualité environnementale** | 16 | Elaborer un schéma d'accueil du public à la hauteur des enjeux du territoire | Construire une stratégie d'accueil concertée conciliant tous les usages |
| | 17 | Créer une carte touristique | Guider les usagers dans leur découverte de la forêt pour créer les conditions d'une expérience de visite réussie |
| | 18 | Aménagement d'une véloroute reliant Pierrefonds (et Compiègne) à la Ferté-Milon en passant par Villers-Cotterêts | Développer le vélotourisme et renforcer l'offre et le réseau d'insfrastructures pour les déplacements doux vers les sites touristiques et culturels du sud du territoire. Faire découvrir la forêt de Retz et les villages de caractère du territoire |
| | 19 | Conforter et développer une offre évènementielle culturelle en lien avec la programmation de la Cité internationale de la langue française | Créer une expérience de visite innovante inspirée de l'âme du site, renforcer le positionnement touristique de la destination et enrichir l'offre du territoire |
| | 20 | Promouvoir la Route européenne d'Artagnan et son label « Itinéraire culturel européen » | Développer une offre culturelle et touristique de qualité autour de l'itinéraire afin de valoriser et faire connaître le patrimoine forestier et historique du territoire |
| | 21 | Créer des produits innovants en lien avec les attentes nouvelles des clientèles cibles | Accompagner un développement touristique du territoire respecteux de la forêt et de ses différents usages |

# RETZ, FORÊT D'EXCEPTION®

| Calendrier 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | MOA | Partenaires |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | ONF | CCRV, CMN, Département, Région, MTE, |
| | | | | | | ONF | CCRV,CMN, OT, Département, Région, associations locales |
| | | | | | | ONF, Association pour la sauvegarde de la Laie des Pots | CCRV, CMN, DRAC, Associations d'usagers, Département, Région, Mécènes |
| | | | | | | CMN | ONF, CCRV, DRAC, DREAL, Association pour la sauvegarde du château de Villers-Cotterêts, habitants, éducation nationale |
| | | | | | | CMN | UPJV, ONF, CCRV, GHFF |
| | | | | | | UPJV | CMN, ONF, CCRV, DRAC, DREAL |
| | | | | | | ONF, Associations locales | CAUE, A.R.B.R.E.S, Qualit'Aisne, CMN, CPIE, Département, CCRV, ANATEF |
| | | | | | | Associations locales | Association Club du Moulin, AFORETZ, Association pour la sauvegarde de la Laie des Pots, Association pour la sauvegarde du château de Villers-Cotterêts, Association forêt et lisières, Musée du bois-Château de Montgobert, ville de Villers-Cotterêts, Société historique, ONF, CMN, CCRV |
| | | | | | | ONF, CCRV et son OT, CMN, associations locales | Autres associations, associations de randonnée, éducation nationale |
| | | | | | | ONF, associations locales | CMN, CCRV, Département, mécènes, Région, établissements de formation au paysage et à l'artisanat, DRAC |
| | | | | | | ONF | CMN, CCRV, associations locales, CAUE, monde la recherche |
| | | | | | | ONF, Association Forêt et lisières de Retz | CCRV, CMN, Département, Région, DREAL, Sous-Préfecture, autres associations locales |
| | | | | | | ONF | CCRV, CMN, OT, presse, communauté scientifique |
| | | | | | | ONF | CCRV, CMN, DREAL, CEN, CNBBL, association des entomologistes de Picardie, Région, Département, mécènes |
| | | | | | | ONF | CCRV, CMN, MTE, DREAL, AESN, CEN, CNBBL, association des entomologistes de Picardie Département de l'Aisne, mécènes |
| | | | | | | ONF | CCRV, CMN, OT, associations locales, syndicat de gestion des déchets, Région, Département, gendarmerie, OFB |
| | | | | | | Fibois | ONF, CCRV, CMN, FCBA, CRITT Bois, Région, Ademe, DREAL, DRAAF, forêt privé |
| | | | | | | ONF | CCRV, CMN, OT, Département, Aisne Tourisme, Région, AFORETZ, Association pour la sauvegarde du château, Association pour la sauvegarde de la Laie des Pots, association forêt et Lisières de Retz, Actifor, équipages de chasse à courre, comités départementaux de la randonnée (Oise et Aisne), CRTE, Retz Bike club |
| | | | | | | ONF, CCRV et son OT | CMN, Département, Région |
| | | | | | | CCRV, commune de Villers-Cotterêts | Région, Préfecture, Départements, SNCF, ville de Paris, ONF, CMN, DIR NORD, OT, Aisne tourisme, communes concernées, CCPV, CCLO |
| | | | | | | CMN, CCRV, ONF | OT, Département, Région, DRAC, mécènes |
| | | | | | | CCRV, CRTE | Association européenne de la Route d'Artagnan, membres du consortium de la REA, ONF, CMN, Département, associations locales et d'usagers |
| | | | | | | CCRV et son OT | ONF, CMN, Aisne Tourisme, Département, CRTC, Région, prestataires touristiques locaux |

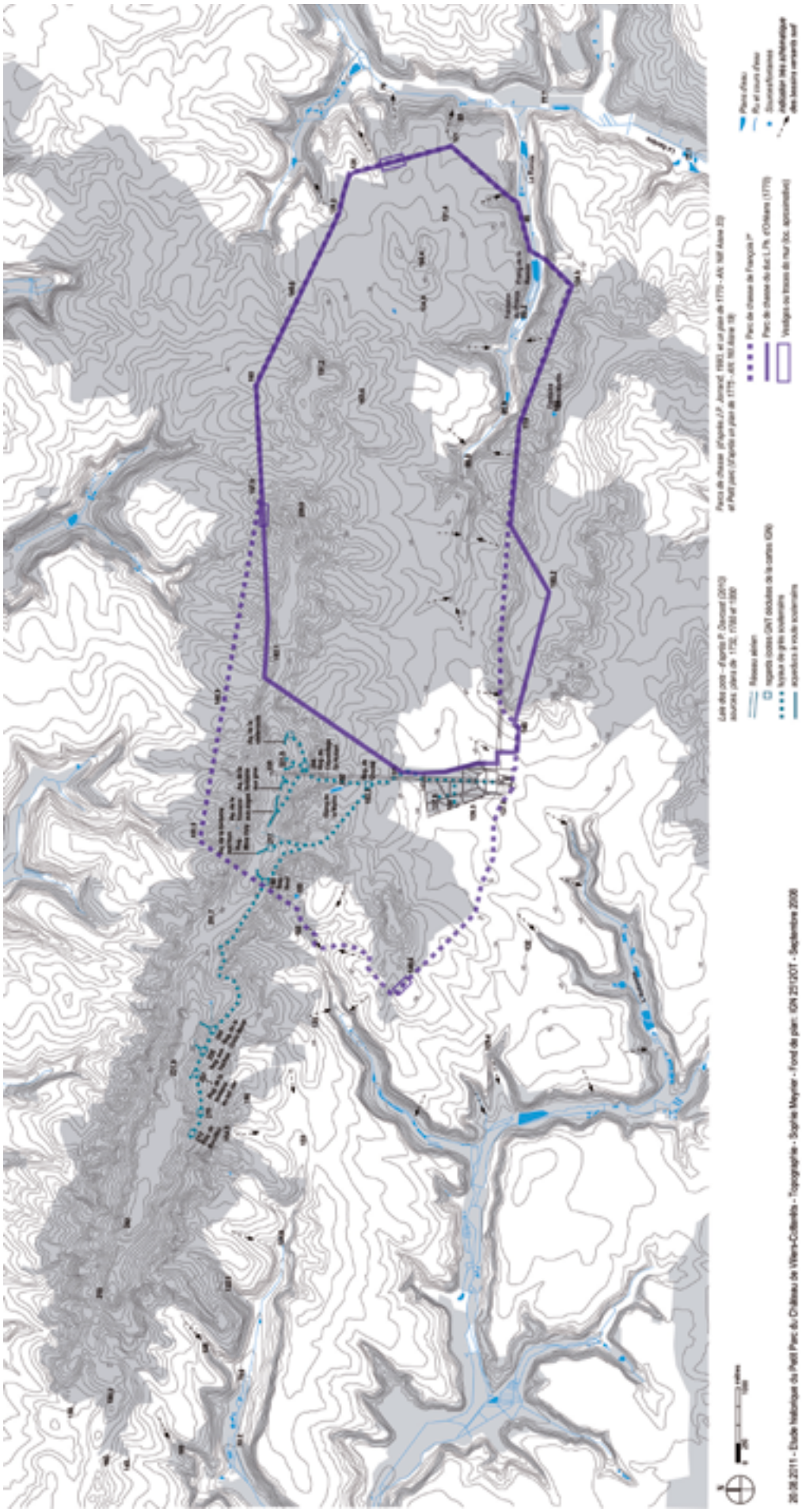

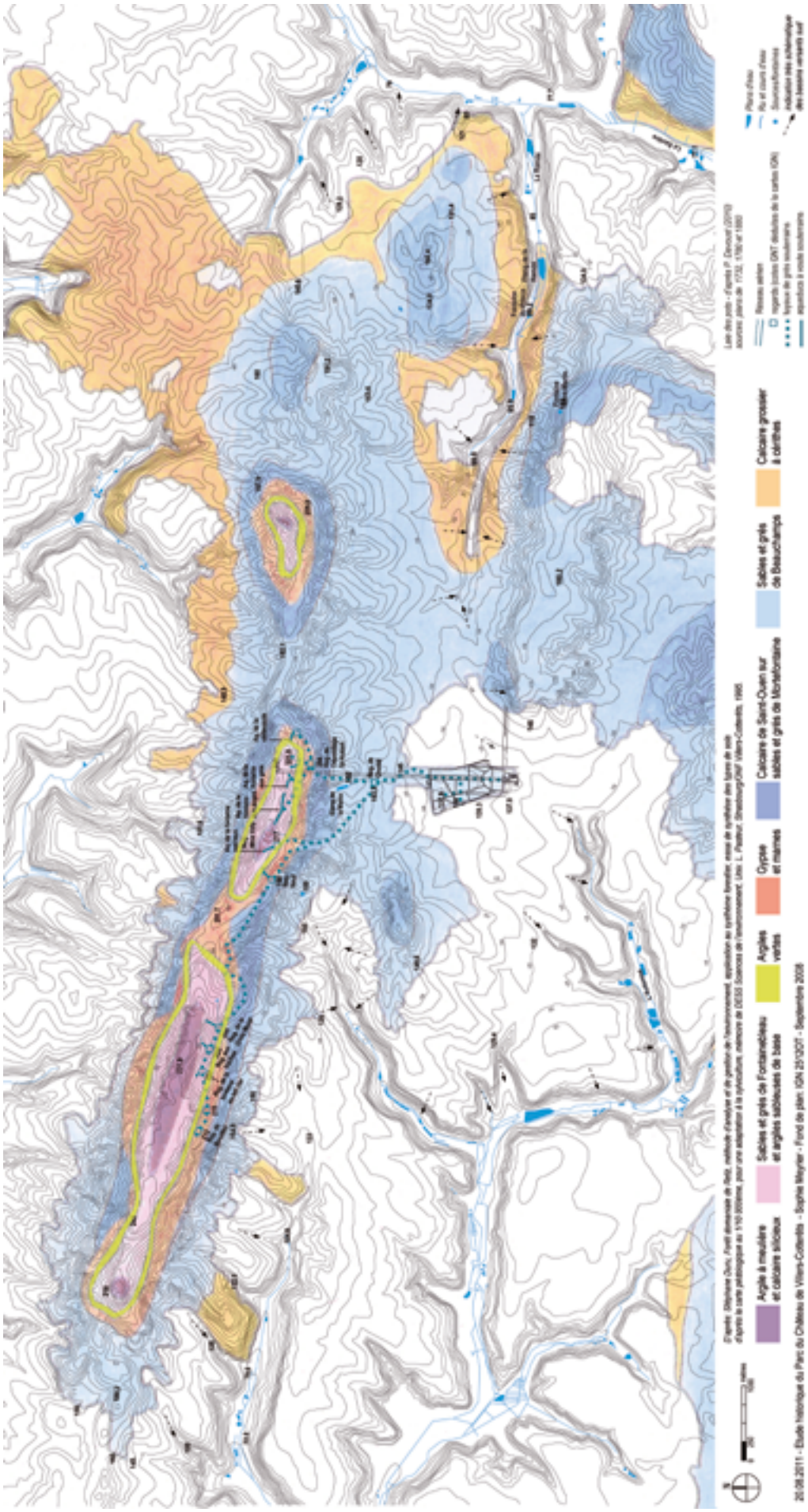
Argile à meulière et calcaire siliceux
Sables et grès de Fontainebleau et argiles sableuses de base
Argiles vertes
Gypse et marnes
Calcaire de Saint-Ouen sur sables et grès de Morlefontaine
Sables et grès de Beauchamp
Calcaire grossier à cérithes

© ONF Félix Vigné

Création : DonCameleon